

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

MAI 2010

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention - 75015 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 21 MAI 2010 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur le Francis HUSS, Vice-Président de l'AFE	5
Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée	5
Intervention de Mme Geneviève COLOT, Député, et de Mme Sophie JOISSAINS, Sénatrice, relative à l'étude d'impact de la prise en charge des frais de scolarité (PEC)	5
Questions-réponses	8
Intervention du Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS, Directeur du service national, au sujet de l'évolution de la journée d'appel de préparation à la défense	21
Questions-réponses	25

VENDREDI 21 MAI 2010 – APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-Président de l'AFE	35
Information sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux élections 2012, par la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire	35
Questions-réponses	36
Point d'information de la DFAE sur le projet de Loi de Finances 2011	
Bilan des commissions permanentes « action sociale »	
et « emploi et formation professionnelle »	41
Questions-réponses	42
Point d'information de M. Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise, sur l'action du CDC à la suite de la fermeture de l'espace aérien européen	42
Questions-réponses	44
Séance des questions orales et d'actualité	47
<i>Questions orales</i>	47
Question orale n°3 du Bureau de la commission de l'Union européenne, relative au règlement 883/04	47
Question orale n°4 de Madame Nadine FOUQUE-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au règlement 883/04	47
Question orale n°5 de Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription électorale de Rome, relative à la CMU pour les Français de retour en France	47
Question orale n°6 de Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription électorale de Rome, relative à la retraite des Français ayant travaillé dans plusieurs pays	48
Question orale n°7 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative à la cotisation d'assurance maladie pour les Français résidant hors UE/EEC/Suisse	48
Question orale n°8 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative au refus de remboursement de frais médicaux aux retraités français lors de séjour en France	48
Question orale n°1 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au partenariat entre l'AEFE, l'ONISEP et le CNED	48
Question orale n°2 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à la modification de l'assiette de contribution prélevée par l'AEFE sur les recettes d'écologie	49

Question orale n°9 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux allocations de fin de vie	50
Question orale n°10 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à l'inscription en faculté en France d'étudiants français titulaires d'un baccalauréat général étranger d'un pays de l'UE	50
Question orale n°11 de Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative à l'application de l'article 164 A du CGI	51
Question orale n°12 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux surveillances d'épreuves écrites d'examen	51
Point sur les orientations du rapport RGPP sur l'action de l'AEFE, par Mme Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger	51
Questions-réponses	53
Séance des questions orales et d'actualité	56
<i>Questions d'actualité</i>	<i>56</i>
Question d'actualité n°1 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux bourses scolaires et Union Européenne : discrimination suivant les employeurs	56
Question d'actualité n°2 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux élections 2012 et aux listes électorales	57
Question d'actualité n°3 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative à la baisse de l'euro : impact sur les allocations de solidarité	60
Question orale n°4 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux documents visas d'entrée en Chine	61
Question orale n°5 de Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok, relative au renforcement des exigences des Consulats et Ambassades chinois pour l'entrée des ressortissants français	61
Compte rendu de la réunion « L'Europe en mouvement, de l'immigration à la citoyenneté », organisée par le Conseil général des Italiens de l'étranger, à Rome, le 30 avril 2010	62
Projet d'ordre du jour de la session de septembre 2010	63

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU DE MAI 2010

VENDREDI 21 MAI 2010 – MATIN

*La séance est ouverte à 10 h 05 sous la présidence de Monsieur le Francis HUSS,
Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président

Chers amis, bonjour.

Bienvenue à ce Bureau. Je vous remercie de votre ponctualité, en particulier ceux qui étaient déjà là depuis un moment. Si vous voulez bien vous asseoir, nous allons commencer notre réunion par quelques instants de recueillement à la mémoire de notre ami Paul CLAVE qui a été délégué au Conseil supérieur des Français de l'étranger puis conseiller pendant 27 ans, je crois. Donc, quelques instants de recueillement, s'il vous plaît.

(Minute de silence).

Merci.

Notre ordre du jour commence par un temps très court consacré aux mouvements intervenus au sein de l'Assemblée depuis l'Assemblée plénière de mars 2010.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Président

Nous avons à vous annoncer la démission de Madame Christine AUCLAIR au 30 juin 2010, par courriel du 8 mai. Elle enverra une lettre officielle. Nous saurons la prochaine fois qui remplace Madame AUCLAIR.

**INTERVENTION DE MME GENEVIEVE COLOT, DEPUTE, ET DE MME SOPHIE JOISSAINS, SENATRICE,
RELATIVE A L'ETUDE D'IMPACT DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE (PEC)**

Monsieur le Président

Nous passons à la partie importante de notre ordre du jour du Bureau qui est l'intervention de Madame Geneviève COLOT, député de l'Essonne, et de Madame Sophie JOISSAINS, Sénateur des Bouches-du-Rhône, relative à l'étude d'impact de la prise en charge des frais de scolarité. En premier lieu, je remercie ces dames d'avoir accepté de participer à notre réunion et de venir s'informer du point de vue des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger sur ce sujet qui passionne certains d'entre nous.

Nous allons commencer par écouter le Président de la Commission de la culture, de l'enseignement et de la communication, John MAC COLL, pour cadrer le sujet. Pendant la prise de parole de John, je prends les demandes d'intervention et je recommanderai de se limiter à deux minutes, à peu près, par intervenant.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel.

Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames les Parlementaires, nous sommes honorés de votre présence parmi nous, surtout si vous nous dites que vous démarrez vos discussions et vos réflexions avec l'Assemblée des Français de l'étranger. Votre présence parmi nous et votre mission répondent à la demande de notre Assemblée de mars dernier d'avoir un audit de cette prise en charge.

Je regrette, en tant que Président de la Commission, que vous ayez très peu de temps pour remettre votre rapport. Donc, très rapidement, vous devez faire la roue pour comprendre un petit peu les problèmes concernant cette mesure.

Je vous ai remis un exemplaire des rapports des deux dernières sessions plénières de notre Assemblée sur l'enseignement français à l'étranger. Pour votre information, il est bien certain que l'on ne peut pas vraiment étudier la mesure de la prise en charge d'une façon isolée. La prise en charge s'inscrit dans le cadre général du financement de l'enseignement français à l'étranger. Il faut bien le comprendre. Je pense que cette mesure d'aide aux familles doit aussi tenir compte du budget concernant l'Agence, en particulier de l'enseignement français à l'étranger. Il faut bien comprendre qu'il y a des vases communicants. Si ce budget est sous pression ou en réduction et que l'Agence ne peut pas faire face à ses responsabilités – surtout à ses nouvelles responsabilités – il y a aura un impact, bien sûr, sur les frais de scolarité ; une hausse des frais de scolarité qui sera financée non seulement par les familles, mais aussi par l'Etat.

A l'occasion des Etats généraux sur l'enseignement français à l'étranger qui ont eu lieu en septembre 2008 au Quai d'Orsay, j'avais déjà souligné quelques points importants. Si l'on considère que le coût de financement global de l'enseignement français à l'étranger est d'environ 1 milliard d'euros, environ deux tiers sont quand même financés par les familles. On comprend bien et on doit saluer cet engagement présidentiel, parti d'un bon sentiment, pour aider les familles. Cela ne doit pas cependant nous empêcher de rester lucides et de souligner quelques problèmes dans l'application de cette mesure, avec le recul du temps surtout. On ne peut se voiler la face – pardonnez-moi l'expression, nous sommes en République. Donc, nous avons ici un devoir de vérité et de responsabilité, bien sûr dans un esprit constructif.

L'une des conséquences de cette mesure est qu'aujourd'hui, avec ce moratoire, nous avons deux catégories de familles. Sur les quelque 90 000 élèves français scolarisés dans le réseau AEFÉ, un tiers sont aidés par les bourses et la prise en charge et les deux tiers restants, pour la plupart des familles modestes, ne bénéficient d'aucune aide. C'est un constat. Nous avons aussi remarqué une nette augmentation des frais de scolarité impactant non seulement sur ces familles non aidées, mais aussi sur l'Etat qui finance la PEC et les bourses, dont les budgets donc, doivent suivre l'évolution de ces hausses.

L'encouragement aussi au désengagement des entreprises au fur et à mesure du renouvellement des contrats de leurs détachés alors que ces entreprises non seulement ne rechignaient pas à payer ces frais de scolarité, mais aussi, dans certains cas, payaient des frais de scolarité beaucoup plus élevés, ce que l'on appelle des frais différenciés. J'ai un peu lancé la chose à l'époque lorsque j'ai créé le lycée Condorcet de Sydney où les entreprises me disaient, en tant que conseiller du commerce extérieur : « John, on n'a pas de budget pour vous aider dans la construction d'un nouveau lycée ». Je leur ai donc dit : « Mais vous allez payer beaucoup plus cher les frais de scolarité ». Ils m'ont dit : « Aucun problème », parce que cela fait partie du package de leurs détachés. Et donc, avec cette mesure, en fait, l'Etat ne va payer que le minimum, mais ne va pas payer la prime que ces entreprises nous donnaient pour subventionner ces lycées.

Nous avons aussi constaté un influx d'inscriptions d'élèves français impactant sur les coûts immobiliers : rénovations, constructions nouvelles. Donc, les demandes sur le budget de l'Agence, qui a maintenant la responsabilité immobilière concernant ces établissements français à l'étranger.

Je désire aussi vous référer au Livre blanc *La France et l'Europe dans le monde* de Messieurs Alain JUPPÉ et Louis SCHWEITZER. Alain JUPPÉ, bien sûr, a cette connaissance, en tant qu'ancien ministre des Affaires étrangères, de la nécessité d'avoir un réseau des établissements français à l'étranger en bonne santé. Ils avaient déjà couvert et anticipé certains problèmes que je viens d'évoquer.

Applaudissons donc cette mesure généreuse qui va dans le sens d'une aide à nos compatriotes, mais au nom de l'équité et de la responsabilité, ayons le courage et la volonté de recommander que cette aide soit mieux répartie en redéfinissant peut-être le terme « bourses scolaires » en « bourses d'aide à la scolarité, en élargissant peut-être un peu les critères pour aider surtout les familles. Gardons en tête que nous devons aider quand même un maximum de familles à revenus modestes à l'étranger. Donc, soyons réalistes, peut-être que l'Etat ne pourra jamais tout prendre en charge. Il aurait été bien que cette prise en charge s'applique à tout le monde en temps utiles, mais soyons réalistes.

Je terminerai sur un autre effet pervers concernant la pression irréaliste sur le budget de l'AEFE qui est quand même au cœur du système, pénalisant l'Agence dans les nouvelles responsabilités immobilières et autres charges non compensées – sachons-le – avec un effet immédiat sur la hausse des frais de scolarité et l'impact – comme je l'ai mentionné – sur les familles et sur l'Etat. Je cite en exemple cette contribution de 6 % que l'Agence a dû imposer aux établissements français à l'étranger sur les frais de scolarité pour essayer de financer. Vous voyez donc l'impact direct sur le coût et les frais de scolarité.

Mesdames, en ce qui concerne l'Assemblée, nous ne demandons pas mieux que d'être constructifs en ce qui concerne le futur de cette prise en charge. Vraiment, nous sommes tous ensemble pour essayer de trouver les voies pour progresser concernant cette mesure.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève COLOT.

Madame Geneviève COLOT, Député de l'Essonne

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur MAC COLL de ce que vous venez de nous présenter, car il y a effectivement des idées très fortes.

Je vous remercie tous de nous avoir invitées toutes les deux ce matin à venir vous rencontrer. En effet, le Président de la République nous a donné pour mission de faire un bilan sur la gratuité des frais de scolarité pour les élèves Français à l'étranger concernant les élèves de 1^{ère}, 2^{nde} et T^{ale}.

Il nous a paru important à toutes les deux de commencer notre mission – puisque nous débutons aujourd'hui – en venant vous écouter, vous, les Français de l'étranger, qui êtes au contact tous les jours avec ces personnes que la mesure est censée aider. Donc, nous sommes venues vous écouter pour que vous nous disiez comment cette mesure est ressentie sur le terrain, comment vous, vous la ressentez, quelles sont les choses que l'on peut améliorer. Nous sommes venues ce matin vous écouter et non pas vous présenter un rapport, puisque nous le débutons. Nous n'avons rien à vous présenter. C'est vous que nous allons écouter.

Je voudrais quand même, dans un premier temps, que nous nous présentions, parce que je connais beaucoup d'entre vous, mais pas tout le monde. Je suis Geneviève COLOT. Je suis député de l'Essonne depuis maintenant neuf ans et je suis, à l'Assemblée nationale, présidente du groupe d'étude des Français de l'étranger. Ce groupe d'étude regroupe 50 députés, toutes tendances politiques confondues. C'est un groupe que j'ai beaucoup de mal à faire vivre, parce que je dois vous dire que pour le moment, pour les députés, les Français de l'étranger, ce n'est pas un sujet primordial. J'ai beaucoup de mal à faire bouger les choses, mais vous allez avoir des députés maintenant. Donc, les choses vont certainement s'améliorer. Je suis aussi Rapporteur pour avis des Affaires étrangères et notamment du programme 151 concernant les Français de l'étranger. C'est à ce titre là, je pense, que le Président de la République m'a chargée de cette mission en tant que député. Sophie est chargée de cette mission pour le Sénat. Je vais lui laisser la parole.

On me demande souvent : « Pourquoi est-ce que vous vous êtes intéressée aux Français de l'étranger ? ». Tout simplement parce que quand j'étais jeune, dans une autre vie, j'ai vécu avec mes très jeunes enfants en Roumanie sous CEAUCESCU. Cela a été une période très difficile, mais aussi formidable pour nous et j'ai gardé un attachement profond aux Français de l'étranger depuis cette date.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Sophie JOISSAINS.

Madame Sophie JOISSAINS, Sénatrice des Bouches-du-Rhône

Bonjour à tous,

Un grand merci pour avoir bien voulu modifier l'ordre de vos réunions aujourd'hui pour pouvoir nous recevoir un peu plus tôt, car nous avons aussi d'autres impératifs malheureusement. Vous dire que c'est un réel bonheur et un réel plaisir de travailler sur ce sujet, de travailler parmi vous. Le rayonnement de la France, je crois, nous tient tous beaucoup à cœur.

C'est une mesure qui a été promise depuis François MITTERRAND par les différents Présidents de la République qui se sont succédé. Aujourd'hui, nous l'avons mise en œuvre avec évidemment le bilan qui est perfectible. Il a donc des choses à revoir et nous sommes ici avec Geneviève pour le faire.

Sachez aussi – je vous le dis, car cela découle d'une dernière réunion que nous avons eue à l'Elysée et je pense que cela permet de cadrer les choses de façon constructive – qu'il nous a franchement été dit que beaucoup de ministres, en cette période de pénurie, lorgnaient sur ce budget. Donc, je crois qu'il est impératif pour nous de travailler au maintien de la mesure et à faire en sorte que cette mesure soit la mieux appliquée.

(Applaudissements).

En revanche, nous sommes novices avec Geneviève et, de fait, nous sommes là surtout pour vous entendre.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, je vais m'adresser, si vous me le permettez, à nos deux collègues, nos deux invitées pour dire très simplement que je vais faire un peu de politique – mais absolument pas partisane – très pragmatique.

Vous savez, j'ai une devise, tout le monde la connaît : un bon tient vaut mieux que deux tu l'auras pas. Donc, quand on nous donne quelque chose, je prends et on essaie d'adapter au mieux ce qui nous est offert pour ce que cela fonctionne et soit efficace. Or, que s'est-il passé jusqu'à présent ? Aucun candidat à la Présidence de la République depuis toutes ces années n'a tenu les promesses qu'il avait faites pour les Français établis hors de France quand il en avait fait, à l'exception d'un seul ; l'actuel. Il n'en avait pas fait 36 000, mais deux : les députés établis hors de France, la prise en charge pour les classes de lycées pour les Français de l'étranger. Il n'en a fait que deux et ces deux, il les a tenues. Les a-t-il vraiment tenues ou pas ? Pour les députés oui, c'est clair. Pour la prise en charge, oui, parce que l'on n'a pas fait la prise charge sur les crédits de l'Agence, mon cher John. On a apporté des crédits supplémentaires que nous n'aurions jamais eus si le Président de la République ne l'avait pas imposé.

(Applaudissements).

Et je dis bien imposé au gouvernement qui lui-même n'en voulait pas. Donc, ce sont des crédits en plus.

(Protestations dans la salle).

Ces crédits se traduisent comment ? Par une prise en charge. C'est-à-dire que c'est le gouvernement, l'Etat qui paye à la place des familles. Cela n'a donc aucune influence sur le reste du budget de l'Agence. Aucune.

(Applaudissements).

Et que l'on ne vienne pas nous raconter le contraire. C'est faux ! Les frais supplémentaires au niveau de l'Agence proviennent d'autres dispositions. On a donné à l'Agence le patrimoine, les retraites des agents locaux. Tout cela, c'est en plus. Mais cela n'a strictement rien à voir avec la prise en charge. Rien à voir. Et si l'on n'avait pas eu ces crédits pour la prise en charge, on aurait eu quand même les dépenses que nous devons supporter au niveau de l'Agence. Donc, ne mélangeons pas ce qui n'est pas à mélanger. Nous avons cette chance d'avoir des crédits supplémentaires à l'époque où justement tout le monde voudrait nous les prendre. Alors, ne soyons pas suffisamment maladroits pour les perdre. Je crois que cela est fondamental.

Donc, vous voyez, chers collègues, cette mesure est une excellente mesure. Elle n'est absolument pas inéquitable, loin de là. Beaucoup de familles ne pouvaient pas continuer, après la scolarité obligatoire, à scolariser leurs enfants, parce que cela coûtait trop cher, parce que les classes de 2^{nde}, de 1^{ère} et de Terminale sont très coûteuses. Les classes moyennes étaient trop élevées pour pouvoir avoir des bourses et pas assez pour pouvoir payer. Maintenant, grâce à cela, effectivement, il y a un afflux d'enfants français et je m'en félicite.

(Applaudissements).

Nous nous en félicitons que ces enfants qui n'étaient pas scolarisés dans notre réseau puissent enfin l'être. N'oubliez pas aussi que dans un certain nombre de pays, quand vous avez des collègues qui vont jusqu'à la classe de 3^{ème}, passer de la 3^{ème} à la 2^{nde} est hors de prix. Beaucoup d'établissements n'osent pas franchir le cap, parce qu'ils ne sont pas certains d'avoir les crédits, les moyens et les ressources. Par le financement et la prise en charge de l'Etat, on peut voir les choses avec beaucoup plus d'espérance et le faire, parce que l'on a plus de facilité.

Donc oui, il va falloir réfléchir à la suite. C'est un engagement du Président de la République pour son mandat quinquennal.

(Protestations dans la salle).

Bien sûr, je te remercie Monique de dire « Vive le Président », car c'est Nicolas SARKOZY qui a réalisé ce que François MITTERRAND nous avait promis et n'a pas tenu.

(Applaudissements).

Alors vive Nicolas SARKOZY !

Je termine en disant que cet engagement vaut pour le quinquennat. On verra pour la suite. Il va y avoir des élections présidentielles en 2012. En 2012, il y aura des candidats ; on verra bien ce qu'ils vont promettre, ce qu'ils vont proposer, ce

qu'ils vont suggérer. A ce moment-là, on verra ce que l'on fait dans ce cadre de campagne présidentielle. Mais jusqu'en 2012, cette mesure doit être appliquée dans tous ses effets et avec la rigueur dont on a absolument besoin pour un enseignement de qualité à l'étranger.

Cher John, pardonne-moi, mais je dois dire qu'au nom du groupe Majorité présidentielle ici présent, nous ne nous reconnaissons en rien dans les propos que tu as tenus de manière liminaire.

(Applaudissements).

Je tiens à ce qu'on le sache. En revanche, je sais que nous nous reconnaissons dans ce que nous voulons pour l'avenir, parce que là, nous partageons la même espérance pour un meilleur enseignement français à l'étranger.

Dernier point, pour conclure, nous sommes dans une réunion du Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger, ce qui explique que nous ne soyons pas très nombreux. Les autres n'ont pas été convoqués, car ils habitent aux quatre coins de la Terre et venir jusqu'à Paris coûte une fortune. Mais je peux vous dire que dans une Assemblée plénière, il y aurait encore plus de personnes qui pourraient appuyer la mesure prise par le Président de la République.

(Applaudissements).

Madame Monique CERISIER BEN GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

J'élève une protestation sur un point. Je demande la parole sur un point !

(Protestations dans la salle).

Monsieur le Président

Je donne la parole à Monsieur le Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

On ne peut pas laisser dire des mensonges aussi énormes qui mettent notre honneur en cause !

Monsieur le Président

Monsieur DEPRIESTER, s'il vous plaît.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Non ! Monsieur le Président, mes chers collègues, il n'est plus acceptable que vous répétiez...

Monsieur le Président

Le président donne la parole dans l'ordre des demandes de prise de parole.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

... que les candidats socialistes ont tous demandé la gratuité. C'est faux ! Lionel JOSPIN ne l'a pas proposé, pas plus que Ségolène ROYAL. Cela fait des années que nous avons compris que ce n'était pas possible et c'est pour cela que nous avons toujours demandé une aide à la scolarité opposable.

Monsieur le Président

Je donne la parole à Monsieur DEPRIESTER dans l'ordre des demandes de prise de parole.

Une intervenante

Cela suffit de nous rappeler la Préhistoire !

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'audiovisuel.

Monsieur Dominique DEPRIESTER, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames les Parlementaires, dans une résolution adoptée par notre Assemblée en mars 2010, nous avons appelé à la création rapide d'un groupe de travail qui avait été annoncé par le MAE. Nous sommes donc très heureux de voir ce groupe parlementaire mis en place aujourd'hui, même s'il doit remettre ses conclusions très rapidement.

Nous avons aussi émis le vœu qu'un membre de la Commission des affaires culturelles et de l'enseignement participe à ce groupe. Donc, on peut regretter que notre vœu n'ait pas été suivi. Cependant, vous êtes là aujourd'hui et j'espère que vous avez conscience que nous, conseillers à l'AFE, nous siégeons dans l'ensemble des Commissions locales des bourses, nous siégeons dans l'ensemble des conseils d'établissement des lycées français à l'étranger. Nous avons donc une connaissance du terrain et nous pensons que vous saurez vous appuyer sur notre expertise.

Nous demandons que ce groupe de travail se mette en place le plus rapidement possible, car le moratoire nous semblait en effet difficilement tenable et ce *statu quo* n'était plus envisageable. Ce moratoire, c'est l'application aux seules classes de lycée de la mesure de prise en charge. Elle est à l'origine – et je crois que l'on est un certain nombre à ressentir cela – de très grandes injustices. Lorsque l'on est en Commission locale des bourses, on éprouve un véritable malaise parce que l'on voit restreint l'accès aux bourses scolaires sur des critères sociaux par des mesures techniques en modifiant des coefficients, en excluant des catégories entières de personnes, tels que les fonctionnaires, depuis mars 2010, de la mesure de bourses scolaires alors que d'un autre côté on octroie, sans aucune limite de revenus ou de frais engagés, la gratuité pour des élèves au lycée. Je vous assure qu'il est difficile d'être pointilleux et rigoureux quand on étudie le dossier d'une famille modeste lorsque l'on sait que par ailleurs en 2nde on va donner la prise en charge à tout le monde.

Pour illustrer ce malaise, un facteur objectif est le taux de satisfaction des demandes de bourses par les Commissions locales de bourses qui augmente depuis deux ans. Cela montre bien que nous, en Commissions locales, avec les parents d'élèves, les représentants des personnels et les personnels des consulats, on est plus coulant, parce que l'on sent bien que sinon, on créerait énormément d'injustices.

Je crois que nous ne sommes pas opposés à la gratuité, bien au contraire. On ne veut pas de cette gratuité-là, en fait, qui est simplement liée aux lycées et qui aura forcément des conséquences. Le Président de la Commission les a tout à fait rappelées. Elles sont vraies en termes d'éviction et l'on voit, dès cette année, une diminution du nombre des élèves nationaux dans nos écoles.

Je crois également que l'on a du mal à expliquer cette mesure dans le contexte de l'augmentation des contraintes qui pèsent sur l'AEFE, les contraintes budgétaires très fortes. On a rappelé notamment l'immobilier ou encore les pensions sur les retraites. Cette mesure est acceptable s'il y avait des moyens supplémentaires pour l'Agence afin qu'elle puisse scolariser l'ensemble de ces enfants. Or, cet afflux d'enfants français se fera mécaniquement et va forcément se traduire par une exclusion de fait des enfants nationaux puisque nous n'avons pas les budgets pour construire davantage d'espaces. Là, c'est toute une mission de l'AEFE, qui était celle du rayonnement culturel de notre pays, qui est donc mise à mal et nous le regrettons franchement.

Cette mesure de la prise en charge me semble coûteuse pour le contribuable, inique également. Je crois que l'on est un certain nombre ici à penser qu'elle doit être remplacée par un mécanisme similaire à celui des bourses qui permettrait une juste répartition des moyens alloués par l'Etat sur l'ensemble des enfants Français, des classes de maternelle au lycée et qui permettrait d'ouvrir nos lycées aux familles modestes françaises alors que les dernières mesures de régulation des bourses qui ont été décidées excluent ou diminuent l'aide à la scolarité de ces enfants.

Nous sommes donc pour une aide à la scolarité qui augmente, mais pour tous les enfants français.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Je voudrais simplement poser une question qui m'a un petit peu interpellée lors de votre intervention. Vous parlez des fonctionnaires en disant que depuis mars 2010 ils n'ont plus la gratuité. Mais dans le supplément familial, la scolarité est-elle comprise ? Expliquez-moi.

Monsieur Dominique DEPRIESTER

Dans les décrets qui permettent la création de cet avantage, cet avantage est en fait assimilé aux allocations familiales. Le décret ne précise pas du tout que cette allocation est destinée à payer les frais de scolarité des familles. Il n'y a aucun lien dans le texte entre cet avantage et le paiement des frais de scolarité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Merci, Monsieur le Président.

La mesure de prise en charge des années de lycée est certes une très bonne chose qui soit arrivée aux Français de l'étranger. C'est un souhait que nous avons tous émis depuis des années déjà, quelle que soit notre sensibilité et quelles que soient nos familles politiques.

Je voudrais simplement vous rapporter une expérience de terrain. Je fais partie de la circonscription de Beyrouth. Nous avons tous les ans pratiquement 900 dossiers de bourses à étudier. Certains, bien sûr, passent automatiquement, mais nous sommes obligés d'en fouiller certains autres. C'est un travail extrêmement important, parce que nous avons un travail de conscience. Nous devons être équitables. Cette équité dont John parlait. Nous étions, jusqu'à l'an dernier, en train de pouvoir jouer le jeu de l'équité. Cette année, très sincèrement, nous n'avons pas pu et nous sommes tous sortis de cette Commission avec le malaise dont il était question à l'instant.

Pourquoi ? Première raison, le fait que l'Agence ait décidé un abattement supplémentaire qui lui, effectivement, fausse déjà le calcul et pénalise énormément de familles aux revenus très moyens et qui, pour une famille qui avait droit à 80 % au niveau de la couverture de bourses, se retrouve cette année, à cause de cet abattement, à 30 %. Or, ce sont des familles qui ne peuvent pas payer les 70 % restants. A côté de cela, nous avons la prise en charge qui est une excellente chose, mais qui creuse ce fossé entre les deux systèmes : le système de bourses et le système des trois années de lycée.

Je pense qu'il va falloir – comme le disait d'ailleurs l'Agence elle-même. Monsieur MASSIN nous en avait fait un exposé juste avant de prendre cette PEC sur le terrain. Il avait proposé qu'il y ait un recalibrage au bout d'un an ou au bout de deux ans d'exercice de cette prise en charge qui est un exercice totalement inédit – que nous oublions un tout petit peu nos attachements politiques, que nous nous penchions tous sur le fait d'être justement dans l'équité et qu'un véritable recalibrage puisse être fait pour cette prise en charge.

C'est l'expérience de terrain que j'ai sentie très fortement cette année.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève COLOT.

Madame Geneviève COLOT

Vous nous avez parlé d'abattement supplémentaire. Pourriez-vous nous donner un peu plus de précisions ?

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

C'est un calcul qui a été fait. Les abattements que nous avons les années précédentes, je crois, étaient de l'ordre de 2 % par rapport aux revenus des familles. Cette année, je crois qu'il a été monté à 5 %. Je ne suis pas sûr des chiffres, mais je peux vous dire que ces 2 ou 3 % font toute la différence et, malheureusement, créent un véritable déséquilibre. Ce sont toutes les familles les plus modestes, en définitive, qui sont en train d'en pâtir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Merci.

Je voudrais rendre hommage à l'intervention de Jean-Louis MAINGUY et indiquer que dans la situation actuelle des finances publiques, effectivement, il faut se poser la question de savoir si chaque euro dépensé par le contribuable est un euro utile.

Par conséquent, j'observe quatre chiffres globalement. Prise en charge : 30 millions d'euros, 5 000 jeunes bénéficiaires. Bourses données sur des critères sociaux : un peu plus de 60 millions d'euros, 20 000 bénéficiaires. Dans les deux cas, on voit combien coûte un bénéficiaire. C'est deux fois plus cher pour une prise en charge, alors qu'une bourse est donnée sur des critères sociaux.

Deuxièmement, la prise en charge telle qu'elle est aujourd'hui développe un certain nombre de discriminations et de problèmes de fonctionnement dans nos établissements. Discrimination entre les Français et les autres élèves de nos écoles alors que nous avons besoin de l'implication des pays d'accueil pour développer nos établissements, avoir des terrains, avoir un établissement ouvert sur le pays d'accueil. On ne peut pas demander aux pays d'accueil de tout financer alors que c'est gratuit pour les Français.

De la même manière, au niveau européen, il est tout à fait transitoire qu'il soit toléré pour l'instant que dans les pays de l'Union européenne l'Etat français puisse donner des prises en charge aux Français sans avoir le moindre risque d'être condamné pour discrimination.

Par conséquent, je crois qu'il faut vraiment se poser la question, avant de continuer dans cette voie, de savoir si la mesure de prise en charge peut être pérenne et conforme aux principes généraux du droit européen. Sur ces sujets-là, je crois vraiment qu'il faut se poser les questions aujourd'hui.

Il y a une deuxième discrimination, c'est en fonction des employeurs, comme Dominique DEPRIESTER l'a évoqué. Nous avons des familles qui ont des budgets identiques pour vivre. Suivant leurs employeurs, ils ont droit ou non à la prise en charge. S'ils sont fonctionnaires de l'Etat français, ils n'y ont pas droit, mais s'ils sont employés par le privé, ils y ont droit. Mais s'ils sont fonctionnaires de la Commission européenne, ils y ont droit, parce que la Commission européenne a dit : « C'est d'abord la France qui paye pour ses propres ressortissants. Nous ne verserons les majorations familiales qu'après ». L'Agence intervient pour les fonctionnaires européens non pas en dernier recours comme elle avait l'habitude de le faire pour le reste, mais avant. Donc, elle donne une prise en charge à des fonctionnaires européens qui ont pourtant le droit à des majorations familiales. Il existe donc des discriminations en fonction des employeurs et ceci n'est pas acceptable. Vous arrivez à avoir des gens qui ont des revenus de 15 000 euros et qui ont la prise en charge et des enseignants qui sont dans les établissements, qui ont du mal à vivre avec 2 000 ou 2 500 euros et qui n'ont pas la prise en charge.

(Applaudissements).

J'aimerais aussi indiquer que je suis étonné par les propos tenus par Monsieur le Sénateur Christian COINTAT, car il semble assez peu au fait...

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Pour les fonctionnaires, ils ne paient pas, parce que c'est l'Etat qui paie pour eux.

Monsieur le Président

S'il vous plaît, Monsieur COINTAT, vous prendrez la parole tout à l'heure.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Il semble assez peu informé de l'argumentation du ministère du Budget sur l'évolution du budget de l'Agence. Nous avons eu ici, en mars, Monsieur Christian PHILIP, le sous-directeur du Budget, qui nous a présenté les efforts que le contribuable français faisait pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Nous avons vu la croissance de ce budget, cette croissance qui est exclusivement due à cette mesure de prise en charge. En raison de cette mesure de prise en charge qui, d'une année sur l'autre fait effectivement apparaître dans les chiffres une croissance, les autres besoins et les autres transferts de charges qui ont déjà été évoqués, que ce soit le patrimoine immobilier de l'Agence, les cotisations patronales ou la prise en compte des loyers budgétaires, toutes ces contributions qu'aujourd'hui les familles paient depuis deux ans en plus au budget de l'Etat ne sont pas intégrées à ceci. Nous avons donc une augmentation des budgets envers l'Agence de l'enseignement français à l'étranger, mais cette augmentation est exclusivement due à la prise en charge. Elle n'est pas due au coût de fonctionnement des établissements, ce qui conduit les établissements à avoir de moins en moins de moyens pour fonctionner, à devoir augmenter les frais de scolarité tous les ans dans des proportions qui augmentent de manière exponentielle. Il y a quelques années, c'était 2-3 %, il y a deux-trois ans, c'était 5. Aujourd'hui, dans certains établissements, c'est 15.

Monsieur le Président

Monsieur LECONTE, nous vous serions reconnaissants d'être brefs.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Monsieur le Président, je continue.

(Protestations dans la salle).

On a eu des augmentations de frais de scolarité qui sont exponentielles compte tenu des charges qui sont données aux établissements. Ces charges exponentielles vont être exponentielles sur la prise en charge telle qu'elle est aujourd'hui et quoique l'on en pense. Les chiffres montrent que ce n'est pas tenable, parce que même si vous la gardez telle qu'elle est aujourd'hui ce n'est pas tenable. Il n'y aura plus d'argent pour le reste. Dans les circonstances actuelles, je crois qu'il faut revoir l'ensemble du dossier.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Robert LABRO.

Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription de Rome

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais aussi donner une expérience de terrain un peu différente de celle de mon ami DEPRIESTER et vous faire d'abord quelques commentaires.

On mélange tout. On est en train de nous parler des bourses. Nous, nous sommes là pour parler la PEC, si j'ai bien compris.

(Applaudissements).

Le débat sur les bourses, c'est un autre débat. C'est pour cela que la gauche essaie de faire l'amalgame, mais il n'y a pas d'amalgame. Il y a des budgets différents. Ne mélangeons pas ces deux sujets. Deuxièmement, pour aller à l'encontre de ce que disait notre Président de la Commission, on nous parle des employeurs privés qui payent, on nous parle de la contribution de 6 %. Cela n'a rien à voir encore une fois. On mélange des sujets qui n'ont rien à voir avec la PEC.

Ensuite, il faudrait s'interroger sur qui est contre la PEC aujourd'hui. Nous, sur le terrain, qui rencontre-t-on ? Il y a les professeurs et les syndicats. Pourquoi ? Parce qu'ils sont en politique de défense des avantages acquis. C'est la fameuse question de l'avantage familial. L'Etat ne va pas payer deux fois la scolarité pour les enfants des professeurs. Il n'y a aucune raison qu'il le fasse.

(Applaudissements).

Nous avons – et je le regrette – très souvent le personnel consulaire. Pourquoi ? Parce qu'enfin, tous les enfants français peuvent bénéficier de la PEC. Avant, il n'y avait que leurs enfants à eux. Cela dérange le ministère que nous, le bas peuple, nous y ayons droit aujourd'hui. Moi, j'en suis ravi et je vous le dis franchement. Parce que cette opposition du ministère, nous la ressentons dans les consulats. Elle est exprimée et inique.

En outre, sur le terrain, on nous disait par exemple l'autre jour que dans le cas où deux enfants étaient boursiers et au cas où un enfant était bénéficiaire de la prise en charge, l'enfant restant avec la bourse perdait sur sa quotité. Je voudrais dire que ceci n'est pas un problème de la PEC. C'est un problème des bourses. La PEC n'a rien à voir dans cette histoire. Donc, avant d'aller retoquer la PEC, on ferait bien déjà de retoquer les bourses et leurs systèmes inégalitaires parce qu'ils sont aussi inégalitaires que celui de la PEC. A Milan, nous voyons des dossiers de familles à revenus élevés qui, compte tenu du mode de calcul des bourses faites par l'ordinateur, avec des revenus de plus de 100 000 euros, se trouvent avec des quotités de 75 %. Aussi, des dossiers avec des revenus de 25 000 euros ont des quotités de 20 %. Ces inégalités sont effacées par la PEC. La PEC permet aux classes moyennes et à tous les parents de scolariser leurs enfants sans faire aucune différence.

Quant à l'argument que les Français de l'étranger ne paient pas d'impôt, je vous rappellerai que 50 % des Français de France ne le paient pas non plus. En France, cela ne dérange personne que le fils ROTHSCHILD aille à l'école gratuitement alors pourquoi cela devrait-il nous déranger à l'étranger ? Je ne le comprends pas.

Donc, s'il vous plaît, restons sur le débat de la PEC, ne mélangeons pas tout. Ne cédon pas à cet amalgame que l'on essaie de nous faire croire ou de nous faire avaler, parce qu'il n'est pas vrai, il n'est pas juste.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Un premier point pour Monsieur LABRO. Cela fait huit ans maintenant que je suis Rapporteur des crédits d'actions culturelles de l'Etat pour le Budget et donc, je lui demande de constater que la PEC et les bourses sont sur la même ligne budgétaire. C'est la même enveloppe. Donc, nous ne mélangeons pas ou alors c'est le gouvernement qui mélange tout et nous qui avons tort de ne pas savoir démêler.

Maintenant, je voudrais simplement dire à nos collègues qu'elles ont beaucoup de documentation à utiliser. Par exemple, toutes les auditions de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale où elles trouveront tous les chiffres. Elles ont tous les rapports budgétaires, que ce soit celui de Monsieur GOUTEYRON qui siège sur les bancs de l'UMP, ou les miens, qui siège sur les bancs du Parti socialiste. Elles verront qu'il y a une convergence assez significative tout de même. Nous ne sommes pas des gens particulièrement partisans, contrairement à ce que l'on voudrait faire croire ; ni lui, ni moi chacun dans notre secteur.

Je voudrais rappeler que le budget de l'AEFE, d'année en année, est de plus en plus contraint comme en témoigne le plan d'orientation stratégique voté hier avec toutes ces ratures qui ont été finalement faites dans la nuit d'avant-hier au ministère des Finances ; ratures qui enlèvent tous les engagements de qualité et d'équité d'accueil des élèves qui coûteraient trop cher. Par exemple, toutes les mesures qui permettraient d'avoir un nombre significatif d'enseignants titulaires. Nous ne voulons pas avoir un enseignement au rabais pour nos enfants à l'étranger. Nous voulons avoir des enseignants qualifiés. Nous ne les aurons pas.

D'autre part, je rappelle que la seule ligne budgétaire qui ne peut pas être contrôlée actuellement dans le budget de l'AEFE est la prise en charge. On peut réduire la ligne budgétaire correspondant aux bourses, d'ailleurs, on l'a fait cette année. On a vraiment durci les critères d'attribution des bourses sur critères sociaux, mais on ne peut pas durcir les critères d'attribution de la PEC puisqu'il n'y a pas de critère. Après, on a rogné sur les crédits immobiliers et surtout, on ne donne pas les nouveaux crédits immobiliers nécessaires. Ensuite, on rogne sur la masse salariale. Au total, toutes les écoles sont obligées d'augmenter leurs frais de scolarité. On prévoit, pour les cinq ans à venir, environ 50% d'augmentation. C'est ce qui nous est dit partout.

Je dis que la situation n'est pas équitable. Je rappelle que seul un tiers des enfants que nous représentons, iront dans une école française à l'étranger. Les autres n'y vont pas. Donc, déjà, c'est un premier privilège de pouvoir accéder à une école française à l'étranger. Deuxièmement, il n'est pas acceptable que l'on aide beaucoup plus des enfants sans critères sociaux et de moins en moins des enfants sur critères sociaux. Ce n'est pas équitable. Enfin, je dirais, parce que j'ai crié tout à l'heure « Vive le Président BEN ALI », que j'ai vécu en Tunisie et que je sais ce qu'est le pouvoir personnel. Là, je reviens à la politique.

(Protestations dans la salle).

Je suis une républicaine, je ne veux pas du pouvoir personnel qui engendre des mesures hasardeuses, des mesures prises sans étude d'impact et dont il ne fallait pas être grand clerc en 2007 pour savoir les effets qu'elle produirait aujourd'hui.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

Monsieur le Président,

Déjà, je remercie les Parlementaires de bien vouloir interroger en premier lieu l'Assemblée et donc nous faire cet honneur. Nous sommes une Assemblée suffisamment parfois déconsidérée pour que cette attention nous soit particulièrement sensible.

Comme vous l'avez compris et comme l'a dit mon ami le Sénateur COINTAT, John MAC COLL, qui est un homme de consensus, a essayé de faire une synthèse un petit peu édulcorée de la situation. Vous avez bien compris qu'ici il y a deux camps. Vous l'avez compris aux applaudissements et aux cris d'oiseaux. Pour l'instant, ce n'est pas encore trop opposé.

J'aimerais rebondir sur ce que dit mon ami LABRO –je le dis d'autant plus que je suis fonctionnaire, enseignant résidant à l'étranger – quant au fait que l'on puisse prétendre que les fonctionnaires ne sont plus maintenant non éligibles à la PEC. Ils ont un avantage familial, c'est-à-dire qu'à Pékin, par exemple, un fonctionnaire du consulat du poste ou un expatrié de l'AEFE touchent 800 ou 900 euros pour leurs enfants. Alors, on nous dit que ce sont des allocations familiales. Belles allocations familiales ! Il est bien évident que pour un expatrié comme pour un résident – vous savez que pour les résidents, il y a eu un débat pour cela couvre exactement les frais d'écolage de ces employés – je trouve un petit peu déplacé que certains fonctionnaires – comme l'a très bien dit Robert – qui depuis toujours ont bénéficié de cet avantage familial ne se soient jamais inquiétés vis-à-vis de ceux qui ne le percevaient pas. Je trouve particulièrement obscène – et là, j'utilise ce mot sans aucune vergogne – que maintenant ils veuillent le percevoir deux fois, puisque c'est un petit peu l'objet de leurs revendications.

Comme vous l'avez compris, nous sommes partagés sur le bien-fondé de la PEC. Au niveau de l'équité, par contre, nous réclamons un maximum d'équité en l'occurrence pour les fonctionnaires. Encore une fois, j'en suis et je le dis d'autant plus facilement.

En ce qui concerne la dotation budgétaire, on a parlé de l'éviction des élèves étrangers. Nous en sommes encore à un rapport de 60 % d'élèves étrangers et 40 % d'élèves français. J'ai posé – je ne suis pas le seul – de nombreuses questions orales à ce sujet. L'évolution depuis trois ans ne montre absolument pas, comme les Cassandre nous l'avaient prédit, une éviction des élèves étrangers. Certes, la proportion évolue un petit peu dans le sens des Français en ce qui concerne les 5 000 nouveaux élèves qui rentrent à l'AEFE victime de son succès, mais l'éviction n'est absolument pas enregistrée. Je précise que parmi les 40 % de Français qui restent, la moitié environ comprend des binationaux. Donc, nos élèves à l'étranger ne sont pas seulement des têtes blondes avec de beaux yeux bleus, de beaux Aryens, c'est évidemment encore très coloré, très bigarré. C'est évidemment souhaitable. Donc, l'influence de la France à l'étranger n'est absolument pas en péril.

Puisque les Cassandre ont utilisé les chiffres délirants, puisque vous savez comme cela se passe la presse : l'AFP sort un chiffre et les journalistes plus ou moins professionnels reprennent le même chiffre dans jamais le vérifier, il a été dit que la PEC allait coûter 750 millions d'euros. Nous n'en sommes – comme nous l'avions prévu – qu'à 40 millions d'euros sur 120 millions d'euros d'aide à la scolarité, puisque les adversaires de la PEC jouent un petit peu facilement sur la confusion possible des termes techniques. L'aide à la scolarité, c'est 120 millions d'euros – Monsieur LECONTE a rapporté les chiffres plus précisément – à peu près deux tiers pour les bourses – donc, on fait encore beaucoup de social – et 40 millions pour la PEC qui, pour l'instant, ne subit, tant que l'on reste aux trois classes, aucune inflation.

Maintenant, quant à la légitimité pour des Français de l'étranger de percevoir la PEC au nom de l'équité – comme l'a très bien dit Robert LABRO – on ne s'est jamais ému que le fils ROTHSCHILD aille à l'école publique si jamais il y va – ce qui n'est pas sûr, remarque, Robert – et on n'a jamais dit à quelqu'un dont les parents ne payaient pas l'impôt sur le revenu : « Ecoutez, vos parents ne paient pas l'impôt, l'école sera payante pour vous ». Rappelons quand même que beaucoup de Français de l'étranger, comme les fonctionnaires, paient un impôt. Nous avons, pour la plupart, des résidences soit en tant que locataires, soit en tant que propriétaires – et tant mieux – en France. Nous payons les impôts fonciers et la taxe d'habitation. Moi, je devrais dire que l'on paye un impôt le plus important de tous. Nous vivons à l'étranger, nous sommes présents à l'étranger et j'estime que c'est un impôt que nous payons souvent difficilement dans notre vie quotidienne. C'est une forme d'impôt tout à fait louable que ne paient pas les Français de métropole.

(Applaudissements).

On oublie quelque chose et moi, je vous parle maintenant de mon expérience de terrain de Wuhan, qui est une ville en Chine accueillant de grosses entreprises automobiles (Peugeot-Citroën en joint-venture) et il y a, évidemment, tout autour, un tissu de sous-traitants, de PME. Vous savez que la France pêche en ce qui concerne le déploiement de ses entreprises, que l'on compare souvent d'ailleurs au déploiement des entreprises allemandes, parce que nous ne savons pas déployer nos PME et nos TPME. Je vous cite l'expérience de beaucoup de patrons de ces petites PME qui, lorsqu'ils ont appris que l'Etat prendrait en charge la scolarité de leurs enfants, ont décidé de sauter le pas de l'expatriation. Donc, cette PEC peut être aussi vue – comme le Président de la République l'a d'ailleurs dit – comme une aide à l'exportation de nos petites entreprises et cela vaut bien 40 millions.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Dublin

Mesdames les Parlementaires, vous êtes venues nous écouter, mais j'ai une simple question à vous poser. Vous avez, j'ai compris, eu un entretien à l'Élysée et j'aimerais savoir si la volonté politique, qui est assez forte, que vous avez exprimée pour la mise en place de cette mesure, sera suivie de moyens suffisants. On parle d'augmentation du nombre d'élèves ou d'augmentations de toutes sortes et j'aimerais savoir si vous avez la garantie simplement que les moyens suivront la mise en place.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Nous avons la garantie que la mesure se pérennisera si tant est que la PEC soit maintenue. En revanche, la seule garantie budgétaire que l'on nous ait donnée est celle d'aujourd'hui. Mais on nous indique aussi, bien évidemment, qu'il va falloir

travailler établissement par établissement de façon à ce que les augmentations ne soient pas exponentielles et à ce que l'Etat ne soit pas amené à payer tout et n'importe quoi au gré des directions d'établissements.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

Beaucoup de choses ont été dites et je ne vais pas les répéter. En particulier, je m'associe complètement à tous les propos de Monsieur LABRO.

On dit très rapidement qu'il y aurait une bonne façon de dépenser l'argent de l'Etat sur ces critères sociaux et une autre qui ne serait pas sur des critères sociaux. En fait, non. Comme vous le savez très bien, l'argent de l'Etat se dépense des deux façons. En ce qui concerne les bourses, ce n'est pas toujours sur des critères sociaux. Même si le mandat de l'AEFE est de se baser sur les ressources des familles, il se trouve assez souvent que l'on se base sur le statut des demandeurs. Un avocat ou un chef d'entreprise qui ne font pas de bonnes affaires sont des demandeurs de bourses aussi valides que d'autres. Je représente l'ouest des Etats-Unis. Nous avons eu quelque chose de douloureux à gérer, qui était que des instructions mal lues ont fait que l'on avait considéré comme étant le revenu des entrepreneurs indépendants leur chiffre d'affaires. Cela paraît énorme et cela veut donc dire que l'on exclue systématiquement cette catégorie de personnes du système des bourses sur des questions qui ne sont pas des questions de ressources, mais des questions sociales au mauvais sens du terme, c'est-à-dire de statut social. Cela est inadmissible.

C'est hors sujet sur la partie qui nous concerne puisque l'on s'intéresse à la PEC, mais la tendance à la fois pour la PEC et les bourses est de faire des économies là où soi-disant cela fait le moins mal politiquement. Je suis du mauvais côté, c'est-à-dire que les Etats-Unis dépensent 20 % du budget pour 6 % des demandeurs. Ainsi, avec 20 % du budget, on ne satisfait que 6 % des familles qui demandent des bourses dans le monde.

Une chose qui n'a pas encore été évoquée. On parle – et c'est le cœur du débat – de soi-disant vases communicants – le mot a été utilisé par le Président – et d'une enveloppe commune – le mot a été utilisé par la Sénatrice Monique BEN GUIGA-. En fait, la vieille revendication de cette Assemblée qui est très importante, ou une partie de cette Assemblée au moins a exprimé à de multiples occasions la revendication que tout ou partie de la charge financière du système d'éducation français à l'étranger soit supportée par l'Education nationale. Il serait peut-être pertinent que la prise en charge elle-même soit distinguée du système des bourses géré par les Affaires étrangères et européennes et que cette prise en charge soit dans un budget lié à celui de l'Education nationale.

Le dernier point, c'est que lorsque l'on prend en charge les classes de lycée, on influe sur la décision très importante de faire terminer les études à des enfants qui les ont commencées dans un premier cycle. C'est cela qui est important. Très souvent, vous avez des familles qui démissionnent, parce que les dernières classes de lycée sont très chères. Le fait de récompenser les familles qui, suivant les critères sociaux, n'ont pas été aidées pendant leur premier cycle, mais qui ont fait des efforts, comme les jeunes familles, doivent pousser leurs enfants jusqu'au bac grâce à une prise en charge. La présence française à l'étranger dépend beaucoup des familles qui vont rester françaises parce que leurs enfants ont eu leur bac.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Je ne me suis pas levé pour cela, mais ayant entendu ma collègue Monique CERISIER BEN GUIGA tout à l'heure nous rapporter ce qui s'était passé lors du dernier conseil d'administration de l'AEFE, je voudrais lui demander qui lui a fait ce rapport, parce qu'il n'est pas juste. Ce n'est pas très important, ce n'est pas notre sujet, mais comme des choses qui ne sont pas vraies ont été dites tout à l'heure, je tiens à les rectifier. En particulier en ce qui concerne la proportion d'enseignants titulaires de l'Education nationale dans notre réseau, les modifications apportées ont été tout à fait mineures. C'est vrai qu'à la suite de la négociation avec Bercy, on a été amené à modifier ce plan d'orientation stratégique. On le lira, faites-le circuler et vous constaterez que c'est mineur. Simplement, au lieu de dire que la proportion devait être au moins de 50 %, on a dit qu'elle devrait être à peu près au niveau actuel. Le niveau actuel, c'est 47-48 %. C'est ce que j'appelle une modification mineure alors que ce n'est pas du tout ce qui a été dit tout à l'heure par Monique CERISIER BEN GUIGA. Je tiens à faire cette précision.

Mon vrai point, chères collègues Parlementaires, c'est bien entendu votre mission. Je me réjouis que l'on vous ait confié cette mission. Premièrement, je crois que nous sommes tous, sur ces bancs en tout cas, très reconnaissants au Président de la République de cette mesure généreuse qui, d'une part, a été très bien reçue par les Français de l'étranger, c'est évident, c'est très positif. Et deuxièmement – ce qui est fondamental – cette mesure nous a apporté un surcroît de recettes. Cela est objectif. La somme qui, globalement, a été mise à la disposition de l'AEFE serait inférieure aujourd'hui s'il n'y avait pas eu cette mesure. Il faut prendre cela en compte. C'est très important pour votre mission, parce que cela signifie – je me permets de le dire – que l'on vous demande de faire en sorte que cette manne supplémentaire soit conservée quoiqu'il arrive, quelles que soient les mesures qui sont prises.

Mon deuxième point est qu'il se trouve que cette mesure est généreuse et positive. Vous l'avez entendu sur tous les bancs d'une façon objective. Ce qu'il faut que vous reteniez c'est que tout ce qui a été dit, ou presque, est vrai. C'est très contradictoire souvent, mais c'est vrai. C'est pour cela que le problème est très complexe et que votre mission est difficile. Vous entendrez des choses très différentes. Cette mesure n'a pas eu que des effets positifs, vous vous en êtes rendu compte. Il y a aussi une mesure dont j'ai entendu parler il y a quelques jours : les organisations internationales de Washington, où il y a beaucoup de fonctionnaires français, se posent la question de savoir si elles veulent continuer à rembourser les frais de scolarité de leurs ressortissants français. Il serait dommage que cela ne soit pas le cas. J'aime mieux que ce soit le FMI et la Banque mondiale qui payent les études de nos fonctionnaires plutôt que le contribuable français. C'est objectif. Que je sois à gauche ou à droite, c'est une réalité. Citoyen français, je ne peux pas penser autre chose. Cela est clair. Donc, il faut vraiment sortir de cela.

Il y a malheureusement des effets qui ne sont pas tous positifs. Tout un chacun en a pris conscience et en particulier nos deux Assemblées, vous le savez, puisque dans la loi de finances l'an dernier et, récemment, lors du vote de la loi de finances rectificative ont été introduits à l'Assemblée nationale puis au Sénat des amendements différents, mais qui avaient tous pour but premièrement d'introduire un moratoire. Il y a unanimité des deux Chambres pour dire qu'il faut en rester à la classe de 2nde et qu'il est impossible et irraisonnable d'aller plus bas. Deuxièmement, il faut introduire des plafonnements. Il faut limiter. Donc, personne, je pense, enfin en tout cas surtout pas moi, ne demande la suppression de la mesure, mais il faut l'encadrer, il faut la réguler d'une certaine manière. Faut-il la plafonner deux fois, c'est-à-dire en fonction des frais de scolarité que l'on rembourse – 30 000 dollars, ou pas loin, à San Francisco, c'est peut-être beaucoup demander – et en fonction du revenu des parents ?

(Protestations dans la salle).

Je dis que cela est peut-être débattable et que ce sont les deux points qui ont été mis en avant et discutés au Parlement. A vous de réfléchir à cela. Voilà les deux pistes d'encadrement, mais tout en gardant la mesure.

Je conclus, Monsieur le Président. Je serais très heureux si véritablement vous arriviez surtout à faire en sorte de ne pas donner prétexte aux gens de Bercy qui sont – vous l'avez dit tout à l'heure chère collègue Sophie JOISSAINS – prêts à nous reprendre cet argent. Il faut être très vigilant là-dessus. D'un autre côté, essayez de gommer les effets moins positifs et en particulier ce sentiment d'injustice d'iniquité que l'on rencontre sur le terrain. On a eu l'évocation de ce qu'il se passait lors des Commissions locales des bourses. Cela est vraiment une réalité, sachez-le.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur.

Je voudrais vous indiquer que nos visiteurs suivants sont arrivés déjà depuis un bon moment. Si vous nous permettez, mon Général, nous avons encore quelques minutes. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Je vais être très rapide. Je me suis réjouie que dans votre réponse tout à l'heure, vous ayez évoqué le point dont je veux parler pour aborder le problème que j'avais déjà soulevé à l'époque directement auprès de Madame LAGARDE comme une conséquence probable de cette PEC. Il s'agit de l'augmentation, souvent très importante, des frais de scolarité dans de très nombreux établissements justement concernant ces trois classes-là. Je pense réellement – je n'engage que moi – qu'il y a quand même une relation entre les deux et que de nombreux établissements ont, pour financer d'autres choses, augmenter les coûts de scolarité dans ces trois classes. Je crois qu'il serait judicieux de vous pencher là-dessus et peut-être de mettre des freins à ces endroits plutôt que sur les familles.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France.

Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup. Je vais être très bref. D'abord pour vous remercier, Mesdames, de votre présence. Je crois que c'est effectivement un grand honneur pour nous que vous soyez là. Comme vous le voyez, le débat est très intense. Je ne vais pas me lancer aussi dans ce débat, parce qu'il est politique. Simplement deux remarques.

Sur ce que Monsieur LABRO a dit sur l'attitude des consulats, les consulats font leur travail de même que les fonctionnaires. S'il y a des problèmes, il y a des recours contentieux. La charge de l'examen des dossiers est extrêmement lourde pour les consulats. Il peut y avoir des difficultés, mais je n'accepte pas que l'on dise que les consulats auraient une attitude inique ou structurellement négative.

Deuxième chose, sur la question des moyens après et comment la question se pose de mon de point de vue. Je voudrais rappeler deux choses. Premièrement, le *statu quo* réglementaire ne signifie pas le *statu quo* financier quand on regarde les prévisions de dépenses. Je parle pour l'ensemble, bourses et prises en charge. C'est-à-dire que le *statu quo*, si l'on en reste actuellement à la situation actuelle, s'accompagne d'une croissance forte des prévisions de dépenses ; prévisions totalement raisonnables et raisonnées. La question centrale est la question de l'adéquation des moyens avec les besoins. Le Parlement décidera là-dessus. Pour moi, il n'y aurait rien de pire qu'une inadéquation entre les besoins et les moyens, c'est-à-dire la sous-budgétisation, parce qu'à ce moment-là, on ne peut pas faire fonctionner le système et j'attire l'attention sur le fait qu'entre le moment où des mesures de régulation sont décidées à une Commission des bourses et le moment où elles ont un plein effet, c'est-à-dire, concrètement, où elles atteignent sur une année entière la zone nord qui représente 90 % de la dépense, il se passe 18 mois. Donc, j'attire vraiment l'attention là-dessus. Ce qui montre aussi – j'aborde du point de vue budgétaire ce que d'autres ont dit – la complexité et la difficulté de votre tâche qui demande beaucoup de consultations et de responsabilités. Mais je crois que tout ce que vous pourrez écrire et les propositions que vous pourrez faire pourraient être très utiles. J'insiste beaucoup sur cette question de la sous-budgétisation si la main gauche se mettait à ignorer ce que la main droite décide.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO, membre élu de la circonscription de Madrid

Je vais être très brève ; je voudrais simplement dire deux choses. J'ai été étonnée d'entendre dire que les tarifs des classes de lycée – c'est peut-être vrai pour les Etats-Unis, mais ce n'est pas vrai ailleurs – sont particulièrement plus élevés que les autres. La différence est en général de 300 ou 400 euros sur l'année et, par exemple en Espagne, sur la base d'un chiffre qui tourne autour de 4 000 euros par an.

Nous dire que parler des bourses est un hors sujet – je suis professeur donc, j'emploie ce terme – c'est beaucoup dire, puisque comme l'a dit Madame CERISIER BEN GUIGA, la PEC et les bourses correspondent à l'aide à la scolarité et représentant donc un seul budget.

Je voudrais simplement commenter le terme de « gratuité ». Aujourd'hui, nous avons entendu les termes « prise en charge » et « gratuité ». Le terme « gratuité » me paraît peu approprié pour différentes raisons. La première et la plus simple. C'est le danger que cela suppose quant à la législation européenne et aux discriminations possible. Mais c'est surtout que la gratuité – comme cela a d'ailleurs été dit tout au début – a créé des frustrations majeures, parce qu'une gratuité signifie une gratuité pour tout le monde. Aucun Français ne paie. Or, ne paie pas uniquement les élèves de lycée. D'où une frustration majeure de la maternelle jusqu'en 3^{ème}. Pourquoi avons-nous des familles, dont les revenus dépassent 100 000 euros par an, qui demandent des bourses aujourd'hui alors qu'elles ont un ou deux enfants ? Tout simplement parce qu'ils estiment avoir droit à la gratuité qu'on leur a promise. Cela me paraît donc quelque chose d'extrêmement important. Il faut faire attention aux termes que l'on emploie. Il s'agit d'une prise en charge pour les classes de lycée et non pas pour l'ensemble des enfants français.

Partant de là, on dit généralement que nous sommes globalement opposés à la gratuité, nous, l'ADFE. Je tiens à dire la chose suivante : nous ne refusons évidemment pas l'argent que donne l'Etat pour l'aide à la scolarité.

(Manifestations dans la salle).

Cela me paraît une évidence. Le problème réside dans la façon de distribuer cet argent. Je tiens à dire que la philosophie générale est différente. On nous a expliqué que l'on donnait aux lycées parce que les parents avaient eu le courage d'amener

leurs enfants jusqu'en 2nde. Bien des parents, forts courageux, ont dû renoncer bien avant, malheureusement. On le sait. La philosophie générale qui nous anime est d'essayer de faire en sorte que l'accès à la scolarité dans notre réseau français soit le plus large possible. C'est ce qui nous intéresse. Donc, il faudrait faire en sorte que ce budget, que cet argent alloué par l'Etat concerne davantage de familles et permette un plus grand accès au système par les familles françaises.

Enfin, je partage tout à fait le malaise qu'a ressenti Monsieur MAINGUY lors des Commissions de bourses locales, parce que nous l'avons ressenti nous-mêmes, bien sûr.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Monsieur le Président, je remercie Monsieur NIZET pour son intervention concernant les fonctionnaires, car c'était le point que je voulais aborder. Le Rapporteur de la Commission de l'enseignement avait parlé de discrimination. Je crois que les seuls fonctionnaires bénéficiant des allocations familiales payées par le contribuable français sont ces personnes-là alors que tous les Français de l'étranger ne bénéficient absolument pas des allocations familiales. Donc, la discrimination est de ce côté et non pas ce qui a été évoqué tout à l'heure.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, je voudrais évoquer un point qui a été évoqué succinctement par mon collègue LABRO à propos du fait que les Français de l'étranger seraient supposés ne pas payer d'impôts. En tant que Rapporteur de la Commission des finances, je peux vous dire que les derniers chiffres que nous avons obtenus de Bercy sont de l'ordre, en recettes directes, d'un demi-milliard d'euros. Egalement, la présence des Français à l'étranger est considérable – et là, je parle en tant que Président de section des Conseillers du commerce extérieur. S'il n'y a pas de présence française à l'étranger, il n'y a pas de commerce extérieur français. C'est extrêmement simple.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.

Monsieur Karim DENDENE, membre élu de la circonscription d'Alger

Merci, Monsieur le Président.

Je dois dire que je suis un peu gêné par la contradiction des arguments entre le Sénateur COINTAT et la Sénatrice BEN GUIGA à propos de l'enveloppe budgétaire. Je voudrais que l'on dise, une bonne fois pour toutes, ce qu'il en est. Je suis sûr de l'honnêteté de l'un et de l'autre, mais cela fait trois ans que l'on parle de ce sujet et trois ans que chaque camp donne des arguments qui paraissent contradictoires. La question qui se pose est : si demain, vous obtenez la suppression de la PEC, cet argent sera-t-il conservé ? Je voudrais avoir la réponse.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

La réponse est non.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Je n'ai pas entendu cette contradiction-là entre le discours de Christian COINTAT et le mien. Je rappelle que c'est une seule ligne budgétaire pour les deux. J'apprends, Madame, que dans le cas où l'on ne donnerait plus à cette minorité, la majorité n'en profiterait pas. C'est une sorte d'application du bouclier fiscal pour les Français de l'étranger.

(Protestations dans la salle).

Merci.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Non, Madame. C'est une décision politique qui a été prise de donner la gratuité aux Français de l'étranger au niveau de la scolarité. Le Président de la République souhaite la décliner sur l'ensemble des classes dans le temps. Il n'est pas possible pour l'instant de manière immédiate, car vous être au fait des difficultés budgétaires que nous connaissons. Néanmoins, c'est une mesure qui vise à être étendue à tout le monde. Donc, ce n'est pas une mesure pour les privilégiés. Mais, dans le même temps, il est effectif que si cette mesure, pour laquelle des fonds ont été débloqués, ne s'applique pas, les fonds reprendront leur place dans le budget général.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève COLOT.

Madame Geneviève COLOT

Je voudrais simplement conclure, Monsieur le Président et vous remercier, tous, pour ce débat qui est un débat passionné. Je pense que nous ne regrettons pas d'être venues vous rencontrer ce matin. Nous avons eu beaucoup d'eau à notre moulin et nous avons beaucoup d'idées que vous nous avez apportées.

En règle générale, je pense que l'on peut considérer que c'est une mesure du Président de la République qui a été généreuse. Elle est bien reçue par nos Français de l'étranger, mais c'est une mesure qui soulève des problèmes complexes. Notre mission est justement là pour essayer d'apporter des remèdes pour que cet argent soit le mieux employé possible et que nos Français de l'étranger en bénéficient de la manière la plus positive possible.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame. Je vous remercie au nom de tous et je crois pouvoir dire que nous sommes à votre disposition si vous avez besoin d'informations à l'avenir.

Madame la Sénatrice Sophie JOISSAINS

Je voulais simplement remercier l'ensemble des intervenants et vous dire aussi que nous étions évidemment à votre disposition pour vous entendre. Si vous le permettez, nous pourrions prendre contact avec les uns et les autres selon l'évolution du bilan.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame. Nous passons au thème suivant en souhaitant la bienvenue aux Général et Officiers supérieurs qui ont bien voulu retarder leur intervention.

Monsieur le Président

Nous allons entendre l'intervention du Général de division de CRÉMIERS qui est Directeur de la Direction du service national au sujet de l'évolution de la journée d'appel de préparation à la Défense.

Je crois me souvenir qu'il y a pas mal d'années que l'on parle de ces journées, mais nous n'avons pas eu l'occasion, depuis longtemps, d'entendre parler de ce sujet. Nous remercions donc le Général et le Colonel d'avoir bien voulu accepter de participer à nos débats sur ce sujet.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS, Directeur du service national.

**INTERVENTION DU GENERAL DE DIVISION ROBERT AUGIER DE CRÉMIERS,
DIRECTEUR DU SERVICE NATIONAL, AU SUJET DE L'ÉVOLUTION
DE LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE**

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS, Directeur du service national

Merci beaucoup.

Je voulais remercier les deux conférenciers précédents d'avoir chauffé la salle. Manifestement, ils y sont bien parvenus.

Effectivement, c'est un plaisir pour moi d'intervenir sur la JAPD suite à l'invitation de Monsieur Denis FRANÇOIS et, je crois, via Monsieur DEMARQUIS de la Direction des Français de l'étranger.

Je suis le Directeur du service national. La Direction du service national a deux missions génériques qui consistent en la mise en œuvre de la JAPD et en la gestion des archives individuelles des Français qui ont servis sous les drapeaux d'une façon ou d'une autre, mais aussi des étrangers qui ont servi en tant que Français et notamment des Africains d'Afrique Centrale ou d'Afrique du Nord. Je gère, à ce titre-là, 80 millions de dossiers individuels. Cela a l'air assez neutre, mais les 80 millions d'archives individuelles ne sont pas des archives mortes. Ce sont des archives vivantes puisque nous répondons à 3 000 sollicitations individuelles par jour de personnes qui nous demandent en général des certificats de blessures, des certificats de pension, des certificats d'état des services militaires, en particulier au moment où elles liquident leurs retraites.

Je vous le dis en insistant un tout petit peu, car nous avons des étrangers qui ont servi à titre français et qui sont donc des ayants droit. Nous avons donc beaucoup de sollicitations, en particulier de tous les anciens tirailleurs Sénégalais ou pas qui nous écrivent pour faire valoir leurs droits et en particulier qui ont beaucoup écrit au moment de la dé cristallisation des pensions.

Je clos ce sujet, mais je répondrai, bien entendu, tout à l'heure aux questions, si vous en avez et si j'en suis capable.

La JAPD, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est maintenant 11 ans d'expérience que nous avons. En 2009, nous avons passé 760 000 jeunes en JAPD en métropole et à l'étranger. Au bout de 11 ans, cela nous fait la bagatelle de 8 millions de jeunes qui sont passés à la JAPD. Il faut savoir que maintenant dans l'armée, les capitaines et les commandants ont fait leur JAPD et n'ont plus été de la génération qui faisait son service militaire. Donc, le temps passe vite.

La plupart d'entre vous connaissent le dispositif de la JAPD à l'étranger donc, je n'y reviens pas. D'autant plus que vous êtes amenés, vous Assemblée, à vous prononcer sur les évolutions que vous souhaitez puisque cette mission de mise en œuvre de la JAPD est confiée au ministère des Affaires étrangères et pas au ministère de la Défense.

Cela dit, je vais faire un petit exposé sur la rénovation actuelle de la JAPD, mais je serai prêt à répondre à vos questions et à écouter vos suggestions. Un exposé en deux parties. Premièrement, quelques statistiques concernant la JAPD à l'étranger, donc, la JAPD qui vous concerne. Puis, la rénovation qui m'amène ici pour vous parler de ce que nous sommes en train de faire évoluer dans la JAPD.

Les « résultats » de la JAPD à l'étranger nous sont communiqués par les postes d'ambassades directement à la Direction du service national. En 2009, ont été convoqués 5 900 jeunes et il y a eu 2 000 participants, soit un résultat de 30 % que l'on peut lire comme étant faible, mais que l'on peut lire – je vous le dis tout de suite – comme n'étant pas si mal que cela.

La répartition géographique montre qu'effectivement en Afrique et en Europe, on a des résultats tout à fait convenables par rapport à ailleurs. Je le mets sur le fait, notamment en Afrique, d'une certaine proximité, d'une certaine culture et d'une densification de la population française militaire à travers les militaires d'active qui sont dans la coopération. A titre d'information, j'ai le détail poste par poste et site JAPD par site JAPD à jour pour 2009. A partir de maintenant, un certain nombre de postes dispose d'un logiciel qui leur permet de nous envoyer directement des statistiques immédiatement exploitables et qui sont très intéressantes, en particulier pour la participation des JAPD des binationaux. On pourrait croire que les binationaux sont encore moins intéressés que les nationaux franco-français. Ce n'est pas sûr. Je n'ai pas exactement les statistiques de participation, mais j'ai les statistiques de convocation. La moitié sont des binationaux, globalement. Les taux d'absentéisme sont dus à un certain nombre de paramètres que nous analysons très différemment par rapport à ce qui se passe en métropole, puisque s'agissant de cette dernière, on a 90 % de participation. En général, les 10 % restants sont reconvoqués. Là, on a 50 %. Les taux de participations faibles et qui doivent être augmentés sont dus aux distances – on en est conscients –

également aux coûts, puisque l'ensemble des coûts est à la charge du ministère des Affaires étrangères et européennes (cf. le coût des transports), mais également à la motivation individuelle des gens qui en sont chargés dans les différents postes et, il faut le dire aussi, à la motivation des éventuels participants à la JAPD. Mais il s'agit du même phénomène qu'en France.

Voilà ce que je voulais dire sur ces statistiques concernant la JAPD à l'étranger.

La rénovation que nous avons lancée depuis six mois arrive à maturation et on va commencer à la mettre en œuvre. Comme on est à la mode, on va commencer par l'expérimenter plutôt que de la mettre en œuvre avant de l'expérimenter.

Au mois de septembre dernier, à l'occasion de la sortie du Livre blanc sur la Défense et la sécurité, l'existence même de la JAPD a été confirmée. C'est une première chose et je suis au premier rang des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce Livre blanc. Mais, comme je l'ai indiqué dans le titre du Livre blanc, le Livre blanc a changé de configuration, puisque ce n'est plus un Livre blanc sur la Défense, mais sur la Défense et la sécurité au sens où la Défense n'est pas qu'une affaire d'armée, mais également une affaire militaire. Aussi, la sécurité est une affaire globale. Il était donc évident qu'il ne fallait pas rester cantonné à la Défense. Donc, nous sommes en train d'adapter le message que nous passons aux jeunes Français, aux jeunes nationaux sur la Défense étendue à la sécurité surtout collective.

Une fois que l'on m'a demandé de rénover et d'adapter le discours, j'ai pris l'opportunité de faire autre chose, de faire plus, parce que – comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure – la JAPD a 11 ans. Donc, c'est le moment, me semble-t-il – même s'il y a eu des adaptations qui n'ont pas été neutres – de donner un petit coup de balai pour enlever une partie de la désuétude du message et du support. Sur le support, vous comprenez bien que les DVD aujourd'hui nous, on trouve cela bien, mais nos enfants ne savent même plus ce que c'est. Pour eux, ce sont des 33 tours. Il est évident que l'on va mettre tout cela à jour pour donner de la souplesse et pour donner un côté plus moderne de la JAPD.

Nous rénovons le message. Nous allons rénover la pédagogie en essayant de faire en sorte qu'elle soit la plus interactive possible. Je vous rappelle qu'en France en général, les intervenants sont tous militaires. Ce sont des militaires qui déroulent le menu et qui font l'instruction. Quand on fait de l'instruction civique, les jeunes ont eu leur instruction civique. Il s'agit de leur redire la même chose d'une façon différente et surtout avec des acteurs différents. Et enfin, comme je le disais à l'instant, nous rénovons les supports.

Pour être pratique et pour gagner des effectifs et donc réduire les coûts, je m'inscris totalement dans la démarche du gouvernement actuel, de l'Etat, qui consiste à faire en sorte que l'on fasse le recensement via Internet, que j'établisse le dialogue qui aujourd'hui se fait par 1,4 million imprimés par an. Je souhaite faire des économies de timbres et que tout cela se fasse au maximum par Internet : les convocations aux JAPD, le dialogue pour changer les dates, puisqu'en général on a quand même 250 000 contacts avec des jeunes qui nous demandent de changer la date ou le lieu de convocation. Cela, nous allons également le faire par Internet, ce qui n'était pas possible jusqu'à maintenant, parce que l'on avait commencé par le format papier. Donc, une fois que l'on a commencé par le format papier, repasser à Internet devient difficile. Le réflexe des jeunes aujourd'hui est de passer par le téléphone. C'est bien, mais ce n'est pas pratique. Passer par Internet pour l'ensemble du dialogue avec les jeunes, mais également pour que les jeunes puissent se renseigner sur le site Internet de la Défense. Nos jeunes vont avoir un espace JAPD. C'est important, parce que ce site Internet sera consultable de partout. Il n'y aura pas besoin d'être en métropole. De même, il y aura un espace privé pour les intervenants donc, pour nos Français – militaires ou scolaires, professeurs d'école, intervenants ou diplomates, qui pourront aller chercher des éléments sur le site sur lequel moi, je vais mettre la documentation qui, pour l'instant, était une documentation DVD, voire papier. Il s'agit de la première série de réorganisations que je mène sur la JAPD.

La deuxième série de réorganisations est lourde. Il s'agit, pour moi, d'assurer une rentabilisation de cette journée qui coûte cher. Mais ce n'est pas une rentabilisation Défense que je recherche. Comme c'était la seule façon que l'Etat a de rencontrer tous les Français à un moment donné assis sur des sièges, il faut demander à tous les ministères ce qui les intéresse. Cela est vrai à l'étranger et encore plus probablement à l'étranger pour les consulats de réunir une fois au moins la totalité de la population.

Il y a le pendant, l'avant et l'après JAPD.

Pendant la JAPD, il y a une chose que nous ne changeons pas ou peu, c'est qu'il y avait déjà une instruction, par exemple, sur les gestes élémentaires de secourisme. Cela n'a l'air de rien ; cela n'a rien à voir avec la Défense, mais le but n'est pas d'avoir quelque chose en rapport avec la Défense. C'est quand même un acte citoyen de savoir quoi faire lorsque l'on découvre quelqu'un qui est blessé. Donc, on va continuer à faire cela, même si l'on peut penser que cela pourrait être fait par quelqu'un d'autre, en particulier par l'Education nationale. L'Education nationale a pour projet de reprendre le flambeau, mais il n'est pas inutile de répéter certaines choses deux fois. Donc, on va décider si l'on maintient, après que l'Education nationale ait repris le flambeau, mais pour l'instant, c'est nous qui le faisons. Comme il faut là aussi se mettre au goût du jour, j'ai fait intégrer à cette séance de secourisme la mise en œuvre du défibrillateur qui devient, en France mais probablement aussi à l'étranger, une cause importante au vu de la multiplication des défibrillateurs dans les espaces publics. De même, on fait un test de détection de

difficultés de lecture qui est entièrement automatisé depuis un an, qui est remarquable. Automatisé, cela veut dire que ce n'est plus par écrit comme ceux qui ont fait les trois jours l'ont connu, mais c'est sur la base du principe du passage du permis de conduire, avec des questions-réponses, au moyen d'une télécommande. Les jeunes sont très à l'aise avec cela. Nous obtenons des résultats, mais c'est un test qui aujourd'hui est littéraire. L'Education nationale m'a demandé de rajouter un test à dominante de numéracie. J'ai découvert le terme de « numéracie » donc, en clair de maniement des chiffres. Nous allons donc intégrer un test de numéracie à partir de l'été 2011, car cela est un petit peu long à mettre au point.

Avant, il était inscrit dans la loi – et la loi n'avait pas été du tout appliquée – que les Français devaient avoir fait une visite médicale avant de venir à la JAPD et apporté un certificat pour ensuite participer à la JAPD et obtenir leur certificat de JAPD. Cela n'a jamais été appliqué. Je sais pourquoi, mais ce n'est pas la peine de s'étendre. En clair, il n'y avait pas d'argent. Je suis en contact avec le Cabinet et avec les services du ministère de la Santé et nous allons faire en sorte que cela se fasse. C'est là aussi, me semble-t-il, un investissement, parce que pour faire passer 760 000 visites médicales par an auprès du médecin référent, d'un médecin qui, en principe, connaît le jeune qu'il reçoit pour lui parler d'un certain nombre de problèmes que connaissent les jeunes, des addictions, etc., je pense que cela aura un effet bénéfique pour les dépenses de santé 10 ou 20 ans plus tard. Détecter une maladie ou une addiction à 20 ans évite de la soigner à grands frais 10 ou 20 ans plus tard. Nous allons essayer de le mettre en place, mais c'est très compliqué. L'idée est de lier cette visite médicale à la convocation aux JAPD. J'ai obtenu du ministère de la Santé, qui n'était pas favorable, que ce soit moi qui envoie la convocation médicale. En fait, c'est un coupon détachable – même s'il est informatique – de la convocation à la JAPD. Le médecin le tamponnera pour dire qu'untel a bien effectué sa visite médicale. On va essayer de mettre cela en œuvre via une expérimentation sur cinq départements à partir de la fin de l'année.

L'après, c'est que nous faisons passer un test de difficultés de lecture à nos 760 000 Français qui viennent aux JAPD. On en a actuellement 10 % d'échec à ce test, soit environ 80 000 jeunes. Faire passer des tests, pour faire des statistiques, alors évidemment les statistiques sont un remarquable outil de contrôle de gestion du ministre de l'Education nationale par rapport à ce que fait cette dernière. Le ministre de l'Education nationale est très friand des statistiques que nous leur apportons qui, au passage, recourent exactement celles faites par le ministère de l'Education nationale. Pour l'instant, nous avons – sans vouloir décourager les bonnes volontés – de mauvais résultats sur le traitement individuel des cas que nous détectons. Quand un jeune échoue, il y a plusieurs possibilités. Soit il est encore scolarisé et on ne fait que signaler à l'inspection de l'académie concernée que ce jeune-là ne sait pas lire. L'inspecteur d'Académie pouvait déjà le savoir, auquel cas, il avait déjà pris les mesures, autant que faire se peut, pour essayer de l'aider. Soit il ne le savait pas et, en général, il y a un déni, parce que les professeurs n'acceptent pas vraiment que des militaires leur expliquent qu'un de leurs élèves ne sait pas lire. Ils ont raison. Soit ils ne l'avaient pas détecté, mais j'en doute, soit c'est parce que le jeune peut s'être sabordé. Il s'en moquait, quoiqu'il n'y ait plus le service militaire derrière donc, il n'a plus de raisons de s'en moquer. En tout cas, ces signalements, nous allons en changer le contexte. Ceux qui n'étaient pas scolarisés, nous étions obligés de leur demander leur autorisation pour signaler leur cas, principalement aux missions locales. Vous savez qu'à partir du mois de septembre prochain va se mettre en place en France un réseau de plateformes de décrochage qui sera sous l'autorité des préfets, qui pourra coordonner l'action des missions locales, celle de l'Education nationale et celle du Pôle Emploi au sujet de chaque jeune. Il s'agit de savoir ce qu'il faut faire d'un jeune qui est détecté comme étant en difficultés par tout le monde.

Avec ces plateformes, j'ai l'occasion d'approvisionner la plateforme en nombre de jeunes que nous avons détectés en difficultés de lecture ou en difficultés d'insertion professionnelle – puisque nous leur posons la question. On demande aux jeunes de remplir un papier. Un certain nombre d'entre eux réussissent les tests de difficultés de lecture, mais nous avouent ne plus être scolarisés et ne plus rien avoir. Nous allons pouvoir signaler le cas de ces gens-là aux plateformes de décrochage. Nous allons faire « front commun » avec le ministère du Travail, le ministère de la Jeunesse, le ministère de la Défense et le ministère de l'Education nationale pour présenter un dossier de transmission des 80 000 noms aux plateformes de décrochage pour ne pas que la CNIL refuse que nous transmettions ces dossiers. En effet, c'est quand même un sujet relatif à la liberté individuelle sur lequel il faut être particulièrement vigilant. Donc, on ne transmettra que le nom et pas beaucoup plus.

Je voulais absolument rentabiliser ces tests de détection de difficultés de lecture, puisqu'on s'apercevait qu'entre ceux que l'on signalait à l'Education nationale et ceux que l'on ne signalait pas du tout parce que le jeune ne voulait pas, finalement, on n'avait que 20 % des jeunes détectés en difficultés de lecture dont nous assurions ensuite un suivi, ce qui n'est quand même pas une rentabilité extraordinaire. Donc là, on va vers 100 %.

Nous allons recevoir individuellement lors de la JAPD tous les jeunes détectés en difficultés. Nous allons les informer, mais j'ai tenu à ce que l'on informe également la totalité des Français sur les dispositifs d'insertion professionnelle, puisqu'il s'agit de cohésion nationale. Celui qui est à l'aise, qui n'a pas de problème, qui à 17 ans est en prépa à Sciences politiques, c'est quand même bien qu'il écoute ce qu'on lui raconte dans le domaine de l'insertion professionnelle, surtout après avoir constaté que son petit camarade d'une journée a passé la totalité des tests – soit 25 minutes – avec le nez levé sans appuyer une seule fois sur la télécommande. C'est peut-être la première fois de sa vie qu'il voit cela. Si on lui montre qu'ensuite l'Etat explique et

met en œuvre un dispositif d'insertion professionnelle et si ce jeune entend pour la première fois de sa vie parler des missions locales, de l'insertion professionnelle, du Pôle Emploi et des plateformes de décrochage, ce sera finalement cela de gagné, mais pas uniquement pour les décrocheurs – terme que l'on emploie pour parler de ceux qui ont décroché.

Nous allons faire participer les missions locales aux réceptions individuelles des jeunes. Enfin, puisque vous savez que la loi sur le service civique vient de paraître, nous allons également délivrer une information sur les possibilités offertes aux jeunes en termes de service civique. Les Anglais ne l'ont pas formalisé, mais c'est l'année sabbatique anglaise, sachant que le service civique ne s'applique pas seulement aux jeunes en difficultés, il s'applique à tout le monde.

Voilà pour la rénovation de l'avant, du pendant et de l'après de la JAPD.

Sur le fond, je vous remontre le programme qui, tel qu'il apparaît là, ne varie pas tellement par rapport au programme d'aujourd'hui. Il a trois modules.

Si vous me le permettez, je commence par le deuxième qui parle de la justification de l'effort de défense français, parce qu'il est quand même important de parler de la défense.

Le troisième module parle des métiers de la défense. Il faut savoir que c'est stratégique. Pourquoi les métiers de la Défense ? Parce que les armées me disent à moi, Directeur du service national, qu'elles font des statistiques dans leurs propres rangs auprès des jeunes militaires engagés des trois armées et de la gendarmerie. Les quatre recruteurs de chacune de ces armées me donnent à peu près les mêmes statistiques et me disent que 50 % des jeunes qui sont chez nous annoncent avoir entendu pour la première fois parler des métiers militaires à l'occasion de la JAPD. Cela remplace évidemment toutes les campagnes de recrutement. Cela initie, du moins, l'ensemble de l'information de tous les jeunes et pas uniquement ceux qui sont attentifs et qui recherchent déjà quelque chose. Cela initie en particulier vers les jeunes qui ont le plus de difficultés que nous nous faisons l'honneur de recruter, puisque l'on a la chance de ne pas passer par les concours de l'administration et que l'on n'est pas obligés, pour un poste N, de prendre un bac +2 si le concours recrute des bac +2. Donc, légitimation de l'effort de Défense et information sur les métiers militaires.

Mais – et j'aurais dû commencer par cela, on commence d'ailleurs par cela le jour de la JAPD – une information et une sensibilisation aux droits et aux devoirs des citoyens. Vous avez entendu récemment le débat sur l'identité. En fait, on fait un cours complémentaire d'instruction civique, qui n'est pas délivré par un professeur de l'Education nationale, mais par un sergent qui a 22 ans, un adjudant qui a 30 ans ou par un lieutenant-colonel de réserve qui peut avoir 40 ou 50 ans. On évoque aussi les principes de la République, les principes du vivre ensemble qui sont les mots en cours actuellement pour parler de cette affaire, mais aussi toutes les possibilités d'engagement en présentant aux jeunes un leitmotiv bien connu : « Pensez à ce que vous pouvez faire pour la société et non pas ce que la société peut faire pour vous ». Tous les engagements possibles vers la Croix rouge, vers Emmaüs, vers les causes humanitaires, vers les armées à travers les réserves, vers les bénévoles ou vers les pompiers sont évoqués et sont suscités.

Au passage, vous voyez que l'on appuie beaucoup sur le côté citoyeneté. Grâce au Sénat, initialement, puis à l'Assemblée nationale, la loi vient de changer à l'occasion du passage de la loi sur le service civique. L'appellation de la JAPD deviendra, à partir du moment où l'on va lancer la réorganisation officiellement, Journée de défense et de citoyeneté, JDC. D'ailleurs, nous allons essayer de rajouter un petit peu plus de solennité, parce que l'on pense qu'il en faut dans la société. Dans les salles, nous allons mettre un drapeau français, puisque ce n'est pas le cas pour l'instant. Pourquoi ne pas mettre également une Marianne. A la fin de la journée, probablement que la participation d'élus locaux sera demandée ; lesquels trouveront un intérêt de rencontre avec leur jeunesse et, pour être factuel, avec leurs futurs électeurs afin qu'ils remettent le certificat de JAPD, pour ne pas évoquer éventuellement la remise de la carte d'électeur. Ceci est relié à un autre projet que j'appelle projet BEAUDOIN, qui est préparé sous mandat du Président de la République, par le député BEAUDOIN, maire de Saint-Mandé, qui réfléchit à un parcours des jeunes. Je ne peux vous en dire plus, parce qu'il doit le présenter le 15 juin prochain au Président de la République. Il a réussi à en parler pendant une heure hier à une assemblée sans rien dire. Je serai peut-être moins bon que lui. L'idée est de préparer un parcours qui parle de la citoyeneté et de la défense avec des étapes, dont la JDC sera un des pions centraux. Il y aura des choses avant et des choses après avec des étapes dont la remise de la carte d'électeur, ce qui me paraît être un symbole fort dans le développement de la citoyeneté française.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je suis bien conscient que cette rénovation concerne à 90 % le territoire national, mais, bien entendu, les Français de l'étranger, nationaux ou binationaux, seront concernés au premier chef par cette rénovation parce que les produits vont changer. Je crois que dans certains cas cela sera facilité par l'accès Internet dont je parlais tout à l'heure.

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, mon Général. Vous avez effectivement devant vous des élus qui participent souvent à ces journées et qui sont très heureux d'entendre parler de cette rénovation.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la Commission des anciens combattants.

Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la commission temporaire des Anciens Combattants

Mes respects, mon Général. Je suis moi-même officier honoraire et grand invalide de guerre.

J'ai plusieurs questions et constatations.

En ce qui concerne la conscription, il faut savoir que la conscription n'est pas supprimée, mais suspendue. Donc, à tout moment, elle peut revenir.

Deuxième chose, la nécessité des documents de la JAPD, lorsque l'on veut aller travailler dans une grande société. Il est demandé si l'on a satisfait aux obligations militaires. Or, il faut savoir que par exemple en Belgique, il n'y a plus de JAPD – je suis sûr qu'il y a d'autres pays où il n'y en a plus non plus – depuis le moment où l'on a supprimé l'attaché de Défense. Quand on demande au Consul général de s'en occuper, il dit : « Je n'ai pas les crédits, je n'ai pas les moyens ».

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Je propose de répondre tout de suite, si vous le voulez bien. Les consulats et le Quai d'Orsay ont la possibilité de valider le certificat de JAPD s'il n'a pas été en mesure de la faire. Donc, cela revient au ministère des Affaires étrangères et européennes. J'ai vu dans les comptes-rendus qu'une personne faisait trois heures d'avion pour venir, personne ne va payer le billet pour faire San Diego-San Francisco afin de venir au consulat de San Francisco. La question est vraie. Il n'y a pas que l'entreprise, il y a le permis de conduire en métropole. Vous n'avez pas le permis de conduire. Au passage, on a 96 % de passage à la JAPD. C'est peut-être pour les examens, mais c'est surtout pour le permis de conduire, pour ceux qui veulent bien le passer avant de conduire.

Pour répondre à votre question directe, les consulats peuvent délivrer une attestation JAPD même s'ils ne l'ont fait pas. Simplement, ce sur quoi on s'est mis d'accord, c'est que le service envoie la documentation qui aurait été projetée et, à terme, lui dise : « Consultez le site JAPD du ministère de la Défense ».

Monsieur Alexandre LAURENT

Pour moi qui ai fait la conscription, je trouve quand même désolant pour un jeune d'aller simplement au consulat pour demander un certificat. Il n'a rien vu de l'armée et ne sait pas ce que c'est.

Ensuite, ce qu'il y a, c'est que finalement, il serait bon de remettre la conscription. Or, vous avez parlé d'un service civil qui durerait un an, d'après ce que j'ai compris. Je crois que ce serait une bonne chose. D'abord, cela permettrait le brassage de la population jeune, ce qui permettrait aux jeunes de mieux se connaître et de mieux s'apprécier les uns, les autres. Car actuellement, dans la société, nous avons des castes, des clans et les jeunes se révoltent contre cela. Je pense que c'est une bonne chose de pouvoir les relever.

Aussi, je me demande qui va payer les visites médicales à l'étranger. Il est important de savoir comment nous allons régler ce problème. Vous avez fait un bel exposé, mais on sent, dans tous les domaines, que votre exposé est hexagonal. Vous l'avez souligné en dernier point, mais on espère que les nouvelles dispositions seront valables à l'étranger. On aimerait avoir plus de renseignements à ce sujet.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Le débat sur la conscription, ce n'est pas à moi de répondre. C'est une loi et on a, au premier rang, des gens qui ont voté des lois. Je ne vais pas dire qu'ils ont eu tort. Simplement, ce que je veux dire, pour répondre un petit peu quand même, vu de ma

fenêtre, le brassage social de la fin du service militaire était une illusion. J'ai été capitaine et je vais être un peu expéditif, mais les fils de bourgeois ne faisaient plus leur service militaire, les paysans ne faisaient plus leur service militaire, les jeunes en très grandes difficultés ne faisaient plus leur service militaire, parce qu'ils se faisaient exemptés d'une façon ou d'une autre. Donc, le brassage social devenait de plus en plus limité, pour dire les choses gentiment.

Maintenant, l'application à l'étranger. Concernant la visite médicale, je souscris totalement. Nous ne serons pas en mesure – on n'a pas étudié le cas, mais on va le faire – de faire passer la visite médicale aux Français de l'étranger. Il faudra que l'on trouve autre chose. Encore que ponctuellement si on y arrive, on essaiera de le faire. Je vous rappelle que c'est une visite qui sera payée par les caisses d'Assurance maladie. Donc, effectivement, les Français de l'étranger ne cotisent pas aux caisses d'Assurance maladie. Cela veut dire que ce problème n'est pas insoluble. J'ai une fille qui est en Suisse et elle ne cotise plus. D'ailleurs, elle voudrait bien rentrer en France rien qu'à cause de cela. On pourra peut-être trouver des solutions ponctuelles, mais ce que je sais, c'est qu'on n'en trouvera pas qui soient universelles pour la totalité des pays.

Après, je ne sais pas si c'est une question que l'on va me poser tout à l'heure, mais il est vrai que le discours que nous délivrons aux Gaulois ne s'applique pas forcément aux binationaux de Colombie. J'ai vu dans le compte-rendu qu'il était difficile de dérouler un discours de citoyenneté dans un pays en guerre. C'est vrai. Mais là, nous allons essayer de trouver des supports adaptés à certains cas. Il n'y a pas qu'en Colombie. En Nouvelle-Calédonie, parler de la Gaule, cela intéresse, mais de façon relativement éloignée. Il y a un certain nombre de régions d'outre-mer où c'est le cas. Je crois qu'Internet va nous aider à faire en sorte que les conférenciers puissent puiser dans un réservoir qui sera plus élargi que le DVD d'aujourd'hui, qui est un DVD fixe.

Un intervenant

(Hors micro).

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

C'est le site du ministère de la Défense qui comprendra deux parties. Il y a aura un espace jeunes, mais on le connaît déjà parce que l'on va sur les blogs. On fait du renseignement. Comme tous les gens, on va lire ce qui se dit au sujet de la JAPD. On a fait un « buzz », paraît-il, en supprimant le crayon. On distribuait un crayon aux JAPD, on l'a supprimé pour des raisons d'économie et maintenant il se vend très cher apparemment. Vous voyez, on apprend des choses.

(Rires).

Je vous propose de passer à la question suivante.

Monsieur le Président

Merci, mon Général.

En raison du retard pris par les débats passionnés précédents, je vous demanderai de limiter vos interventions à deux minutes. Vous êtes une dizaine à avoir demandé la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants.

Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants

Mon Général, le retour de la France dans les structures militaires de l'OTAN commence à avoir pour effet une réduction du personnel des missions militaires dans les ambassades. Cette diminution programmée, diminution combinée à la fermeture de certains consulats qui organisaient des journées d'appel de préparation à la Défense, ne va-t-elle pas aboutir progressivement à l'exclusion de la JAPD *de facto* des jeunes Français établis hors de France ? Comment envisagez-vous de pallier cette disparition annoncée autrement que par l'envoi aux jeunes concernés d'une attestation certifiant la régularité de leur situation ?

Pour avoir été, pendant des années, le seul élu du Centre et de l'Ouest du Canada à assister et à animer la JAPD qui se tenait au lycée Claudel à Ottawa, je puis témoigner que cette rencontre organisée remarquablement par les consuls et par les attachés de Défense qui se sont succédés permettait à nos jeunes compatriotes de prendre davantage conscience de leur identité française, de notre histoire et partant du devoir de mémoire, ainsi que de découvrir les questions de défense et les métiers liés à la défense.

A l'intention des jeunes Français établis à l'étranger qui n'ont pas la possibilité de participer à une journée d'appel de préparation à la Défense, mais peut-être aussi à l'intention de ceux qui ont bénéficié de cette formation, pourquoi ne pas

concevoir un DVD qui constituerait une JAPD virtuelle au-delà de ces jeunes, les élus des Français de l'étranger que nous sommes, à commencer par les membres de la Commission des anciens combattants, pour les utiliser lors d'événements commémoratifs auprès de nos compatriotes ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci beaucoup. J'approuve ce qui a été dit par mon collègue Jacques JANSON puisque, vous vous en souvenez, Général, c'est un sujet que nous avons déjà évoqué ensemble. Je voudrais vous féliciter d'ailleurs de ce que vous faites pour rénover cette JAPD. Vous savez nous, Français de l'étranger, nous avons eu trop souvent l'impression, en particulier en ce qui concerne ces questions de Défense, que nous étions toujours les derniers informés. Je rappellerai, par exemple, que notre Commission des lois avait demandé au Général De Metz, un de vos prédécesseurs, de venir devant notre Commission pour justement examiner ces problèmes. Nous nous étions aperçus qu'il y avait un dépliant qui avait été fait sur ces JAPD, qui présentait très bien ces JAPD, qui parlait de la possibilité pour les jeunes Européens de participer à ces JAPD, mais il n'y avait pas un mot sur les Français de l'étranger. Nous avons obtenu que ces dépliants soient refaits et vraiment heureusement. Malheureusement, ce n'est pas seulement depuis l'entrée dans l'OTAN, mon cher Jacques, c'est depuis plusieurs années que nous voyons en permanence ces JAPD se réduire en peau de chagrin. Déjà, ce n'est pas une journée, c'est une demi-journée à l'étranger, quand c'est organisé. J'ai d'ailleurs adressé une question écrite, je vous en avais parlé. Nous avons 68 JAPD en 2003 et nous en avons eu 39 en 2009. C'est assez dramatique, parce que quel est le problème ? Nous l'avions déjà dit au Général De Metz. C'est vrai que le financement par le ministère des Affaires étrangères n'est pas une très bonne chose. Nous avons essayé d'obtenir plus d'implication du ministère de la Défense dans le financement de ces JAPD, parce qu'il n'y a rien. Je me souviens de ma toute première JAPD à Londres où il n'y avait même pas un drapeau français. C'était le drapeau vénézuélien, parce qu'il y avait eu une exposition au lycée la veille sur le Venezuela et même pas un café pour ces jeunes qui parfois avaient parcouru 500 ou 600 kilomètres pour venir suivre la JAPD. Donc, premier problème, un problème de financement.

Deuxièmement, nous devons absolument sensibiliser les postes consulaires et les ambassades. J'avais eu l'occasion de vous le dire, je me souviens qu'un ambassadeur d'un très grand pays, chaque fois que je passe à l'étranger, je demande le bilan JAPD et cet ambassadeur m'avait dit : « JAPD, mais qu'est-ce que c'est que cela ? ». Il ne connaissait même pas l'existence de la JAPD. Bien évidemment, je ne citerai pas de nom. Mais c'est trop important. Je crois qu'il faut sensibiliser les ambassades et je crois qu'il serait très important, peut-être, que vous puissiez faire un exposé à la Conférence des ambassadeurs sur ces nouvelles journées. Profitez du rapport de mon collègue député BAUDOIN et de vos réformes pour bien sensibiliser les ambassades et les postes consulaires. Nous ne pouvons pas ne pas organiser, comme c'est trop souvent le cas, ces journées dans nos ambassades et consulats. Effectivement, il y a des gens qui sont trop loin, on ne peut pas le faire. A ce moment-là, il faut pouvoir avoir, sur Internet, une formation qui puisse reprendre un certain nombre d'idées et de positions avec, par exemple, un quizz, une interrogation à la fin qui pourrait permettre de donner le certificat.

Je vois que le Président me fait signe et je vais arrêter là. Mais je voudrais vous féliciter de ce que vous faites enfin, parce que cela correspond vraiment à un grand souci de notre Assemblée des Français de l'étranger. On compte sur vous et on vous aidera.

(Applaudissements).

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Juste une petite réponse complémentaire. La situation que vous décrivez à l'étranger de désertification des postes d'attaché de Défense, on la connaît, malheureusement. Là, il y a un autre sujet. La totalité des Français de l'étranger, ce n'est même pas ce qui se passe dans un département. Donc, on a des défis très importants à relever. On a plusieurs départements contigus sans présence militaire. On est en train de le traiter. Et je crois effectivement que la mise à disposition sur Internet d'éléments – parce que j'ai vu qu'à certains endroits ce n'était déjà plus des militaires, mais des professeurs d'histoire du lycée français ou des officiers de réserve – c'est déjà la bonne solution, mais simplement, il faut que je leur amène, moi, la matière et c'est bien ce que j'ai l'intention de faire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Monsieur le Président.

Mon Général, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre exposé qui, en ce qui me concerne, m'a passionné.

Je voudrais vous dire, mon Général, que je représente la circonscription de Suisse qui est la plus nombreuse du monde des Français de l'étranger. En Suisse, nous avons un petit problème. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que pour le recensement des jeunes, c'est de 17,5 ans à 25 ans. Or, en Suisse, il y a une obligation avec l'article 37 suisse – qui ne nous concerne pas puisqu'il concerne nos amis suisses – de vous faire recenser chez les Suisses également entre 18 et 19 ans. Si vous ne le faites pas pour une quelconque raison, vous êtes obligé d'effectuer votre service militaire en Suisse. Or, en France, quand on fait l'APD, je fais démentir mon ami Jacques JANSON qui parle d'une journée ainsi que notre collègue Joëlle GARRIAUD-MAYLAM qui parle d'une demi-journée. Moi, je peux vous dire que lorsque l'APD a lieu, elle dure une heure, grand maximum.

Vis-à-vis des Suisses, si nous ne faisons pas le nécessaire entre 18 et 19 ans, ils sont obligés de faire leur service militaire en Suisse, ce qui est autre chose qu'une demi-journée ou une heure de l'APD. Donc, nous avons quand même un gros problème. Pas plus tard que le mois dernier, j'ai été obligé de traiter le cas de trois enfants qui avaient des difficultés et je vous assure qu'à Bern, le responsable fédéral du service militaire, qui est un homme remarquable, fait ce qu'il peut. Cela oblige donc nos enfants à faire leur service militaire en Suisse. Pour les employés et les employeurs, ce n'est pas marrant du tout.

Je vous remercie mon Général.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Nous avons des conventions avec chaque pays pour l'application du service militaire et de la JAPD. Bien entendu, il y a le cas de pays où il y a beaucoup de binationaux. Je pense à l'Algérie. Les Franco-Algériens et notamment ceux qui sont en métropole sont très assidus à la JAPD.

Avec la Suisse, nous venons de mettre quasiment 10 ans pour arriver à changer un texte qui consistait à ne pas nous obliger nous, France, à faire un complément à la JAPD pour les binationaux Franco-suisses, puisque la première convention qui était passée avec la Suisse exigeait qu'ils fassent la JAPD et qu'en plus, ils fassent une préparation militaire de 15 jours-3 semaines, ce que nous n'arrivions pas à faire pour des binationaux qui résidaient en particulier en Suisse. C'était très compliqué. Donc cela, on vient d'arriver à le faire supprimer. C'est simplement le service suisse ou la JAPD.

Ensuite, la détermination de l'âge, je comprends bien que cela pose un problème pour la Suisse bien que cela ne nous en pose pas à nous. C'est un problème suisse et ce n'est pas moi qui vais le résoudre même si je veux bien l'analyser avec vous. Cela pose un problème pour la Suisse, parce que si un Suisse ne fait pas son service militaire avant l'âge de 19 ans, il va falloir qu'il le fasse à l'âge de 25 ans. 25 ans pour commencer un service militaire, ce n'est probablement pas la meilleure option. Bien sûr vous pouvez lancer l'idée d'essayer de faire décaler, ce que je comprends – 18-19 ans, c'est un créneau qui est très restreint – mais je crains que la Suisse vous réponde : « Ecoutez, nous, on ne peut pas, parce que l'on ne va pas commencer le service militaire à 25 ans ».

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'ai été un petit peu choquée par le chiffre très faible des convoqués pour l'Europe. On est en dernière position avec 1 004 convoqués alors que c'est quand même eu Europe que réside la majorité des Français de l'étranger. Effectivement, on sait tous dans nos circonscriptions en Europe que la plupart du temps, ces journées n'existent plus. Autrefois, lors de la mise en place, dans ma circonscription, il y en avait plusieurs : à Fribourg, à Stuttgart, à Mannheim, à Karlsruhe, etc. J'ai participé à huit ou neuf d'entre elles. Aujourd'hui, rien. C'est quand même une demande. J'ai essayé, il y a deux ou trois ans maintenant de faire, dans le cadre d'informations pour les lycéens avec des officiers de Metz, une information sur les carrières de l'armée. A ma grande surprise, la salle était comble, le gymnase était plein et les officiers sont restés une heure et demie en plus tellement il y avait de demandes. Donc, les jeunes sont intéressés à ce qu'on leur donne au moins l'information. Cela ne veut pas dire qu'ils vont choisir cette carrière, mais au moins d'avoir ces informations. Vous vous apercevez que beaucoup de jeunes ne savent plus écrire et lire. Nous, on s'apercevait très rapidement qu'en zones frontalières, on avait déjà 15 % de jeunes qui ne parlaient plus français. Dans les pays anglophones, cela doit être encore plus grave.

Vous avez parlé de ce site. C'est une excellente idée, mais je ne sais pas si les jeunes, d'eux-mêmes, iront sur le site du ministère de la Défense. Est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité, pour les consulats qui ont, la plupart du temps, les mails de ces jeunes, de leur envoyer un mail les renvoyant sur ce site ? Ce serait peut-être une occasion de les aiguiller. Ou alors, quand ils viennent chercher des papiers d'identité par exemple, leur donner l'adresse du site et leur demander de le consulter.

En ce qui concerne la visite médicale, certes on a le problème du coût. Mais au moins, dans les pays d'Europe, les jeunes vont quand même assez régulièrement chez le médecin. En Europe, il y a des accords de Sécurité sociale entre les pays européens et les pays d'Europe. Donc, je pense qu'il y a des solutions surtout si vous remettez aux jeunes un formulaire plurilingue pour que le médecin le remplisse. Ce n'est quand même pas très compliqué.

Je voulais également dire, à propos de la conversation sur la Suisse, qu'en ce qui concerne l'Allemagne, la participation à la JAPD pour les doubles nationaux n'implique pas qu'ils ne feront pas leur service militaire en Allemagne s'ils résident en Allemagne. Ils font leur service militaire en Allemagne malgré la JAPD.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Moi aussi je regrette la non-convocation. Ce que je n'ai pas, c'est la différence entre les recensés et les convoqués. Ce que j'ai, c'est la différence entre les convoqués et ceux qui font réellement leur JAPD. Normalement – et là, la question s'adresse à la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire– 100 % des recensés devraient être convoqués. Ce n'est pas le cas, je sais. La mission, si j'ose dire – puisque c'est comme cela que l'on parle dans l'armée – est à la charge du ministère des Affaires étrangères. Effectivement, je pense qu'il faut que tout soit fait pour que cela soit le cas. Effectivement, vous avez raison, là où on sait que ce n'est pas possible parce qu'il y a des distances importantes, on peut motiver les jeunes en les invitant à aller sur le site. On parlait d'un quizz tout à l'heure. Pourquoi pas. On peut peut-être inventer un système pour vérifier qu'ils sont bien allés sur le site en leur posant quatre questions. En échange, on leur met à disposition sur monservicpublic.fr ou l'équivalent leur certification de JAPD. On découvre des choses pendant que l'on fait ce genre de conférence. Donc, on va peut-être monter quelque chose comme cela. Cela me paraît être une bonne idée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Zurich

Merci, Général.

J'ai également été très interpellée concernant le taux de participation à la JAPD. En tout cas, le taux d'abstention est très élevé. Je voulais savoir s'il y avait des conséquences et quelles conséquences il y a pour les jeunes qui ne participeraient pas.

J'aurais une deuxième interrogation. Dans la mesure où dans certains pays le fait de faire la JAPD et je pense à la Suisse, parce que je suis une élue de Suisse, exempte de faire le service militaire, est-ce qu'il y aurait une possibilité d'ouvrir cette journée également aux autorités militaires locales pour qu'elles puissent aussi, d'une façon ou d'une autre, peut-être pendant une heure de temps, expliquer le militaire. Parce que l'on a affaire à des jeunes qui devront, au moment où ils feront la JAPD, choisir entre le système français ou le système suisse.

Merci.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Je réponds déjà à la dernière partie de la question. S'ils viennent à la JAPD, c'est qu'ils ont déjà fait le choix. En principe, ils font leur choix au moment du recensement, je crois. Je ne connais pas chacune des conventions précisément, mais une fois qu'ils sont venus à la JAPD, c'est qu'ils ont fait le choix. Alors maintenant, je n'ai pas d'objection pour que l'on vienne faire un exposé, surtout si cela ne dure qu'une heure – ce qui n'est d'ailleurs pas normal. Normalement, cela dure une journée. Donc, on peut toujours faire des exposés sur la version du service militaire suisse, mais s'ils ont fait la première partie, c'est qu'ils ont fait leur choix.

En ce qui concerne les conséquences pour les jeunes, si vous permettez, je vais commencer par répondre sur la conséquence collective. Je pense que pour les binationaux en particulier, mais même pour les nationaux qui vivent à l'étranger, c'est peut-être bien de leur faire un rappel. C'est pour la Nation qu'il y a une conséquence qui n'est pas très bonne. Ce sont surtout aux Français de l'étranger qu'il faut donner un petit coup de peinture sur ce qui se passe en France, sur la citoyenneté. Dans quelque temps, il va y avoir une modification de la loi pour l'élection des députés de l'étranger. Je pense que cela serait le moment de dire à des jeunes de 17 ans, futurs électeurs au suffrage direct – les mêmes que ceux qui vous élisent – comme cela va se passer. Ce n'est donc quand même pas que pour les individus qu'il y a une conséquence. C'est aussi pour la Nation française. Pour les individus, en métropole, effectivement, ce qui fait que nous avons un succès incroyable et inattendu de 96 % des jeunes qui font la JAPD, c'est le permis de conduire et les concours de la Fonction publique. Maintenant, si un jeune décidait de conduire sans permis et de ne jamais passer de concours, celui-là nous échappe, mais on a quand même un taux de réussite extraordinaire. Les 4 % manquants, franchement, je ne vais pas aller les chercher, parce que ce sont d'abord les handicapés très. Ils sont exempts à partir du moment où il y a plus de 50 % d'invalidité. Mais les 4 % manquants, on ne va pas

les chercher parce qu'aller les chercher représenterait un coût impossible. Donc, une double conséquence pour les jeunes. Pour l'étranger, je ne crois pas qu'il y ait quelque chose de spécifique, parce que l'on disait tout à l'heure que dans les entreprises, on exigeait d'être délivré. Mais les consulats peuvent très bien faire un certificat de participation aux JAPD sur simple envoi d'une documentation ou sur consultation électronique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Mon Général, simplement pour revenir sur des questions qui ont déjà été abordées, mais je voudrais quand même rappeler que le fait que les attachés de Défense aient disparu dans un certain nombre de pays a été une aubaine. C'est-à-dire qu'ils n'ont plus la charge de faire cela. Alors que dans certains pays il y a des sociétés d'officiers de réserve et même des officiers d'active qui sont détachés dans des institutions internationales, le fait que ces officiers soient présents n'a pas décidé le consul à organiser ce type de journée.

Enfin, moi, il y a une chose qui me choque profondément, c'est que l'administration délivre un certificat pour quelque chose qui n'a pas été fait pour sa propre administration ou pour elle-même, c'est-à-dire que vous avez besoin de ce certificat pour passer un certain nombre de concours. Donc, les pistes que vous avez évoquées, à savoir le CD avec les quizz, mais également l'association militaire présente en particulier dans les pays d'Europe avec des officiers de réserve, etc., dont je fais partie par ailleurs, je vous assure que là, vous avez des gens volontaires, compétents et qui peuvent parfaitement remplacer un attaché de Défense pour la JAPD.

Egalement, il faut que cette journée – et je suis très heureux de savoir qu'elle s'appelle Journée de Défense et de citoyenneté – soit un rendez-vous citoyen. Le rendez-vous citoyen, c'est également le contact avec l'écu, avec les instances représentatives. Ces jeunes citoyens vont ensuite être électeurs. Il faut donc qu'ils connaissent les instances qui vont les représenter. J'ai suivi beaucoup de JAPD, mais certains consuls n'ont pas voulu que j'assiste à certaines JAPD pour des questions sur lesquelles je n'insisterai pas. La présence de l'écu ne doit pas être facultative, mais elle doit être imposée.

Je vous remercie, mon Général.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

L'écu, ce n'est pas moi qui vais le convoquer. Je n'ai pas vocation à convoquer les élus. Par contre, pour répondre à votre question, bien entendu, tous les réservistes qui sont sur le territoire sont les premiers concernés. Pour autant, s'ils veulent bien y participer et se mobiliser pour, ils doivent. Quant à la participation des militaires d'active, ce sont les consuls qui vont aller les chercher. Eux, à la limite, on ne leur donne pas le choix. Si le Quai d'Orsay me dit qu'il y a des militaires d'active quelque part qui ne veulent pas participer, à part quelques officines où on peut éviter de leur demander de se découvrir, tout le monde doit participer. En métropole, c'est un combat que je mène pour un certain nombre de militaires qui s'estiment au-dessus de cela. Alors, il ne faut peut-être pas demander à un Colonel ou à un Général en place, mais sinon, oui, ils doivent participer.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Mon Général, permettez à l'ancien sergent parachutiste appelé que je suis de vous dire tout le plaisir que j'ai eu à vous écouter. En effet, je fais partie de ceux qui regrettent la suppression du service militaire qui était, par les trois jours, une occasion unique d'avoir une photo exhaustive de l'ensemble d'une classe d'âge et qui, ensuite, offrait une occasion unique et que l'on ne retrouve pas aujourd'hui, de brassage social des jeunes encore une fois de toute une classe d'âge. Ce que vous mettez en place et ce que vous nous présentez avec les JAPD tend à pallier cette suppression. Je crois que c'est excellent. Vous y ajoutez une dimension de formation civique et j'espère que le législateur vous suivra dans l'établissement d'un service civique. La Sénatrice Claudine LEPAGE, qui est à mes côtés, a fait plusieurs propositions en ce sens. En tout cas, bravo pour ce que vous faites.

Je vous remercie.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Sergent, il n'était malheureusement déjà plus universel, puisque je disais tout à l'heure qu'un certain nombre de jeunes n'y participaient pas et puis, il n'était pas universel du tout puisque les armées ne convoquaient que 250 000 appelés sur 800 000. D'abord, il n'y avait pas besoin d'un an pour faire un instantané. A priori, la photographie, cela se passe assez vite. En une journée, on a un regard, mais il ne faut surtout pas vouloir comparer ce que va être la JDC par rapport à ce qu'était le service militaire. Mais cela dit, je vous remercie de ce que vous avez dit.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Merci, Monsieur le Président.

Général, je suis très contente d'apprendre ce que vous mettez en place et j'aimerais bien qu'à l'étranger on puisse le mettre en place effectivement. Ce n'est pas le cas dans mon pays. Je représente le Brésil et nous sommes un petit peu éparpillés dans tout le Brésil.

Par contre, vous avez parlé de la nouvelle journée Défense et Citoyenneté et je souhaite vous parler de la citoyenneté. Il y a une chose qui me choque énormément quand j'ai des nouvelles par TV5, c'est le non-respect du drapeau et de la Marseillaise.

(Applaudissements).

Je suis fille de militaire et c'est une chose qui me choque. Les Brésiliens sont extrêmement nationalistes. Ils respectent leur drapeau, ils chantent l'hymne national à pleine voix et ils connaissent la Marseillaise. Lorsqu'il y a des cérémonies doubles nationales, si je puis dire, ils chantent plus facilement la Marseillaise que certains Français. Je pense qu'il faudrait rajouter cela au niveau de la citoyenneté.

Merci, Général.

(Applaudissements).

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Hier, j'ai assisté à un colloque de jeunes citoyens avec les contacts, les élus et la Nation. Une des propositions qui m'a été faite, c'est de faire chanter la Marseillaise et de faire la levée des couleurs à l'occasion des JAPD. Cela rejoint tout à fait ce que vous dites ; le respect des symboles de la France, en particulier du drapeau, mais aussi de la Marseillaise puisque le drapeau, c'est l'affaire récente de la FNAC, mais la Marseillaise, souvenez-vous tout de même de certains matches de football. Cela me fait très plaisir que vous disiez cela, parce qu'on avait l'impression que c'était l'apanage des militaires de se choquer de ce genre de chose. Il ne faut surtout pas que ce soit cela. Il faut même que les militaires ne montent pas au créneau sur ce genre d'affaire, mais que ce soit les citoyens et leurs élus qui soient les porte-parole de la Nation. Donc, cela me fait très plaisir que vous disiez cela Madame.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

Je trouve, moi, qu'une journée, c'est trop peu. Quand elle est réduite à une heure, alors vraiment, c'est l'inutilité totale. Je souhaiterais que si cela ne peut pas être semaine qu'il y ait au moins une journée complémentaire. Peut-être pas obligatoire, si c'est une question de financement.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Vous savez que cela a fait l'objet d'un long débat. C'est quasiment remis sur le grill à chaque fois. Je ne défends pas le fait qu'il s'agisse d'une journée ; c'est le législateur qui décide. Je crois qu'une journée, c'était un compromis. Ce n'est pas suffisant, mais c'est déjà mieux que pas du tout. Une des hypothèses évoquées a été de faire trois jours. J'ai fait le calcul et en particulier le chiffrage. C'est irraisonnable dans la situation de la France actuellement et ce n'était déjà pas raisonnable avant, parce qu'il y a tout simplement l'affaire de l'hébergement. Figurez-vous que l'on a fermé les casernes. On les a vendues. Il y a également la nourriture. Pour l'instant, on ne paye que le déjeuner. Il y a donc plein de problèmes pratiques.

Par contre, sans trahir de secret, le projet BEAUDOIN répondra peut-être en partie à votre souci, puisqu'il propose des étapes qui ressemblent un petit peu à ce que vous dites.

Monsieur le président donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY

Mon Général, j'ai été très sensible à la terminologie que vous utilisez dans certains de vos modules. Le vivre ensemble, je trouve cela très bien. Plusieurs demandes ont été faites pour que les Français de l'étranger soient aussi intégrés dans ce vivre ensemble. Nous avons une population assez jeune dans beaucoup de communautés françaises qui ont besoin de vivre entre eux et de vivre dans les pays où ils habitent. Je me dis que peut-être vous pourriez vous saisir de l'approche modulaire que vous avez de votre enseignement pour ajouter un module, voire deux, qui seraient adaptés aux besoins ou qui donneraient des réponses aux jeunes dans certaines communautés à l'étranger. On peut penser peut-être à l'Europe, peut-être distinguer les pays, mais je crois que les élus seraient certainement très intéressés de participer à ce genre d'exercice et peut-être de fournir un petit peu d'informations qui pourraient se retrouver dans le module et créer un syllabus.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Je fais une réponse de principe : la réponse est oui. Ce que vous dites est tout à fait intéressant. Je crois que plus encore à l'étranger qu'en France, il faut créer un sentiment de cohésion et d'appartenance. Nous voulons bien coordonner les travaux qui seront faits par Monsieur DEMARQUIS et avec vous pour créer des outils spécifiques que nous mettrons sur Internet pour que les intervenants puissent aller les chercher et, si on ne peut pas faire venir les jeunes, que les jeunes eux-mêmes puissent aller les consulter. C'est une bonne chose.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Munich

Merci, Monsieur le Président.

Mon Général, je suis élue des Français d'Allemagne et aussi médecin en chef de réserve. Je voudrais rebondir sur le problème entre les recensés et les convoqués, en particulier en Allemagne. Dans la circonscription sud, par exemple, les jeunes sont encore convoqués lorsqu'ils habitent autour de Munich. En ce qui concerne les autres – et ceux du Bade-Wurtemberg en particulier – ne sont pas convoqués. Soit ils reçoivent le formulaire quand ils ont l'âge requis, soit ils ne le reçoivent pas, mais s'ils le demandent, ils le reçoivent. Or, c'est quand même assez étonnant, parce que le Bade-Wurtemberg, c'est un des derniers endroits où il existe une garnison française dans le cadre de la brigade franco-allemande. Je me demande s'il ne serait pas possible d'étudier des possibilités de réactiver cette JAPD. Cela aurait encore plus d'intérêt dans le cadre de l'évolution de la JAPD en JDC. Pourquoi ? Parce que cela permettrait d'informer les jeunes sur les métiers de la défense et par là même de recruter des bilingues qui manquent souvent. Je trouve que c'est quand même quelque chose que l'on pourrait étudier. Je parle de l'Allemagne, mais cela doit être valable dans d'autres pays également. Informer sur les métiers de la défense à l'étranger vous permet de recruter des gens qui sont bilingues et que vous n'avez pas à former dans des langues étrangères.

Je voudrais ajouter un point sur la visite médicale. C'est une très bonne idée. Bien sûr, en tant que médecin, je ne vais pas dire le contraire. C'est même très important. Par contre, la mise en place, malheureusement, de formulaires plurilingues ne résoudra pas le problème des coûts, parce qu'il faudra savoir qui paye le fait de remplir le formulaire. Un médecin allemand ne remplira pas le formulaire gratuitement. Je peux vous le dire tout de suite.

Je vous remercie.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Ce que vous soulignez est vrai. J'en parlais ce matin même avec le Colonel PASQUIER qui est à ma droite, qui a commandé le bureau du service national de Strasbourg et qui a été confronté à cette affaire-là. On était, de temps en temps, en particulier avec l'Allemagne, confrontés à des problèmes de périmètre entre les ministères. Autant, lorsque l'on dit que l'on fait une JAPD en Côte-d'Ivoire, cela se fait facilement, autant en Allemagne, l'ambassade, située à Berlin, éprouve des difficultés à mobiliser le régiment français qui est à côté. Donc, on va essayer de résoudre ce problème entre le ministère des Affaires étrangères et les forces françaises. On va s'y employer.

Ensuite, pour la motivation des jeunes, j'ignorais ce qui a été dit tout à l'heure concernant l'Allemagne. Si le jeune qui fait sa JAPD fait de toute façon le service militaire en Allemagne, je comprends que sa motivation soit un peu moins forte.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nelly MULLER.

Madame Nelly MULLER, membre élu de la circonscription d'Athènes

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Général, pour votre exposé. Je voulais vous dire que je représente la Grèce, la Turquie et Chypre. En Grèce, cette journée se déroule admirablement bien. Tous les métiers de l'armée y sont représentés. On incite beaucoup les jeunes à s'engager. En revanche, en Turquie, c'est un petit peu plus embêtant. Déjà, il n'y en a pas et puis, en plus, nos binationaux doivent faire leur service militaire. La JAPD n'est pas reconnue par la Turquie. Ne pourrait-on pas trouver un système ? Parce que ces jeunes sont envoyés dans l'est du pays, ils font 12 à 14 mois de service militaire. C'est très difficile pour eux. J'ai eu beaucoup de demandes de parents qui avaient peur parce que leurs enfants partaient dans un endroit assez difficile. Donc, est-ce que l'on ne pourrait pas trouver ? Parce qu'il n'y a pas de convention avec la Turquie, à moins que je me trompe, mais je n'en ai pas trouvé. Ceci est un petit peu embêtant.

On parle ensuite de cette visite médicale. Effectivement, à l'étranger, elle est très chère. En Grèce ou en Turquie, elle s'élève à 100 euros, ce qui est quand même très cher. En revanche, nous avons, sur le site du consulat, nos médecins qui sont répertoriés. C'est une magnifique publicité qu'on leur fait. On pourrait peut-être leur demander que ce jour-là, ils offrent leurs services. C'est justement mon idée. Après, cela va peut-être faire bondir des gens. Moi, je trouve que c'est une magnifique publicité qu'on leur fait et ils pourraient, une fois de temps en temps, rendre service aux consulats et à nos concitoyens qui sont à l'étranger.

(Applaudissements).

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Très rapidement, pour la première partie de la question, vous comprenez bien que la convention m'échappe complètement. Il y a des conventions avec de nombreux pays, mais on ne peut pas forcer un pays à échanger un an et demi de service militaire contre une demi-journée. Si le pays veut bien, on le fait ; s'il ne veut pas, ce n'est pas possible.

En ce qui concerne la visite médicale, s'il y a une caisse d'Assurance maladie française, cela peut se faire, mais pas dans le cas contraire, à moins que le Quai d'Orsay n'accepte de payer.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS, Sous-directeur de l'Administration des Français de l'étranger.

Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS, Sous-directeur de l'Administration des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Président.

Mon Général, il y a à peu près trois mois, presque quatre mois, vous aviez eu la bonté de me contacter pour justement parler de la JDC. A cette occasion, je vous avais parlé de la JAPD dans nos postes en indiquant les difficultés que nous rencontrons, qui étaient des difficultés d'ordre financier, etc.

J'ai assisté ensuite et au final à la dernière réunion sur la JDC au ministère de la Défense où il y avait tous les différents partenaires (Santé, Education, etc.). A cette occasion, j'avais signalé que j'avais trouvé tout cela très intéressant, mais que malheureusement rien n'avait été indiqué et rien ne reprenait la spécificité de nos jeunes Français à l'étranger. J'avais demandé à ce qu'il y ait une nouvelle réunion à ce sujet. Donc, je suis toujours demandeur et preneur de la réunion.

Ceci posé, je vous ai trouvé quelquefois assez dur avec nos postes en ce qui concernait l'organisation de la JAPD. Effectivement, on parle toujours de ce qui ne va pas. Moi, je me permettrais simplement de faire remarquer le travail remarquable que font un certain nombre de nos postes en particulier avec la Royal à l'occasion d'escales de navires de la Royal et qui utilisent cette possibilité pour faire la JAPD.

Je suis également demandeur, lors de la prochaine réunion, mon Général, d'une discussion sérieuse sur le matériel qui sera mis à disposition, parce que j'ai fait de la JAPD et je suis incapable de commenter sur les métiers de l'armée étant donné que tout ce que j'ai fait à l'armée, c'est trois jours. Il est important que l'on ait à disposition un certain matériel de façon à ce que nos postes puissent le faire.

A l'occasion de la mise en place de la JDC, il est bien évident que la DFAE adressera un télégramme circulaire à l'ensemble de nos postes, certes pour leur dire ce que sera la JDC, mais également leur rappeler certaines obligations qui, semble-t-il, d'après les élus, ont été perdues de vue. A cette occasion, il sera indiqué qu'il faut s'appuyer sur toutes les ressources vives de la circonscription, en particulier comme il a été dit, les officiers de réserve s'il y en a. Je pense aussi aux enseignants, parce que si l'on fait de la citoyenneté, ils doivent être en première ligne et non pas le consul nécessairement seul.

Enfin – nous l'avons déjà dit à certains de nos postes et ce sera redit à l'occasion du séminaire des nouveaux consuls généraux qui doit avoir lieu en juin – la présence des élus paraît un plus, pour ne pas dire une évidence.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, mon Général. Vous avez vu l'intérêt que présentait votre thème pour tout le monde. Moins de passion que le sujet précédent sans doute, mais tout autant de questions et d'intervenants. Merci beaucoup au nom de tous.

(Applaudissements).

Je vous proposerais la chose suivante, avec l'accord des participants : que les deux interventions de la DFAE soient regroupées à 15 heures. Madame SOUPISON a bien voulu accepter. A 14 heures, nous avons la réunion du groupe communication et les réunions des bureaux qui ne peuvent durer qu'une heure malheureusement. A 15 heures, nous nous revoyons collectivement pour l'intervention de la DFAE sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux élections de 2012 et le point d'information sur le projet de loi de finances, le bilan des commissions permanentes action sociale et emploi formation professionnelle.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon appétit.

La séance est levée à 12 h 45.

VENDREDI 21 MAI 2010 – APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 15 h 05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE,
Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président

Il va nous être difficile de commencer sans la présence de la commission des lois, mais maintenant qu'elle est arrivée, nous allons pouvoir débiter cette après-midi, qui va être assez dense, puisque, au-delà d'un programme assez chargé, nous rajoutons un débat sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux élections de 2012.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS AUX ELECTIONS 2012, PAR LA DIRECTION DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci beaucoup.

Sur les élections, le sujet principal sur lequel nous avons sollicité votre avis concerne la question du report. Comme vous le savez, en 2012, il est prévu une élection AFE, deux tours de scrutin législatif et deux tours de scrutins présidentiels. Une question d'organisation et une question de réglementation assez lourdes à régler.

C'est la raison pour laquelle il se pose la question du report de l'élection AFE, afin que ne se tiennent que les deux tours de scrutin législatifs et les deux tours de scrutin présidentiel. Ce point a déjà fait l'objet d'un échange, lors de la venue de Monsieur FABRE-AUBRESPY en commission des Lois, et n'avait pas été conclusif. Egalement, une proposition de loi a été déposée au Sénat par Monsieur DEL PICCHIA.

Sur cette question, l'administration fera ce qu'on lui dira de faire. Je ne peux pas vous donner une position aujourd'hui. Mon sentiment personnel, après de nombreuses analyses, sous tous les angles - informatiques, organisation, juridique, préparation des textes, opportunités – est partagé et commun, d'autant plus partagé et commun qu'étant nouveau dans ma fonction, j'ai pu travailler au vu des échéances qui se profilaient pour nous. Et ainsi, je suis favorable au report, pour un certain nombre de raisons sur lesquelles Madame SOUPISON et Monsieur GUERIN, notre conseiller juridique, pourront s'exprimer.

D'abord, il faut se souvenir que la commission indépendante qui avait été chargée de donner un avis sur le découpage des circonscriptions législatives avait déjà attiré l'attention sur la lourdeur du calendrier et elle avait dit :

La commission est sensible aux difficultés techniques que pourrait poser, en pratique, l'organisation de ce scrutin nominal à deux tours, dans le cadre de circonscriptions aussi vastes, notamment s'agissant de l'enregistrement des candidatures et de la transmission des documents électoraux, spécialement entre les deux tours. Elle suggère que le ministère des Affaires étrangères et les consulats soient mis en garde sur ces difficultés et appellent l'attention du gouvernement sur l'importance qui s'attache à ce que ses services reçoivent en temps utile, des instructions précises, ainsi que le matériel nécessaire.

La question AFE n'était pas traitée, mais la commission nous indiquait déjà un chantier lourd sur lequel nous n'avons pas le droit de nous rater. C'est une chance pour nous tous, pour les Français de l'étranger, pour les élus, pour l'AFE qui verra son action confortée, renforcée et pour l'administration. Autre raison, le fait que la tenue simultanée en 2012 des élections législatives à l'AFE, pourrait accroître les risques en termes de sécurité juridique. Nous allons avoir des campagnes et régimes différents et avoir les deux élections au même moment entraînerait des risques de tamponnage des pratiques et d'accroissement du contentieux. Même si nous essayons de faire converger les régimes, ce n'est pas à prendre à la légère et nous allons accroître le risque juridique.

J'y ajouterai un raisonnement en opportunités pour vous. Ces élections législatives sont une chance formidable. Nous devons tous être en mesure de dire que nous avons fait le maximum d'efforts pour les réussir. Ceci, en termes d'organisation, de réglementation, de « dégagement » du terrain pour 2012, c'est-à-dire de faire en sorte que 2012 soit cette année pour les scrutins nationaux et que le scrutin AFE se déroule plus tard. Je suis évidemment confiant et nous faisons en sorte que ces

élections se passent bien. Nous devons à tout prix éviter des critiques selon lesquelles nous n'aurions pas utilisé toutes nos obligations de moyens. Il ne serait pas bon d'avoir l'éventuelle critique qui consisterait à dire que nous avons eu des difficultés pratiques parce que s'y ajoutait l'élection AFE. Il en va de l'intérêt des élus d'être dans une situation où ils pourront dire : « nous avons plaidé le report de façon à laisser table rase ; nous ne sommes en rien responsables des difficultés qu'il peut y avoir.

C'est vraiment un sentiment personnel, mais je pense que c'est quelque chose de très largement reflétée.

Dernier argument : nous pourrions profiter de l'élection législative pour avoir un meilleur taux de participation à l'AFE. Il ne me semble pas un argument certain, mais un simple désir. Car, rien n'assure qu'il en serait ainsi. D'autant que l'argument peut également être inversé. Réussissons au mieux l'élection législative, y compris en matière de vote électronique, de façon à ce que le vote électronique puisse ensuite être pleinement utilisé pour l'AFE.

Pardon d'avoir été un peu long. J'ai voulu être à la fois exhaustif et pondéré. Notre sentiment est vraiment qu'au final, il y a des arguments pour le report et cette voie raisonnable doit plaider. Si l'AFE pouvait s'exprimer dans ce sens, cela constituerait, non pas une manifestation d'affaiblissement, mais au contraire, de force sur sa capacité à s'exprimer de façon consensuelle, lorsqu'il s'agit d'enjeux de ce type, dans le sens de l'intérêt général.

Merci.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

« Dès lors que les vice-présidents ont reçu cette demande d'avis de l'AFE, qui a été transmise par le Directeur des Français de l'étranger, fin avril, à l'occasion de sa session plénière de mars dernier, l'Assemblée des Français de l'étranger a abordé, au cours des travaux de sa commission des Lois et règlements, le calendrier des élections prévues en 2012, la question de l'éventuel report des élections de la zone B Europe-Asie programmée en juin 2012 pour le renouvellement partiel de l'AFE a ainsi été évoqué. Une proposition de loi tendant à prolonger d'un an les mandats en cours a d'ores et déjà été déposée par le Sénateur Robert DEL PICCHIA. Afin de contribuer à sa réflexion sur ce dossier, le département souhaiterait bénéficier de l'avis de l'Assemblée des Français de l'étranger sur cette question. Il apparaît en effet utile de connaître la position de l'Assemblée sur le principe d'un éventuel report des élections de ses membres et sur ses modalités. Je suggère donc que l'Assemblée puisse se saisir de cette question lors de la réunion de son bureau, le vendredi 21 mai prochain. Je vous prie de croire, Madame, Messieurs les Présidents, l'assurance de mon entière considération ».

Dès lors que nous avons reçu ce courrier, nous l'avons transmis au Bureau de la commission des Lois, pour qu'il nous donne son avis sur la manière de traiter cette demande.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements

Merci, Monsieur le Président.

Le bureau de la commission des Lois s'est penché sur cette question et a constaté qu'il n'y avait pas unanimité au sein de l'Assemblée. Certains souhaitant coupler les élections de l'AFE avec les législatives, pour donner un meilleur taux de participation et une meilleure résonance à l'élection à l'AFE. D'autres, comme l'a souligné à l'instant Monsieur le Directeur, pensent au contraire que nous allons au-devant de difficultés matérielles et techniques.

Considérant cela, nous avons souhaité renvoyer cette question à la prochaine plénière, pour que, d'une part, l'ensemble des membres de la commission des lois puisse se pencher sur la question et y réfléchir, avant de soumettre à l'Assemblée plénière, le fruit de ses réflexions pour approbation.

Nous estimons ne pas être suffisamment nombreux et représentatifs de l'AFE aujourd'hui pour prendre une telle décision, au nom de l'ensemble de nos collègues, qu'ils pourraient nous reprocher ensuite.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, vous nous avez parlé de la proposition de loi du Sénateur DEL PICCHIA. Je pense qu'il ne vous aura pas échappé – je parle sous le contrôle du Sénateur COINTAT – que ce dernier a également déposé une proposition de loi. Or, toutes les propositions doivent être examinées.

Vous avez demandé l'avis de l'Assemblée, je vous en remercie. Je suis un peu étonnée que la commission des Lois déclare le Bureau incompétent pour donner son avis. Mais, dans la mesure où Monsieur le Directeur, vous y êtes favorable, pourquoi, hormis l'avis de la commission, le ministère ne dépose-t-il pas lui-même un projet de loi ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée.

Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée

Merci, Monsieur le Président, d'avoir écouté avec beaucoup d'attention ce que nous a dit Monsieur le Directeur. Le sujet qu'il a traité est en effet au cœur de nos préoccupations. Il n'épuise pas le sujet inscrit à l'ordre du jour, qui est l'information sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux élections 2012. Peut-être y aura-t-il encore un moment pour que le Directeur accepte de nous parler des autres chantiers qui tournent autour de 2012 et qui sont le vote électronique, l'amélioration du vote par correspondance, dont nous savons maintenant, par les conclusions du rapporteur auprès du Conseil d'Etat, que de nombreuses réformes pourraient lui être apportées et ont intérêt à lui être apportées, pour que nous ayons notamment, en matière de vote par correspondance, quelque chose d'impeccable et qui soit solide, juridiquement, en 2012.

Je me dis que quand une Assemblée se voit décaler son élection d'une année, c'est souvent l'occasion de repartir « du bon pied ». Nous l'avons vu pour le Sénat, le décalage du calendrier électoral s'accompagnait d'une réforme assez profonde des choses. Et, il faut voir qu'après l'élection des députés, la configuration de notre Assemblée, sa position dans le système institutionnel des Français de l'étranger sera quand même légèrement modifiée. Il serait peut-être un peu dommage de ne traiter qu'une question de confort pour l'administration, pour les candidats, de ne pas avoir tout traité la même année et de ne pas aborder des sujets qui vont apparaître, à mon avis, de plus en plus actuels, et notamment le fait que vous avez vu que quand même, les grandes assemblées républicaines ont fait l'effort de se caler sur les recommandations du Conseil constitutionnel, en matière d'équilibre démographique entre les circonscriptions. Nous en sommes encore très loin, nous, par exemple. C'est le genre de chantier qu'il serait intéressant d'ouvrir, de façon à qu'une modification du calendrier électoral soit en fait une façon de repartir du bon pied sur l'ensemble des sujets qui concernent la légitimité et la visibilité de notre Assemblée.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Merci.

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Il faut traiter cette question de manière non passionnelle. Après tout, il n'est pas grave que nous allions dans un sens ou dans l'autre. Je voudrais simplement que nous le fassions en sachant exactement ce que nous faisons. Dans une démocratie, on ne modifie pas les dates des élections comme cela. Sinon, il n'y a plus de crédibilité dans le système républicain. On ne peut le faire que pour des raisons extrêmement graves et en général d'ordre constitutionnel. C'est-à-dire qu'il existe une impossibilité constitutionnelle à tenir l'élection dans de bonnes conditions. C'est ce qui s'est fait pour les municipales, les conseils généraux, et, par ricochet, le Sénat. En effet, on ne pouvait pas permettre, pour les candidatures à la présidence de la République, que le parrainage des 500 signatures représentant 30 départements, puissent se faire avec des maires ancienne formule et des maires élus entre-temps. Donc, on ne pouvait pas garder les élections municipales, ce qui a entraîné le décalage de tout le monde.

Là, existe-t-il une raison constitutionnelle de ne pas le faire ? Je sais bien qu'organiser deux élections en même temps demande plus de travail, d'engagement, de charge. Mais, cela a déjà été fait et l'on ne va pas me dire, Monsieur le Directeur, que le Quai d'Orsay n'est pas capable de le faire. Il l'a déjà fait pour les élections européennes, couplées aux élections à l'Assemblée des Français de l'étranger, qui s'appelaient encore Conseil supérieur des Français de l'étranger. Et d'ailleurs, je vous fais simplement remarquer que le taux de participation aux élections du Conseil supérieur des Français de l'étranger et lorsqu'il y a eu cette double élection, a été supérieur à celui qu'il était avant. Cela prouve bien qu'il y avait un intérêt.

La question est de savoir si l'Assemblée des Français de l'étranger en tant que telle et la communauté que représentent les Français de l'étranger en tant que tels y gagnent ou y perdent. Tel est le véritable élément à prendre en compte. Les élus seront seuls juges en la matière. Pour ma part, à tort ou à raison, je crois que nous avons une chance inestimable pour hisser notre Assemblée des Français de l'étranger au même niveau que celle des autres et montrer en même temps aux futurs députés, que les conseillers sont incontournables. Et si des conseillers veulent être candidats aux élections législatives, ils feront deux campagnes en une, ce qui est quand même mieux que d'en faire deux séparées.

Donc, je ne vois pas d'élément négatif. Cela étant dit, si nous voulons avoir une notoriété de l'Assemblée en dehors des élections législatives, pour qu'elle vive de ses propres ailes, nous pouvons le faire par rapport aux autres assemblées territoriales. Et, à ce moment-là, ce n'est pas en 2013 qu'il faudrait des élections, mais en 2014, en même temps que les élections des conseillers territoriaux. Cela aurait un véritable sens de dire que l'on découple les élections législatives de l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger, parce que l'on veut que cette Assemblée soit extraterritoriale, mais traitée en même temps que les autres. Cela peut avoir un sens et cela donne une notoriété. Mais, le faire isolés tout seuls, perdus dans la nature, je ne crois pas que cela nous ferait avancer très sérieusement sur le plan de la connaissance et le plan de la notoriété.

Maintenant, je reprends les propos de Claudine SCHMID, il ne nous revient pas de faire des propositions de loi. Nous l'avons fait, Robert-Denis dans un sens, moi dans un autre. En réalité, ce n'est pas tout à fait dans un autre : j'ai demandé que l'on couple les élections du premier tour des législatives avec l'Assemblée des Français de l'étranger. Parce qu'il serait insupportable qu'il y ait 15 jours ou 3 semaines entre l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger, le premier tour des législatives et le deuxième tour des législatives, après les deux tours des élections présidentielles. Cela serait totalement inacceptable et préjudiciable. Il y avait cet aspect des choses pour rationaliser. Mais, il y en avait un autre, très important, de donner les mêmes règles à l'Assemblée des Français de l'étranger que lors des élections des députés en matière de propagande, de moyens d'expression, etc. Il ne faut pas le perdre de vue également.

Je termine sur ce que disait Claudine SCHMID, finalement, nous avons deux propositions de loi. Si elles sont examinées au niveau du Parlement, l'une et l'autre ne pourront pas ne pas être examinées en même temps. Cela laisse le choix aux assemblées de se prononcer. Mais, ce qui est le plus sage, c'est que ce soit le gouvernement qui prenne ses responsabilités, qui dise si oui ou non il est en mesure de le faire et qu'il se justifie vis-à-vis de l'opinion publique et propose, par un projet de loi, une modification de la date des élections et un report de celle-ci. Mais, c'est à vous de le faire. Prenez vos responsabilités, si vous estimez que vous n'êtes pas en mesure d'organiser les élections de manière efficace. Je vous dis tout de suite que si vous faites un projet de loi, quel qu'en soit le sens, je le voterai.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je vais parler en mon nom personnel, parce que, ayant réuni mes amis, nous nous prononcerons début septembre sur ce sujet. Je ne peux pas parler en leur nom. Il m'a semblé, et j'espère ne pas me tromper, dans notre réunion d'hier, qu'il y avait un souhait majoritaire en faveur du report des élections. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, je félicite le président de la commission des Lois et sa décision. Il est vrai que nous sommes réunis dans un Bureau d'une journée et, Monsieur le Président, j'apprécie que vous ayez reporté la décision de votre commission au mois de septembre, où tout le monde sera là et pourra s'exprimer. Vous avez bien fait de le faire. Cela est tout à fait démocratique.

Je ne suis pas en harmonie avec mon collègue Christian COINTAT sur ce qu'il vient de dire. Reporter d'un an l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger est une mesure de sagesse. Je comprends bien Monsieur le Directeur de la Direction des Français de l'étranger, que vous exprimiez un avis, mais que vous ne pouviez pas dire, car il ne revient pas à l'administration de le faire : « Je demande le report des élections ». Je ne le pense pas. Vous pouvez attirer l'attention du gouvernement, de l'Assemblée des Français de l'étranger sur les difficultés entraînées par le cumul de ces élections. Parce qu'en termes de cumul, attention, nous ne sommes pas dans les mêmes élections. Nous avons d'abord l'élection présidentielle, scrutin qui intéresse l'ensemble de la Nation et tous les Français de l'étranger et de l'Outre-mer et qui est un scrutin à deux tours ; puis, nous avons les élections législatives, qui sont un scrutin majoritaire à deux tours et il n'a pas échappé à mes collègues qu'en ce qui

concerne l'Assemblée des Français de l'étranger, il y a un scrutin à la fois majoritaire et proportionnel, ce qui est tout à fait différent, et à un seul tour. Donc, véritablement, je pense, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur NICOULLAUD et nous nous retrouvons sur ce point, que le report relèverait d'une certaine sagesse. Si j'étais un Français de l'étranger qui ne suit pas très attentivement tous les problèmes, on me convoquerait pour voter pour l'élection des députés, puis pour les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. Comme une très large majorité de nos compatriotes ne connaissent même pas l'Assemblée des Français de l'étranger – oui, je le dis – je le regrette profondément, ils vont se dire : « Mais, qu'est-ce, nous votons pour des députés, mais aussi pour des membres de l'Assemblée ». Je pense que cela crée une confusion. Ce n'est pas en faveur de l'Assemblée des Français de l'étranger, de ses prérogatives et de ce qu'elle représente. Donc, à titre personnel, en attendant la décision, je suis favorable au report de l'élection.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Simplement, pour rejoindre mon collègue, Monsieur le Sénateur CANTEGRIT, l'argument avancé par un certain nombre, de dire que la concordance des élections AFE et élections pour les députés serait une façon – puisque l'on va se déplacer forcément en nombre pour élire les députés, puisque cela sera la grande innovation des prochaines élections législatives, qui seront forcément très couvertes et l'on va se désintéresser totalement des élections des députés dans le Cantal ou dans la Creuse, au profit de Pékin ou d'ailleurs – de « ramasser » des bulletins dont on ne comprendrait pas trop l'identité. Certes, cela offrirait l'avantage d'augmenter la participation. L'expérience avec les Européennes a montré cela. Mais, l'argument contraire peut être avancé : on se déplacera pour voter pour les députés et au passage, on s'apercevra que d'autres élus seront considérés comme des « mini-députés » dont on ne connaissait pas l'existence.

Par ailleurs, je n'ai vécu que les élections de 2006 et ce n'est pas du tout pour dénigrer l'administration consulaire qui, souvent, emploie des TPE qui sont des jeunes gens employés en contrat local ou autres, qui ne connaissent pas forcément toujours les arcanes de la réglementation. Dans ma circonscription, nous avons eu des petits ratés. Si nous cumulons deux, trois, cinq tours d'élections, ces ratés vont s'accumuler, sans parler des remplissages d'enveloppes, ni de ma circonscription, qui comportera 53 pays. En terme d'organisation, je rejoins parfaitement le Directeur, M. François SAINT-PAUL.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Françoise de TASSIGNY.

Madame Marie-Françoise de TASSIGNY, membre élu de la circonscription de Genève

Monsieur le Président,

Je voudrais juste signaler le cas du pays que j'habite, la Suisse, qui est la plus grande communauté française du monde. Notre ambassadeur, que vous connaissez bien, Monsieur Alain CATTÀ, nous a fait part de l'impossibilité d'organiser des élections de l'AFE en même temps que la députation et que les présidentielles, puisque les nombres de bureaux, de scrutateurs, de présidents de bureau seraient impossibles à trouver et demanderaient une logistique invraisemblable. Il nous a demandé d'être le relais de cette difficulté auprès de vous. Nous lui avons dit de voir directement avec ses collègues qui se trouvaient face au même problème, afin de le faire remonter au niveau du ministère des Affaires étrangères.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Je crois exprimer l'opinion commune de notre groupe, en disant que nous souhaitons que l'exécutif prenne ses responsabilités. Soit il donne à l'administration consulaire les moyens de réussir les cinq scrutins, ce qui n'est pas inenvisageable, en 2012 ; soit l'exécutif présente un projet de loi sur lequel nous délibérerons. Mais, j'insiste sur le point qu'exprimait François NICOULLAUD, reporter une élection n'est pas un acte à la légère. Dans ce cas, il faut en profiter pour améliorer le mode de scrutin, que l'on en finisse avec ces contentieux qui viennent d'une organisation inadaptée, que l'on revoie la carte électorale dans le sens d'une meilleure prise en compte des critères démographiques. Nous sommes très loin de la réalité et de la règle constitutionnelle. Enfin, que l'on fasse bien attention : notre Assemblée, élue un an après les députés, qui viendra voter pour cela ? Je ne suis pas sûre. Je suis inquiète. Nous pensons qu'il faudra absolument aligner notre durée de mandat et nos dates d'élection sur les assemblées territoriales, en France.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Sénatrice.

Oui, en tant que vice-Président de l'Assemblée, je me dois de rappeler que nous avons, en tant qu'Assemblée des Français de l'étranger, adopté un vœu au mois de mars, lors de notre assemblée plénière, qui n'est pas sur ce sujet, mais sur un sujet lié à ce thème, qui consiste à demander à l'administration et au gouvernement d'étudier la manière de faire évoluer les dates de nos élections, pour qu'elles puissent éventuellement coïncider avec les élections locales. Ce n'était pas un souhait absolu que ce soit fait, mais une demande d'étude que ceci puisse être fait. Ce sujet est à l'évidence lié à ce qui pourrait advenir de la date des élections pour le renouvellement d'une partie de l'Assemblée en 2012. Ce n'est pas un sujet entièrement lié, mais un sujet connexe.

Sur ce point, comme nous sommes contraints par le temps et qu'il n'y aura pas de vote sur ce point, le débat est terminé. A l'exception éventuelle d'une prise de parole de Monsieur le Directeur sur ce point, pour réagir ou répondre à certaines des questions qui ont pu être posées.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai rien à rajouter. J'étais content d'entendre vos avis. J'ai exprimé ma position à la fois personnelle et reflétant ceux qui préparaient le scrutin. J'ai rajouté que l'administration n'avait pas de position, elle ferait ce qu'on lui demanderait de faire. Je vous donnais mon avis objectif, sur la base d'un certain nombre de critères, en souhaitant le vôtre. J'ai bien entendu les arguments de part et d'autres, mais à ce stade, je n'ai rien de plus à ajouter ou à retrancher à tout ce que j'ai dit. Mais, encore une fois, en écoutant les arguments, je n'avais pas demandé l'avis d'Alain CATTÀ. Je constate qu'il a la même position que moi, voyant cela sur le terrain. S'il faut multiplier par deux les bureaux, etc., et en tout cas, si jamais quelque chose n'allait pas, on n'ira pas chercher du côté des députés, mais du côté de l'AFE.

Deuxième chose, dire que l'on ne peut changer les choses que pour raisons constitutionnelles, quoi qu'il en soit, c'est la première fois que nous faisons des élections de députés dans des conditions difficiles. Nous ne sommes pas dans la Creuse ou le Cantal et donc, il est d'autant plus indispensable de mettre toutes les cartouches de notre côté, parce que ce sera une échéance où nous avons une obligation, si ce n'est de résultat, en tout cas de moyens.

Merci.

Monsieur le Président le remercie donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Le débat est clos, je ne le rouvre pas. J'interviens sur la motion faite par le vice-Président de séance, mentionnée par Christian COINTAT, de report en 2014. Ce n'est pas du tout le même sujet. Ce serait se moquer des électeurs qui ont élu un certain nombre de personnes pour un mandat de trois ans, de les avoir pour un mandat de cinq ans, ou de six ans pour huit. La chose est incorrecte.

Monsieur le Président

Je n'ai rien dit d'incorrect. J'ai dit que les sujets étaient connexes.

Monsieur Gérard MICHON

Le seul point correct est que le vœu qui a été voté par l'Assemblée ne consistait pas à demander à l'administration de réfléchir à l'histoire de 2014, mais il a été voté le vœu selon lequel l'Assemblée se donnait à elle-même mission de réfléchir à cela, en dehors de ce débat. Les deux choses sont complètement séparées et le vœu ne va pas dans ce sens.

Monsieur le Président

Ce n'est pas le débat. Je vous invite à la lecture du vœu.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Je voudrais simplement retenir ce qui a été dit à propos de l'utilisation que nous pouvons faire de ce problème. Avec ce qui a été exprimé, je verrais bien une initiative d'ordre gouvernemental venant de l'exécutif, qui, à partir de ce problème de délai et de date des élections, remettrait les règles à plat. Nous sommes tous interpellés par ce qui ressort en ce moment des décisions du Conseil d'Etat. Il est clair que nous avons besoin de règles reconnues. Il a été avéré que le guide des élections était – que le ministère veuille m'en excuser – un chiffon qui n'avait aucune valeur juridique du point de vue du Conseil d'Etat et des juristes. Il nous faut un Code électoral sûr, des règles claires. Nous avons là l'occasion de mettre les choses à plat et de les édicter.

Merci, Monsieur le Président.

**POINT D'INFORMATION DE LA DFAE SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2011
BILAN DES COMMISSIONS PERMANENTES « ACTION SOCIALE »
ET « EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE »**

Monsieur François SAINT-PAUL

S'agissant de la préparation du PLF 2011, je n'ai pas grand-chose à dire. Les lettres de cadrage sont arrivées et sont d'une rigueur redoutable. Sur les enveloppes qu'il faut respecter, vous connaissez la structure du programme 151. Je vous rappelle brièvement, pour 2010, sur 325 millions d'euros, 188 correspondent à la masse salariale pour le réseau et pour l'administration centrale, y compris Nantes ; 100 correspondent à l'action II, PEC et Bourses ; 30 se divisent en 3,4 pour l'AFE, puis le pôle social et les moyens des postes.

Autrement dit, le programme 151, c'est l'action II plus le social et ensuite, il ne reste pas grand-chose sur lequel nous pouvons avoir un effet. Nous venons de commencer nos conférences budgétaires à Bercy. J'y étais hier. Elles portent sur le triennal 2011-2013. Il s'agit de parvenir à des chiffres et une entente. Pour l'instant, tant que les arbitrages ne sont pas rendus et que le processus n'est pas parvenu à son terme, je ne peux vous en dire plus.

Premièrement, nous avons tous bien plaidé et souligné l'importance des crédits du pôle social et en particulier de l'aide sociale que nous apportons, aide sociale qui avait été diminuée dans le PLF 2010 et qui a été remontée au cours du débat parlementaire. Nous avons fermement plaidé pour que ces crédits puissent être préservés. Mais, quand je dis « préservés », cela signifie déjà quelque chose de considérable. Nous sommes dans la norme « -5 ». Le serrage budgétaire actuel est un serrage qui, à ma connaissance récente, n'a pas de précédent et qui concerne tous les ministères.

Donc, lorsque je parle de maintien en niveau, c'est un privilège, quelque chose de particulier. Il y a ce point là et la deuxième chose, évidemment, et là, je reviens sur le débat que vous avez eu ce matin, la question, PEC et Bourse.

Je voudrais quand même rappeler que nous avons fait des estimations avec l'AEFE sur l'évolution de l'ensemble de l'aide à la scolarité. Je ne rentre pas dans le détail Bourse ou PEC, mais l'ensemble. Qu'est-ce que cela donne sur les trois prochaines années, compte tenu de l'augmentation du nombre de demandes, du prix unitaire de la bourse ou de la PEC ? Parce qu'en même temps, nous avons l'objectif de l'augmentation de l'autofinancement de ces établissements. Qu'est-ce que cela donne compte tenu de l'évolution du taux de change. Aujourd'hui, dans ces prévisions raisonnables, nous sommes sur une dépense de 100 millions et nous sommes en 2013, à une dépense de 177 millions. C'est pour cela que ce sur quoi je voulais insister ce matin, le statu quo réglementaire ne signifie pas le statu quo budgétaire. Et là, je parle sans descente du moratoire. Après, il convient de réfléchir aux mesures que l'on voudra prendre : c'est une question d'opportunité.

Ensuite, j'ai insisté sur une deuxième chose, la question de la sous-budgétisation. Entre le moment où l'on prend une décision et le moment où on l'applique, il faut dix-huit mois. Si je prends des décisions à la commission nationale des bourses de juin 2010, ce sont des décisions qui s'appliquent, pour le rythme Nord, qui représente 90 % de la dépense, à partir de septembre 2011 et qui ont un plein effet en janvier 2012. Nous voyons bien la difficulté et tout l'enjeu, pour moi, d'un strict point de vue budgétaire et administratif, ce n'est pas simplement savoir s'il va y avoir ou non des mesures de régulation, mais si je dispose de l'argent correspondant. Parce que, ainsi que je vous l'ai expliqué, nous avons ce phénomène à dix-huit mois, s'il y a sous-budgétisation, je ne sais pas réguler. Et ainsi, en septembre, nous n'aurons plus d'argent dans la caisse. Ceci, d'autant plus que je vous ai décrit le 151, qui correspond au 101 avec quelques petites choses autour, que je ne peux pas redéployer.

Voilà pourquoi j'étais très content du débat de ce matin. Madame la Sénatrice et Madame la Députée étaient très heureuses de ce débat utile et éclairant. Pour ma part, il y a deux questions : des mesures doivent-elles être décidées ? Ai-je bien l'argent correspondant ? Ne suis-je pas sous-budgété, auquel cas le système lui-même a un gros problème.

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie également Monsieur SAINT-PAUL de nous avoir appris que vous étiez à Bercy pour défendre votre budget, qui est en même temps le nôtre.

Pouvez-vous nous donner le montant en matière d'action sociale, ou de ce que vous appelez le « pôle social » que vous avez défendu ? Quid de la troisième catégorie aidée ? Je rappelle que l'année dernière, 500 mille euros avaient été débloqués, 450 mille euros de rallonge en provenance du Sénat, soit 950 mille. La troisième catégorie aidée a besoin de 2,5 millions d'euros pour payer la Caisse des Français de l'étranger. Qu'en est-il des 1,5 millions d'euros manquants ? Avez-vous obtenu les 2,5 millions d'euros ?

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je vous ai dit ce que je pouvais vous dire. Je ne peux rien vous dire de plus, d'autant que dans ce genre de négociation, faute d'accord sur tout, il n'y a accord sur rien. D'autre part, sur le fond, je ne sais rien de plus en termes de tendances, c'est-à-dire que nous avons insisté sur des prestations des CCPAS, sur le pôle social en général et à la problématique Bourse et PEC. Soyez assurés que nous faisons notre maximum et sachez que le contexte est extrêmement contraint. Si vous réussissez à obtenir un maintien, vous êtes au-dessus de la norme, qui consiste à -10 sur trois ans, dont -5 l'année prochaine.

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur, y avait-il un autre point que vous souhaitiez traiter maintenant.

Monsieur François SAINT-PAUL

Vous seront distribués des documents sur l'aide sociale et la formation professionnelle. Il n'y a rien de plus à dire. Nous avons dépensé ce que nous avons dit que nous dépenserions, sur la base des budgets et avec la participation des conseillers aux réunions.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Une question orale porte sur ce sujet. Nous reviendrons dessus à ce moment, ce qui nous permet de récupérer tout de suite et de commencer à l'heure prévue avec Monsieur MOSTURA, que j'invite à la tribune.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise.

**POINT D'INFORMATION DE M. SERGE MOSTURA, DIRECTEUR DU CENTRE DE CRISE,
SUR L'ACTION DU CDC A LA SUITE DE LA FERMETURE DE L'ESPACE AERIEN EUROPEEN**

Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Sénatrices. Mesdames et Messieurs.

On m'a demandé de vous parler d'un second point, qui est la situation en Thaïlande, et je le ferai bien volontiers à l'issue de ma petite présentation sur l'affaire dite « du volcan ». Je préciserai d'abord que je serai assez bref, d'abord pour laisser du temps à vos questions et également, parce qu'on vous a distribué ou on va vous distribuer une petite fiche qui résume l'essentiel de l'affaire.

En peu de mots, que s'est-il passé ? A la suite de l'éruption d'un volcan en Islande, qui a craché un nuage de cendres pulvérulentes, le ciel européen a été fermé pratiquement pendant une semaine. L'éruption a eu lieu de 14 avril ; les aéroports ont été fermés le 15. Ils ont été fermés, pour les aéroports du Nord de l'Europe, jusqu'au 26 au plus tard, et pour ceux du Sud de l'Europe, du 18 au 22. Cela a eu des conséquences, non seulement pour le ciel européen, qui était pratiquement paralysé ; cela a eu des conséquences également pour le ciel mondial, puisque dans pratiquement tous les aéroports du monde, le trafic a été perturbé.

Mi-avril, nous avions 100 à 120 mille de nos compatriotes bloqués à l'étranger. C'est-à-dire qu'ils devaient rentrer le 14 avril ou les jours suivants et qu'ils ne l'ont pas pu. On ne peut être plus précis sur ce chiffre, pour une raison facile à comprendre. Quand il s'agit des « voyages à forfait », c'est-à-dire des personnes qui ont acheté des voyages auprès des Tour Operator, on sait qu'elles sont parties pour un week-end, une semaine, quinze jours ; quand il s'agit de personnes qui ont acheté des vols secs, juste le billet d'avion, s'ils voyagent sur une compagnie française, nous pouvons en avoir une petite idée, à condition qu'Air France nous le dise, au moins en masse. S'il s'agit d'une compagnie étrangère – et la majorité de ceux qui étaient hors de France et hors d'Europe avec des vols secs étaient sur des compagnies étrangères – nous ne pouvons pas le savoir. Cela étant, nous avons pu compter les personnes à l'arrivée et la fourchette que je vous donne est tout à fait correcte.

Le 18 avril, nous n'avions plus que 75 mille Français bloqués ; le 22, nous en avions 21 mille et les derniers, moins d'un millier, sont rentrés les tous derniers jours d'avril.

L'action du Centre de Crise dans cette affaire ? Elle est conforme à la vocation du centre. C'est d'abord une action interministérielle. Le Centre de Crise a participé à la toute première réunion de la cellule de crise et avant même sa création formelle, qui se trouvait au ministère des Transports. Le but était notamment – mais pas seulement – d'orienter les avions mis en place par Air France et éventuellement, par d'autres compagnies, vers les points où nos compatriotes se trouvaient les plus nombreux en difficultés dans le monde. Vous en avez entendu parler de par vos fonctions. Vous l'avez vu. Les grosses difficultés sur l'étranger, c'était l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Extrême-Orient avec la Chine, la Corée ou le Japon, par exemple ; mais aussi, l'Inde, tout simplement parce que beaucoup de nos compatriotes sont en Inde et que le service rendu par les compagnies aériennes locales étaient assez modestes.

Au fond, les difficultés que nous avons rencontrées étaient issues d'une combinaison entre le nombre de Français voyageant à cette époque – plus il y avait de Français, plus la situation était compliquée à traiter – et la réaction sur place, tantôt du Tour Operator, tantôt de l'agent de voyage, tantôt des autorités locales, tantôt de la compagnie aérienne, pour aider ou ne pas aider nos compatriotes en difficultés.

Dans cette affaire, le Centre de Crise a relayé l'information transmise par nos postes à l'étranger.

Un point sur lequel je veux insister, parce que pour moi, il est tout à fait essentiel, ce sont bien les ambassades et les consulats français qui ont été en première ligne dans cette affaire à l'étranger. C'est sur eux qu'a pesé le maximum de l'effort et la réaction, dans l'immense majorité des cas, a été plus que remarquable, exceptionnelle. Il est vrai qu'il y a eu deux ou trois loupés, mais considérez que tous nos postes ont été mobilisés dans cette affaire. Et les quelques difficultés ont rarement duré plus d'une matinée ou d'une après-midi, selon le décalage horaire.

Je veux insister sur ce point, parce que dans mon esprit, cela illustre quelque chose de tout à fait important. La sécurité des Français de l'étranger est quelque chose qui se traite localement. La sécurité des Français de l'étranger, même s'il y a un Centre de Crise, vous ne pouvez pas la gérer à distance. En toute hypothèse, il faut envoyer des individus sur place. Or, cela prend du temps. C'est vraiment pour moi le point essentiel. Cela a montré la remarquable capacité d'organisation et de réaction de notre réseau, ambassades et consulats confondus. Je dirais même, au-delà, les capacités de solidarité de la communauté française.

Je ne vais pas rentrer dans des détails que vous connaissez bien, mais vous savez qu'il est très compliqué, quand un Français est de passage à l'étranger, qu'il n'a pas d'argent, qu'il est en difficultés, etc., nous sommes tous prêts à l'aider, mais d'un point de vue réglementaire, les solutions sont extrêmement limitées. Nous avons fait des efforts, la DFAE dont je veux saluer le travail et le Centre de Crise, pour aller au-devant de nos compatriotes, prêter de l'argent quand nous le pouvions, acheter des biens de première nécessité quand il le fallait. Par exemple, quand on hébergeait des étudiants qui n'avaient plus d'argent pour se loger et qui devaient patienter quelques jours dans le gymnase d'un lycée français, comme nous l'avons fait non seulement à New York, mais dans d'autres villes, etc. ; mais également la solidarité de la communauté française, parce que les associations de Français de l'étranger, les associations d'entraide ont joué leur rôle. Parfois, cela pouvait être un rôle modeste, mais tout à fait important. Nous avons tous, un jour ou l'autre, été victimes d'un avion en retard, d'une panne d'avion. Donc, nous savons bien que la première des détresses, c'est que personne ne s'intéresse à nous. Où que nous allions, il y a toujours une queue absolument atroce, nous nous faisons jeter, pas comprendre, etc. Donc, la première demande à laquelle nous devons répondre, dans une telle situation, est tout simplement une demande de contact. Que quelqu'un soit là pour écouter, et, dans la mesure du possible, répondre, donner des précisions, des informations, pour autant que nous en ayons. Et là, beaucoup de nos compatriotes ont joué ce jeu, se sont mis à disposition de nos ambassades, de nos consulats. Par exemple, pour ouvrir des bureaux d'accueil et d'information dans les aéroports.

Il est vrai qu'au plus fort de la crise, nous n'avions pas grand-chose de certain à dire. Imaginez que nous spéculions sur l'évolution d'un nuage de cendre, c'est-à-dire sur des conditions météo. Tout ce que nous pouvions dire était littéralement fonction de la vitesse du vent. Nous étions donc forcément d'une grande prudence dans nos annonces à ceux qui nous demandaient quand ils rentreraient. Tout cela a bien fonctionné et d'ailleurs, à l'issue de cette affaire, le ministre a écrit à un certain nombre de chefs de poste à l'étranger, pour leur dire qu'il était spécialement content de la façon dont tout ceci avait été traité.

Un petit mot pour conclure sur le volet budgétaire et ensuite sur les suites de ce dossier. Encore une fois, vous aurez beaucoup de détail dans la note qui vous a été ou qui vous sera remise. Sur le volet budgétaire, Monsieur KOUCHNER a obtenu du Premier ministre, un accord de principe pour couvrir les dépenses de nos compatriotes à l'étranger à concurrence de 1 million d'euros. Nous ne l'avons pas utilisé, faute de demande à sa hauteur. Pour être tout à fait transparent, aujourd'hui, nous avons dépensé entre 25 et 30 mille euros. Je ne peux pas être plus précis, parce que la plupart des postes ont pris sur leur propre budget pour financer ces dépenses, soit prévoient de présenter la dépense correspondante lors du rendez-vous de mi-gestion. Nous réalisons un bilan de mi-parcours dans les postes, à la moitié de l'année et le bilan de mi-gestion va de la fin mai à la fin juin. C'est la perspective que nous avons.

Cet argent que nous avons dépensé, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, ce sont des biens de première nécessité, le cas échéant d'avances remboursables qui ne seraient pas remboursées – dans la mesure où les gens ont un délai pour rembourser, nous n'avons pas d'indication sur ce point aujourd'hui.

Sur les suites, le gouvernement a nommé Monsieur Thierry BAUDIER, médiateur, avec lequel je suis en contact – nous avons discuté en début de semaine - : il a environ 650 dossiers en instance. Il s'agit de dossiers établis par des voyageurs qui considèrent qu'ils n'ont pas été traités, soit par leur voyageur, soit par leur compagnie aérienne, conformément aux termes du contrat qu'ils avaient passé (par exemple, en achetant un billet d'avion ou un voyage) ou plus généralement, qui sont mécontents de la façon dont ils ont été traités. Exemple type, quelqu'un dit que la compagnie a payé son hébergement pendant une nuit, or il est resté bloqué trois nuits et il demande une prise en charge du différentiel. Le médiateur regarde le dossier, recommande à la personne d'écrire à celui qui lui a vendu la prestation, de façon à obtenir une réponse négative ou positive, voire pas de réponse passé un délai de trois semaines. A ce moment-là, des voies de recours s'ouvrent.

Pour notre part, nous avons reçu un certain nombre de dossiers que nous faisons suivre, évidemment, au médiateur et que nous alimentons en information, chaque fois qu'il nous le demande.

Voilà, en quelques mots.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MOSTURA.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Vous avez partiellement répondu à ma question. Sur quel fonds le million débloqué par le gouvernement l'a-t-il été ? De manière subsidiaire, est-ce que dans une hypothèse pareille, on ferait appel au fonds des CCPAS ?

Monsieur Serge MOSTURA

Non, nous ne ferons pas appel au fonds des CCPAS. Ce million était précisément là pour couvrir des dépenses qui ne pouvaient pas s'imputer ailleurs. En technique budgétaire, ce million aurait fait l'objet d'un décret d'avance, c'est-à-dire qu'il serait venu de la « mission provisions de la LOLF ». Cela existait autrefois sous le nom de Crédit prévisionnel. Cela existe toujours, simplement, il ne s'agit plus de crédits prévisionnels, mais d'une mission de la LOLF. Imaginez un cataclysme, un événement imprévisible : nous avons besoin d'argent pour répondre à cette situation. Or, comme l'événement est imprévisible, bien évidemment, nous ne l'avons pas budgété. Il y a donc une réserve particulière purement virtuelle dans la LOLF, ce sont des provisions que nous utilisons dans un événement comme celui qui nous intéresse : les suites d'une catastrophe naturelle.

D'un point de vue technique, il est pris un décret d'avance et en l'espèce, les fonds correspondant auraient été virés sur le programme 105, rubrique « sécurité des Français de l'étranger », géré par le Centre de Crise.

Nous nous sommes arrêtés au niveau primitif ; nous avons pris une décision de principe, mais il n'y a pas eu de décret d'avance et donc, les quelques dizaines de milliers d'euros qui seront dépensés seront pris sur la substance des crédits du CDC.

Monsieur le Président le remercie donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY

Monsieur le Directeur,

L'Irlande ne s'est jamais sentie aussi près de l'Islande. Elle commençait à s'en rapprocher suite au déclenchement de la crise financière et désormais, nous en sommes encore plus près, avec ce nuage qui ne cesse de survoler le ciel irlandais.

Je voudrais d'abord confirmer une vraie solidarité, c'est bien le terme à utiliser, entre les postes, les associations, les élus. Tout le monde a mis « la main à la pâte ». Cela a été aussi un test pour nous, pour voir en cas de crise. En Europe, nous avons la chance de ne pas subir de catastrophes naturelles qui touchent malheureusement bien d'autres pays. Cela a été un vrai test. Mais, j'aimerais savoir si vous en avez tiré des leçons et s'il y a certaines choses que vous feriez différemment ?

Monsieur Serge MOSTURA

Ce que nous ferions différemment, c'est peut-être, pour un certain nombre de postes où le nombre de touristes est très élevé, préparer avec eux la gestion des appels téléphoniques. Nous l'avions fait dans un cas, mais pas dans d'autres. Pour une ambassade, 500 appels, 1000 appels d'un seul coup, c'est un flot qu'elle ne peut pas contrôler. Des dispositions techniques sont possibles dans certains cas, qui consistent par exemple à dériver un certain nombre de ces appels sur Paris, où nous avons plus les moyens dans un poste que dans un poste lointain, de renforcer la réponse téléphonique, à mesure des besoins.

Il est trouvé que nous avons déjà fait ce genre d'exercice avec plusieurs postes. L'exercice a été très profitable. Nous regrettons de ne pas avoir systématisé cette démarche. En même temps, j'avance avec beaucoup de prudence, parce que comme je vous le disais tout à l'heure, la réponse, pour moi, est d'abord la réponse locale. J'ai la faiblesse de penser que mon collègue qui est à l'autre bout du monde, est mieux informé que moi de ce qui se passe dans son pays de résidence. Moi, si je le sais, c'est pas procuration. Et mieux aider, peut-être, le cas échéant, en les délestant d'appels téléphoniques, un certain nombre de postes lointains, dont la taille, il faut en être conscient, n'a cessé de décroître au fil des ans, ce qui pose un certain nombre de difficultés. Pour moi, tel est l'enseignement principal.

Enseignement tout à fait positif, la coordination interministérielle a bien fonctionné et j'étais très content de voir que le ministre des Transports lui-même, qui s'est investi personnellement dans son dossier – j'étais dans son bureau tout le week-end suivant le 14 avril – son directeur de cabinet, la Direction générale de l'aviation civile, etc., les tours opérateur français qui étaient présents à travers leurs associations professionnelles dans la cellule de crise que nous avons montée Boulevard Saint-Germain ont également eu un rôle très positif. De ce côté, nous tirons un bilan vraiment positif. Cela aurait pu se passer plus difficilement.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Merci, Monsieur le Directeur, pour cette présentation.

Par curiosité, avons-nous connaissance de ce que les autres pays européens ont fait pour leurs ressortissants à l'étranger dans les mêmes conditions.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou

Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur.

Un point important n'a pas été abordé, la Thaïlande.

Monsieur le Président

Nous en parlerons par la suite. Je laisse donc Monsieur MOSTURA répondre à Monsieur VILLARD, avant d'évoquer la situation en Thaïlande.

Monsieur Serge MOSTURA

Les pays étrangers ont fait sensiblement la même chose que nous, à savoir encourager leurs compagnies nationales à accroître la fréquence de leurs vols et le cas échéant, à affréter des charters ; à intervenir auprès de compagnies étrangères, au besoin en leur présentation notre compagnie nationale comme susceptible de fournir des charters et des avions supplémentaires, dans l'hypothèse où cette compagnie n'aurait pas pu dégager d'avions ; aider à mettre en place toute espèce de moyens permettant à leurs ressortissants de regagner leur pays.

Après, toutes les fonctions de la géographie : si vous êtes Néerlandais, vous prenez massivement vos vacances dans le Sud de l'Europe et ainsi, vous rentrez par Autocar ; si vous êtes Britannique, vous prenez massivement vos vacances dans le Sud de l'Europe et sur le pourtour méditerranéen et donc là, sa gracieuse Majesté envoie des bateaux avec des gens qui restent sur le quai en se demandant pourquoi le bateau est parti sans eux... Il y a eu quelques coordinations européennes sur ce sujet. Selon notre doctrine constante, qui correspond à l'état des traités européens, nous avons demandé à ce que les Européens soient traités comme les Français et les Français comme les Européens. Cela s'est globalement bien passé. Honnêtement, personne ne s'attendait à ce que l'on envoie des avions chercher les gens, et pour cause, puisque les avions ne pouvaient pas voler...

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MOSTURA, sur la Thaïlande, peut-être.

Monsieur Serge MOSTURA

La Thaïlande connaît une crise un peu exceptionnelle. Vous vous souvenez par exemple des tensions à la fin de l'année 2008, au point que les autorités françaises avaient dû renvoyer un avion spécial pour ramener un certain nombre de nos compatriotes en difficultés, notamment au plan de la santé. Ce qui s'est passé, cette fois-ci, ce ne sont plus les chemises jaunes, mais les chemises rouges... peu importe, dirais-je. Nous avons été confrontés à une dizaine de jours de crise, celle-ci était latente depuis la mi-mars et elle s'est déclenchée entre le 13 et le 21 mai. La crise a fait pas mal de dégâts (82 morts et 1800 blessés), c'est quand même assez exceptionnel en Thaïlande. Aucun Français n'est à déplorer parmi ces victimes, même si un caméraman de France 24 (mais pas de nationalité française) est malheureusement décédé à la suite d'une manifestation.

Français en difficultés : nous avons traité trois cas, dont une femme enceinte. Il s'agissait de personnes inquiètes ou qui avaient un petit problème médical. Très simplement, nous les avons changés d'endroit, mis à l'hôtel et sécurisés. A ma connaissance, aucun n'a quitté la Thaïlande. En tout état de cause, nous avons pris les dispositions, avec les autorités thaïlandaises, pour leur permettre de partir sans délai, si elles le souhaitent.

En volume, la crise a généré assez peu d'appels. Cela est assez frappant. Pour nous, les appels téléphoniques sont un thermomètre. La communauté française en Thaïlande, ce sont 9 000 inscrits, dont 5 000 à Bangkok ; les Français de passage, au mois de mai, ce sont 37 000 personnes. Cette année, nous pensons qu'il y en aura probablement moitié moins. En face, sur cette période du 13 au 21 mai, nous avons eu à Bangkok, une centaine d'appels (soit 5 à 20 appels chaque jour) et à Paris, environ 300 appels sur la même période, dont 90 % concernait des appels de voyageurs qui se trouvaient en Thaïlande et qui nous disaient : « Est-ce que comme en décembre 2008, il y a un risque que l'aéroport se trouve bloqué ? ».

La situation s'est considérablement améliorée depuis aujourd'hui. Nous envisageons actuellement de rouvrir le lycée français lundi. Objectivement, nous pensons que les choses vont mieux. Mais, nous ne sommes que vendredi et nous nous donnons le week-end pour confirmer cela.

Un dernier chiffre, simplement pour vous montrer que nous avons vraiment suivi la situation de façon aussi serrée que possible : la fiche-conseils aux voyageurs, qui s'adresse autant aux Français de passage qu'aux Français résidents a été actualisée 19 fois depuis la mi-mars. En un mois, cela fait plus d'une actualisation tous les deux jours.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MOSTURA. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce point ? J'étais un peu pessimiste sur le temps de pause de cet après-midi, donc j'ai suggéré à Madame DESCOTES qu'elle pouvait arriver un peu en retard. Nous avons donc une pause de cinq minutes, qui permettra de prendre connaissance des réponses aux questions écrites, orales et d'actualités, qui seront évoquées juste après l'intervention de Madame DESCOTES sur la RGPP.

Je vous remercie.
(*Applaudissements*).

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

Monsieur le Président

Puisque Madame DESCOTES n'est pas encore parmi nous, nous allons commencer tout de suite à évoquer les questions orales, en laissant les questions concernant l'AEFE à une période où Madame DESCOTES sera présente.

QUESTIONS ORALES

Question orale n°3 du Bureau de la commission de l'Union européenne, relative au règlement 883/04

Monsieur le Président

C'est un sujet important, puisqu'il s'agit d'une modification d'un règlement communautaire concernant la coordination des législations de sécurité sociale des États membres de l'Union européenne et qui a des conséquences importantes.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève

Merci, Monsieur le Président.

Au nom du Bureau de la commission et de l'ensemble de ses membres, je vous informe que nous sommes très satisfaits de la réponse, qui va vraiment pouvoir aider l'ensemble des conseillers. Nous espérons que tous nos collègues absents aujourd'hui y seront très attentifs. Cela va aider nos retraités. Merci pour cette réponse très précise.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°4.

Question orale n°4 de Madame Nadine FOUQUE-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au règlement 883/04

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich

Je reprends parce que c'est un complément à la question que le Bureau de la commission de l'Union européenne a posée. Les deux sont bien liées dans les explications.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°5.

Question orale n°5 de Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription électorale de Rome, relative à la CMU pour les Français de retour en France

En l'absence de Monsieur Robert LABRO, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°6.

Question orale n°6 de Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription électorale de Rome, relative à la retraite des Français ayant travaillé dans plusieurs pays

En l'absence de Monsieur Robert LABRO, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n°7 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative à la cotisation d'assurance maladie pour les Français résidant hors UE/EEC/Suisse

Madame Daphna POZNANSKI ne souhaitant pas faire de commentaire sur la réponse apportée, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°8.

Question orale n°8 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative au refus de remboursement de frais médicaux aux retraités français lors de séjour en France

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv

J'ai vu des lettres de CPAM qui refusaient tout remboursement à mes compatriotes d'Israël. Je vais essayer de les récupérer et les ferai parvenir à l'administration.

Avec notre Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA, nous avons un dossier tout frais sur cette question. D'autant que cela tombe sur la veuve de l'écrivain André CHOURAQUI. Je vous l'avoue, cela fait désordre, tant sur le plan de l'équité que sur la francophonie.

Monsieur le Président la remercie et indique et donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci, Monsieur le Président.

Je prends note de la réponse et de ces éléments. Nous étudierons la question dès que vous nous transmettez les éléments supplémentaires.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Je suggère que nous essayons de revenir progressivement à l'ordre du jour. Je retiens que nous nous sommes arrêtés à la question orale numéro 8. Pour ne pas oublier, je propose de revenir tout de suite aux questions orales touchant l'AEFE. Nous reviendrons après sur la RGPP.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°1.

Question orale n°1 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au partenariat entre l'AEFE, l'ONISEP et le CNED

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentation les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

La première partie de la réponse sur l'orientation me satisfait pleinement. L'orientation est une question importante qui n'est pas toujours bien réglée ou qui ne l'a pas toujours été. Je pense que nous sommes sur la bonne voie.

Pour ce qui concerne le CNED, j'ai beau regarder, je ne vois pas de réponse et je le déplore.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE

Je ne suis pas certaine de bien comprendre en quoi la réponse ne vous satisfait pas. Nous travaillons très bien avec le CNED et nous le ferons sans doute encore mieux dans les mois à venir. Nous avons signé une convention avec le nouveau directeur général du CNED, le Recteur LEROY. De manière plus concrète, il s'agit de faire en sorte que nous soyons bien coordonnées sur l'utilisation des nouvelles technologies et leurs apports dans ces deux domaines que sont l'orientation et l'enseignement à distance. Je vous remercie d'avoir relevé que les choses s'amélioraient en termes d'orientation. Nous allons très vite, nous faisons beaucoup et notre responsable orientation est actuellement en Chine pour mettre en place le Webclasseur de l'Onisep. Nous sommes engagés dans un processus d'information et de formation de nos relais sur le terrain, avec l'utilisation très développée des nouvelles technologies de communication.

Il en va de même avec le CNED. Nous travaillons très bien avec eux. Nous avons eu deux exemples de très bonne coopération dans des situations difficiles au cours de l'année scolaire qui se termine, d'abord avec Conakry, puis avec Haïti. Dans le cas de Conakry, le CNED a été extrêmement réactif pour nous aider ou pour nous permettre d'aider les familles dont les enfants ne peuvent pas être accueillis dans d'autres lycées du réseau, faute de pouvoir se déplacer, qui restaient sur place, mais qui avaient besoin d'un enseignement à distance en complément de celui qu'ils recevaient sur place. En Haïti, c'est un peu l'inverse : le CNED est venu nous demander d'aider des écoles partenaires avec lesquelles il travaillait et dont les bâtiments s'étaient effondrés. Là aussi, bien sûr, nous avons immédiatement réagi.

La seule question qui pourrait se poser – mais j'avance sur la pointe des pieds – vient du fait que tout comme nous, le CNED est soumis à de fortes contraintes financières et pourrait réviser les tarifs préférentiels qu'il nous appliquait. Tout cela fera l'objet des discussions à venir.

Monsieur le Président la remercie et indique que l'on passe à la question n° 2.

Question orale n°2 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à la modification de l'assiette de contribution prélevée par l'AEFE sur les recettes d'écolage

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève

Merci.

Vous avez répondu à une autre question que celle que j'ai posée. Vous avez justifié la contribution de 2 et 6 %. Ainsi, vous prenez également la contribution de 2 et 6 % sur les bourses et sur la prise en charge, ce qui revient à prendre dans l'enveloppe des bourses et de la prise en charge, la contribution qui revient à l'agence. Or, théoriquement, l'enveloppe des bourses doit être entièrement dévolue à l'aide à la scolarisation et aux familles. Envisagez-vous de modifier l'assiette, c'est-à-dire de ne plus prendre cette contribution sur les frais d'écolage PEC et prise en charge ? Si ce n'était pas le cas, qu'envisagez la DFAE ? En fonction de votre réponse, je demanderai ce qu'il en est au directeur. Telle était ma question.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement. D'un côté, les frais de scolarité servent à financer le fonctionnement des établissements. D'un autre, les familles ne pouvant pas assumer seules ces frais de scolarité ont recours aux bourses. Ces deux systèmes sont parfaitement clairs. Le conseil d'administration est parfaitement informé de tous ces mécanismes. Nous ne faisons pas de transaction. Il ne s'agit pas de prendre des bourses pour financer, mais il y a des frais de scolarité qui servent à financer un certain nombre de choses et il n'y a pas de raison que pour les familles qui bénéficient de bourses, l'on considère qu'elles ne doivent pas participer. Les deux systèmes sont parfaitement étanches et là-dessus, le rapport RGPP est extrêmement clair. Je ne vois pas pourquoi nous devrions changer ce système.

Madame Claudine SCHMID

Lorsque vous prenez la contribution, qu'elle soit de 2 ou 6 %, sur par exemple la prise en charge, c'est l'Etat qui se la paie à lui-même et non la famille.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Encore une fois, il n'y a pas un budget de l'AEFE dans lequel je pourrais faire ce que je veux et j'arbitrerais entre les deux sources de subventions. Il y a deux choses tout à fait différentes : le fonctionnement des établissements d'un côté, un système d'aide aux familles. Les dispositifs des 2 % ou des 6 % visent à financer un certain nombre de choses. Tout cela est extrêmement clairement identifié. D'ailleurs, les 2 %, nous continuons à les appeler 2 % pour faire vite, mais, si nous rentrions dans... C'est une des raisons pour lesquelles il a été décidé que la prise en charge n'était pas simplement une gratuité au sens où l'on ne paie rien, mais une prise en charge. C'est sous forme de bourse ; il existe une prise en charge intégrale, alors que dans le cas des bourses, c'est une prise en charge sous forme de quotité. Mais les choses sont clairement identifiées et la contribution des 6 % vise à financer, sur la base des frais de scolarité, qui sont perçus de la part des familles – ensuite, peu importe d'où la famille tire l'argent qui permet de financer les frais de scolarité – l'agence perçoit une contribution qui va lui servir, pour partie, à financer les contributions civiles dont nous avons récemment découvert les taux pour les années 2011, 2013 et, pour les trois autres pour cent, si je suis bien autorisée à le faire, à payer des investissements dans l'immobilier.

Monsieur le Président

Nous n'avons plus que quatre questions à traiter. Je propose de clore les questions orales avant de revenir à l'audit RGPP.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question orale n°9.

Question orale n°9 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux allocations de fin de vie

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Simplement, ma question orale se plaçait dans le cadre de la veille législative et réglementaire que l'Assemblée des Français de l'étranger applique à tout ce qui sort au bénéfice des compatriotes métropolitains et où chaque fois, l'on s'interroge sur ce que devient l'application de ces mesures législatives ou réglementaires, à destination des Français de l'étranger. Je suis toujours étonné par l'argument de la territorialité ; la balle est du côté de la Direction des Français à l'étranger, pour savoir s'il est possible d'envisager, dans un moyen terme, l'application de cette mesure d'ordre presque humanitaire, qu'il est louable et légitime pour les Français de France de savoir si les CCPAS ne peuvent pas devenir compétents s'agissant de cette allocation de fin de vie et d'accompagnement d'un proche qui s'en va.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur NIZET.

Nous vous informerons tout à l'heure de l'ordre du jour de l'Assemblée plénière de septembre, où la réunion des vice-présidents élargie a prévu d'inviter Madame BACHELOT. Si elle répond à notre invitation, vous pourrez lui poser la question directement.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°10.

Question orale n°10 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à l'inscription en faculté en France d'étudiants français titulaires d'un baccalauréat général étranger d'un pays de l'UE

En l'absence de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°11.

Question orale n°11 de Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative à l'application de l'article 164 A du CGI

En l'absence de Madame Anne MONSEU-DUCARME, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°12.

Question orale n°12 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux surveillances d'épreuves écrites d'examen

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

La réponse me satisfait, dans la mesure où l'administration décide de se pencher sur la question. Ma question s'inscrivait dans une démarche générale, dans laquelle s'inscrivaient d'autres questions orales. Par exemple, l'utilisation des services de Campus France pour l'information sur l'orientation, par exemple, des élèves du réseau de l'AEFE. Elle s'inscrivait aussi dans une récente question orale, où je proposais aux postes de Chine d'ouvrir le club France, qui jusqu'à maintenant, était ouvert aux étudiants chinois ayant fait des études en France, aux ressortissants français. C'est un peu dans un package général. Je suis satisfait de la réponse. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur NIZET.

Je suis désolé pour cet ordre du jour un peu décousu par rapport à ce qui est indiqué. Nous avons terminé la séquence des questions orales. Nous reportons les questions d'actualité après l'intervention sur la RGPP.

POINT SUR LES ORIENTATIONS DU RAPPORT RGPP SUR L'ACTION DE L'AEFE, PAR MME ANNE-MARIE DESCOTES, DIRECTRICE DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Monsieur le Président

Madame DESCOTES, je vous remercie d'être venue nous faire un point sur le rapport RGPP et concernant l'AEFE, la direction et ce que vous pouvez nous dire sur les orientations qui ont été prises, à la suite de cet audit.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE.

Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE

Merci beaucoup.

Vous allez peut-être être très déçus, mais nous n'avons toujours pas de conclusion officielle. Peut-être n'y en aura-t-il jamais, comme ce fut le cas pour d'autres établissements publics. Mais, nous avons eu un pré comité de suivi, qui a été l'occasion, en présence des collaborateurs du Président de la République et du Premier ministre, de faire le point sur l'audit.

L'important est ce que Bertrand SCHNEITER, qui conduisait cet audit, en a retenu et a surtout choisi d'en présenter à ses interlocuteurs. Je ne résisterai pas au plaisir de vous citer sa première conclusion : il n'y a pas de trésor caché, pas de martingale à l'AEFE. Du point de vue du ministre du Budget, cette conclusion est extrêmement décevante et Monsieur SCHNEITER savait que son rapport ne plairait pas, parce qu'il n'a pas proposé d'économie. Il a constaté, après quasiment six mois d'exploration intensive et minutieuse, que ce réseau était globalement bien géré, qu'il avait des moyens qu'il convenait de stabiliser, sinon d'augmenter, du fait d'une demande importante, d'un réseau attractif et donc, d'un effectif de plus en plus important. C'est élément est important à souligner ; je le prends comme un constat qu'il n'est pas de dépenses inutiles et que de ce point de vue-là, nous sommes plutôt vertueux.

L'autre élément sur lequel Bertrand SCHNEITER a insisté concerne deux de nos missions. D'un côté, assurer la continuité du service public d'éducation pour les enfants des communautés françaises, de plus en plus nombreux avec une activité de rayonnement et d'influence extrêmement importante ; mais aussi la fonction d'assurer et de gérer l'aide à la scolarité, qui n'est

pas une mission au sens politique, mais plutôt un travail que nous exerçons par délégation de l'administration, dans la mesure où, pour diverses raisons, nous sommes sans doute les mieux armés pour le faire. Ces deux éléments sont potentiellement contradictoires et ne doivent pas être mélangés. L'auteur du rapport a vraiment insisté sur le fait qu'il ne saurait revenir à la directrice de l'AEFE de porter la responsabilité d'arbitrer entre ces deux missions et de décider de la politique d'aide aux familles. Cette politique est décidée ailleurs et nous asseyons de le mettre en œuvre le mieux possible, en fonction des besoins, des demandes et des moyens dont nous disposons. Encore une fois, si l'on devait nous dire qu'il n'y avait qu'un seul budget et qu'il appartenait à l'AEFE seule d'arbitrer entre les deux, nous nous trouverions devant des contradictions terribles. Car, cela reviendrait à faire financer par les uns la scolarité des autres...

La RGPP s'est également penchée sur les questions relatives à la cartographie des établissements. Ce travail doit être mené avec la Direction générale de la mondialisation. Il s'agit de déterminer des orientations politiques et de voir si l'implantation des établissements est la bonne, si elle doit évoluer, s'il y a des endroits où nous devons plus nous développer et d'autres moins, et de quelle manière (statut d'établissement, options). Bien évidemment, dans le contexte contraint que nous connaissons aujourd'hui et du fait de cette forte demande que nous sentons partout, d'enseignement à la française, ainsi que du fait des orientations données par le Président de la République en août 2007, au ministre des Affaires étrangères et européennes, de développer l'enseignement français à l'étranger, la question se pose de savoir comment faire. Nous sommes invités à faire vivre au mieux le réseau existant de la manière la plus rationnelle et avec la meilleure allocation possible des moyens publics, mais à trouver également d'autres moyens de nous développer. C'est la piste que je fais qu'évoquer, qui avait été énoncée par la commission présidée en son temps par Yves-Aubin de La MESSUZIERE, de labelliser des filières d'enseignement à la française dans des établissements du pays d'accueil.

Pour ce qui concerne notre réseau, il nous est demandé, à travers de ce travail de cartographie, de vérifier si, à chaque fois, nous avons bien le bon type d'établissement, le bon statut, ce qui correspond le mieux à ce que nous voulons faire et à une allocation optimale des moyens publics. La question étant souvent posée, en particulier par le ministère du Budget, de savoir si et pourquoi les établissements en gestion directe coûtent si cher. Mais, un établissement ne coûte pas cher parce qu'il a le statut d'établissement en gestion directe ou le statut de conventionné, mais de facto, par tradition, l'établissement en gestion directe dispose de plus de moyens en termes de personnels titulaires et de frais de scolarité beaucoup plus bas que les établissements conventionnés et donc, nous sommes invités à la fois à réfléchir au statut, mais surtout à la politique et à l'équilibre économique qui doit être recherché.

En ce qui concerne la question des recettes, l'audit RGPP a permis de clarifier une chose importante, qui est un constat dressé sur les années qui viennent de s'écouler. Il y a essentiellement deux sources de financement : l'Etat et plus encore les familles. D'autres sources de financement sont malheureusement rares ; il n'y a donc pas de gisement miraculeux à trouver du côté des entreprises. Cet élément doit être dans nos esprits. Les familles sont très fortement mises à contribution et il y a là quelque chose à considérer, dans ses potentialités, mais également dans ses limites.

Du côté des dépenses, la mission d'audit a relevé ce mouvement très important, depuis plusieurs années, de diminution des postes d'expatriés et est arrivée à la conclusion que nous étions maintenant sans doute à la limite de cet exercice, puisque nous sommes maintenant autour de 1 100 postes d'expatriés pour un nombre d'effectifs plutôt en forte croissance, dont 600 postes d'encadrements et seulement 500 enseignants, eux-mêmes plus en situation d'enseignement simple, mais qui ont tous des fonctions de conseil pédagogique et donc de pilotage du réseau ou qui sont, lorsqu'ils sont essentiellement enseignants, dans des pays où nous n'avons absolument aucun vivier de recrutement, ni local, ni de résident. Là-dessus, l'audit a indiqué – pas très clairement dans le rapport, mais très clairement oralement lors de la réunion à l'Elysée - l'idée que le seuil de 50 % de titulaires était un critère à garder en tête. Ces deux éléments ont été repris dans le plan d'orientation stratégique que nous avons pu adopter lors du dernier conseil d'administration. Cela me semble une bonne chose.

Voilà pour les grandes lignes de l'audit. Si vous avez des questions, j'y répondrai volontiers. Je ne veux pas être trop longue. Le rapport est très fourni. Il y a tout un tas de sujets sur lesquels nous sommes invités à travailler et nous avons commencé à le faire : sur les établissements en gestion directe, la déconcentration, une meilleure communication. Ensuite, s'il y avait des conclusions formelles, elles s'exprimeraient essentiellement sur les moyens financiers, à travers l'aide à la scolarité, dont tout le monde connaît l'extrême sensibilité. Là-dessus, nous avons compris qu'il n'y aurait pas de conclusion, puisqu'une mission parlementaire étant en cours, il convient de les laisser travailler. Quant à notre part dans le programme 185 du ministère des Affaires étrangères et européennes, nous sommes évidemment satisfaits d'avoir pu inscrire, avec l'accord du budget, dans notre plan d'orientation stratégique, le maintien des expatriés. On ne parle plus de réduction ou de la poursuite de la réduction, ce qui est plutôt bien. Cette part d'environ 50 % de titulaires est également un chiffre tout à fait essentiel ; les seules économies que nous pouvons faire de manière visible et comptable pour le ministère du Budget se trouvent sur les postes de titulaires. Maintenant, le plan d'orientation stratégique ayant été adopté, nous allons rentrer dans la négociation avec la tutelle et avec le budget du contrat d'objectif et de moyens pour les trois années à venir. Ce contrat va s'inscrire dans les discussions actuelles sur le budget triennal, puisque nous ne représentons qu'une petite partie du budget du ministère des

Affaires étrangères et européennes ; le cadre doit être défini avant que la tutelle puisse nous donner des éléments d'orientation sur nos moyens. Cela constituera une avancée très importante pour l'Agence, si elle peut à l'été, disposer d'une certaine visibilité en la matière pour les trois ans à venir. Il est important que l'opérateur ait été reconnu dans son travail et le réseau dans sa validité, dans sa pertinence, comme outil important, actif formidable qu'il convient de préserver. L'offre pédagogique a une qualité certaine ; pour la maintenir, voire l'améliorer, en l'adaptant aux nouvelles exigences des familles, il convient d'essayer d'en maintenir les moyens.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces principales conclusions. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA

Votre exposé nous remplit d'aise. Ce que nous disions depuis fort longtemps, nos grands inspecteurs des finances ont mis 8 mois à le découvrir. Nous qui connaissons le réseau et avons une approche pragmatique des problèmes, nous nous sentons confortés et heureux de voir que l'action de l'Agence et son évolution tout à fait favorable sur les vingt ans de son existence est reconnue.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Si vous me le permettez, je voudrais tous vous remercier, et en particulier ceux qui ont été interrogés par les auditeurs. Lorsqu'ils sont arrivés à l'Agence, au mois de juillet, non seulement, ils ne connaissaient pas du tout le réseau, mais comme souvent, ils avaient quelques idées simples et fausses sur l'Agence et sur le meilleur moyen de faire des économies. Vous comme d'autres interlocuteurs avez été très pédagogues dans vos démonstrations, puisqu'après les entretiens et quelques visites sur le terrain, ils sont revenus à une analyse beaucoup plus réaliste et quasiment inespérée pour nous.

Ma conclusion est maintenant « pourvu que cela dure », parce qu'il ne faudrait pas qu'au moment des discussions sur le contrat d'objectifs et de moyens, le diable revienne par la fenêtre, après avoir été chassé par la porte.

Monsieur le Président

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Merci pour cet exposé. J'en profite pour vous féliciter à nouveau pour les journées mondiales de l'agence début avril, tout en mettant un léger bémol – bien que fondamental lorsque nous sommes au sein de notre Assemblée – sur le fait que seuls très peu d'élus avaient été informés de ces journées et qui ont pu être présents. Ainsi, la commission pour l'Enseignement n'a pas été impliquée comme elle avait pu l'être à d'autres actions, en particulier aux actions de l'Agence lors de la réflexion sur son plan d'orientation stratégique. A ce bémol près, mais fondamental, qui méritait d'être exprimé, cela était important et mobilisateur pour l'ensemble du réseau. Bravo pour les vingt ans et pour cette initiative.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY

Ma question est assez précise et n'a pas trait au rapport que vous venez de présenter et finalement, a une connotation un peu négative. J'étais donc un peu réticente de finir sur cela. Ma question a trait aux trois établissements au Brésil, dont les personnels résidents ont été en grève pendant trois semaines, sur la revendication du maintien de leur pouvoir d'achat qui a fortement diminué, en raison de la dépréciation de l'euro par rapport à la monnaie locale. Cette situation est malheureusement en train de toucher d'autres pays. Quelle réponse institutionnelle envisagez-vous ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Nous sommes évidemment parfaitement au courant de la situation de ces personnels. Juste avant eux, le même problème s'est posé en Colombie. Ces deux pays ont connu des variations de taux de change extrêmement brutales et très importantes. Nous en avons longuement parlé avec les représentants des personnels, d'abord au CTP, puis il y a quelques jours, au conseil d'administration. La réponse la plus simple, mais la plus difficile à mettre en œuvre, consisterait à avoir une plus grande liberté de marge de manœuvre sur la gestion de l'ISVL. Je ne désespère pas d'y arriver. Il s'agit de l'indemnité spécifique de vie locale. Sans entrer dans les détails, elle représente une enveloppe que nous faisons varier de façon extrêmement contenue, toujours avec des balances en fils de toile d'araignée, de 0,0 % là, au 0,4 %, parce qu'il convient de faire des réajustements à enveloppe constante. Nous venons de citer deux pays, mais il y en a d'autres. A Kinshasa, les personnels souffrent de situations où les logements sont extrêmement chers. Nous pouvons les aider en construisant des logements, mais ce n'est pas la seule solution. Je voudrais essayer d'obtenir une plus grande marge de manœuvre, d'autant que dans quasiment tous les établissements, sauf peut-être une dizaine d'exceptions, l'ISVL est prise en charge à 100 % par les établissements, c'est-à-dire à travers les frais de scolarité par les familles. Dans la mesure où cela n'est pas une charge pour l'Etat, nous devrions avoir une plus grande marge de manœuvre dans la gestion des moyens.

Un déplacement est prévu à Brasilia, la semaine prochaine, avec le Directeur général de la mondialisation et le Directeur général de l'administration. J'espère que cette visite pourra être l'occasion de pousser nos discussions avec le ministère des Finances. Sinon, dans l'immédiat, pour la prochaine réévaluation, nous pourrions faire un effort substantiel pour ces pays. Mais, si nous devons rester dans l'enveloppe, ce sera forcément au détriment d'autres ; et, de toute façon, un effort substantiel, comme nous l'avons déjà fait pour Haïti lors de la précédente réactualisation, ne sera qu'une goutte d'eau pour eux qui attendent une revalorisation à 100 %. Nous sommes dans cette contrainte, mais nous allons essayer de faire à la fois un effort dans l'immédiat avec la prochaine revalorisation au 1er juillet et essayer très vite d'obtenir du ministère du Budget, la possibilité pour l'avenir et sur le long terme, notamment à l'occasion de la discussion sur le contrat d'objectifs et de moyens, d'avoir une plus grande liberté pour gérer nos recettes. Cette question va également se poser sur la gestion de la recette des 6 %. Il y a bien sûr tout ce qui doit être mis de côté pour le CAS Pensions, parce que les taux de contribution pour pension civile sont pour l'instant un peu en dessous de ce qui avait été annoncé en 2008, mais pour les années 2011, 2012, 2013, très au-dessus. Il faut que nous puissions provisionner sans être en permanence obligés de demander des contributions supplémentaires aux parents. Sur l'autre partie, il nous faut pouvoir pratiquer des investissements immobiliers comme nous l'avions promis.

Les discussions sont en cours sur ce sujet.

Je voudrais revenir sur le sujet que vous avez évoqué. J'en suis bien consciente, nous avons été un peu débordés par les invitations, quand nous avons vu le succès des rencontres. Nous avons plus de 700 personnes. Nous ne savions pas si tout le monde allait pouvoir entrer et le choix a été difficile. J'ai donné des instructions sans vérifier ensuite très précisément qui avait été invité. Je vous prie de m'en excuser. J'ai déjà eu l'occasion de le faire auprès de Monsieur HUSS et d'autres. Je suis vraiment désolée si nous n'avons pas prêté toute l'attention que méritaient tous les membres de l'AFE et en particulier de la commission de l'enseignement, qui est d'un soutien extrêmement précieux pour l'Agence.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Directrice, pour rester dans le même registre, à savoir le problème des enseignants, je voudrais soulever le préavis de grève des enseignants pour la Maroc lundi. Etant donné la forte hausse des frais de scolarité, l'introduction des droits d'inscription annuels et la mise en place des frais de première inscription, il semblerait que certains enseignants qui ont choisi le Maroc pour l'année à venir ne pourront pas ou auront des difficultés à payer les frais de scolarité. Je sais que vous avez fait passer une circulaire et que l'avantage familial ne pourra pas être inférieur au montant des frais de scolarité, mais cet avantage familial tient-il compte de l'augmentation des frais de première inscription et de l'introduction des droits d'inscription annuels ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

C'est un autre sujet extrêmement délicat. Il faut souligner les bonnes nouvelles, même si cela a pris du temps, près de deux ans de discussions et négociations avec le ministère du Budget, pour obtenir la possibilité d'actualiser enfin l'avantage familial, ainsi que son possible rattrapage, parce que la situation était particulièrement difficile depuis 2007. Comme toujours, après deux ans de discussions, nous nous entendons dire que l'on ne peut pas opérer de manière rétroactive. Nous avons donc dû trouver un système de compensation. Comme tout cela avait été provisionné par l'Agence, il nous paraissait difficile de dire aux enseignants qu'il n'était pas question de couvrir les années passées, d'autant que les discussions avaient vraiment duré très longtemps. C'est une bonne nouvelle. L'avantage familial couvre également les droits annuels de réinscription. En ce qui concerne les droits de première inscription, le sujet est à l'étude. Ils n'existent pas partout. Dans certains pays, ils ont été réévalués de manière extrêmement importante. Très souvent, nous étions en discussion avec les familles et l'initiative est venue soit de celles-ci (cas du Maroc), soit des trois associations de familles que j'ai reçues il y a un an et qui m'ont fait cette proposition. Dans d'autres pays, cela peut être un comité de gestion (Istanbul) pour financer un projet immobilier. J'ai bien conscience du problème. Nous sommes en train de faire un état des lieux pour étudier une éventuelle solution de manière durable pour les personnels.

Monsieur le Président

Merci. Nous ne devrions pas rentrer dans les cas très particuliers. Monsieur SAVERY voulait réagir sur ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je ne sais pas si Madame EL ANBASSI était présente ce matin. Ce point a été très bien exposé par Monsieur NIZET. En tant que Président de la commission des Affaires sociales, pour quelles raisons les allocations familiales sont-elles attribuées à des enseignants et non aux autres Français de l'étranger ? Sur le plan légal, on n'a pas le droit de percevoir des allocations familiales à l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je pense que vous parlez de l'avantage familial perçu par les enseignants résidents. Il constitue un élément de la rémunération des personnels fonctionnaires titulaires de l'Education nationale, sous contrat AEFÉ, basé sur le décret 2002-22 qui fonde les éléments de leur rémunération. Les autres Français sont dans d'autres situations, des expatriés, des recrutés locaux, des titulaires non-résidents et ceux qui ont le statut de résident. Ce statut de résident ouvre droit, au titre du décret lui-même fondé sur une loi, à un certain nombre d'éléments de rémunération. Ce n'est pas parce qu'ils sont Français qu'ils bénéficient de cet avantage familial, mais parce qu'ils sont enseignants résidents.

Monsieur le Président

Comme nous avons commencé cette discussion particulière, il nous faut la clore.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO

Je crois qu'il y a confusion entre avantage familial et allocation familiale. Les allocations familiales sont perçues par les résidents en Europe depuis la création de l'Agence. Les allocations familiales de la CAF sont véritablement perçues, en effet, par des enseignants résidents seulement en Europe. Le Maroc n'est pas concerné. En revanche, les résidents perçoivent l'avantage familial, qui est un autre concept de rémunération.

Monsieur le Président

Merci pour cette précision.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL

Madame la Directrice, je voulais vous féliciter pour les résultats concernant la RGPP. L'année dernière, les services du Premier ministre, par l'intermédiaire de Monsieur Bertrand SCHNEITER, m'avaient auditionné pendant deux heures, alors que j'étais à Sydney. Je suis heureux que ces résultats aient pu avoir des conséquences heureuses. L'important pour nous, et je pense que l'Assemblée en est convaincue, est que l'AEFE est au cœur du système. Ce matin, Mesdames COLOT et JOISSAINS sont intervenues. Je me suis permis de rappeler que mis à part la focalisation sur la PEC, il était absolument fondamental qu'ils aient une idée du financement de l'enseignement français à l'étranger et de l'impact éventuel en ce qui concerne les problèmes budgétaires de l'Agence. Vous pouvez compter sur nous pour être vigilants afin que l'Agence ait les moyens budgétaires de remplir sa mission et ses missions. Je voulais vous le confirmer.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MAC COLL.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITEQUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité n°1 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux bourses scolaires et Union européenne : discrimination suivant les employeurs

Monsieur le Président

Je vois qu'il n'y a pas de réponse à ma question sur ce sujet, qui évoquait en particulier les évolutions des instructions de l'AEFE en ce qui concerne les enseignants résidents, qui sont des instructions qui ne sont pas du domaine réglementaire et qui arrivent la même année que la décision de l'AEFE d'accepter d'étudier les demandes de prise en charge et de bourses pour les fonctionnaires européens pour lesquels l'AEFE n'arriverait pas en dernier recours, après l'ensemble des prestations et aides à la scolarité que leur employeur pourrait donner, ce qui constitue une première par rapport à ce que nous avons pu connaître jusqu'à présent, de la part de l'AEFE. Ma question portait sur ce sujet et sur la pérennité des dispositifs d'aide à la scolarité, compte tenu des principes du droit de non-discrimination dans l'Union européenne.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Sur l'aspect réglementaire ou non, les instructions de l'Agence en la matière ont bien valeur réglementaire et je me permets de vous renvoyer à l'article correspondant du Code de l'Education, D 131-48, article 3 du décret 91.833 du 30 août 1991, qui dit :

Les commissions locales examinent et présentent à la commission nationale, les demandes de bourses scolaires dont peuvent bénéficier les élèves français établis hors de France dans les conditions définies aux articles D 531-45 et D 531-46. Elles répartissent entre les bénéficiaires, les crédits délégués par l'Agence, dans le respect des critères généraux définis par des instructions spécifiques.

Le tribunal administratif en juge d'ailleurs ainsi, tant en matière de bourses scolaires que de prises en charge et nous en avons eu encore la confirmation, il y a une quinzaine de jours.

Monsieur le Président

Sur ce point particulier, je ne vais pas introduire un débat, mais théoriquement, le domaine réglementaire relève des arrêtés et des décrets. Une instruction n'a pas automatiquement valeur réglementaire. Elle peut l'avoir après expression d'une jurisprudence, mais pas de manière systématique et en l'occurrence, lorsqu'il y a eu changement d'instruction, il me paraît audacieux de qualifier ceci de manière automatique comme relevant d'un domaine réglementaire très précis en termes de droit.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question d'actualité n°2.

Question d'actualité n°2 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux élections 2012 et aux listes électorales

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et des étrangers en France.

Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et des étrangers en France

Merci, Monsieur le Président.

Je vais peut-être aborder plus globalement toute la question de la préparation de l'élection 2012 et à cette occasion, aborder la question d'actualité sur la liste électorale.

Sur la préparation de l'élection 2012, très brièvement, je vois trois volets : le volet organisationnel au niveau de la DFAE, le volet des textes réglementaires, le volet juridique et le volet vote électronique.

Sur le volet de l'organisation, nous avons avancé sur le sujet, puisque comme l'avait annoncé le Directeur, il y aura mise en place d'une équipe dédiée aux élections 2012. Jusqu'à récemment, nous avions avec nous Didier GUILBERT, qui sera chargé, au sein de la DFAE, d'assurer la coordination des élections 2012, qui est actuellement chef de chancellerie détaché à ALEP. Il était en congés en France, mais a dû repartir prendre son poste. Il arrivera mi-août. Nous aurons sous une semaine environ, un contractuel informatique chef de projet dédié au vote électronique. Sinon, nous nous appuyerons bien entendu sur les compétences qui existent dans cette direction et que vous connaissez : Cédric GUERIN sur l'aspect juridique, le secrétariat général de l'AFE dans sa globalité, qui a quand même un rôle à jouer pour les élections 2012, et nous avons en plus la collaboration de Marc FLATTOT, chargé de mission auprès du directeur, qui de par sa connaissance des questions consulaires par son passé à Haïfa et à Nouakchott avant de venir à la DFAE, pourra apporter des éléments au dispositif.

Au niveau de l'organisation, à la mi-août, nous aurons une équipe au complet dédiée à l'élection 2012.

Sur la question des textes, deux ordonnances ont été adoptées le 29 juillet 2009, l'une sur les circonscriptions électorales, l'autre sur le régime électoral applicable aux députés. La première a fait l'objet d'une loi de ratification qui a été publiée après saisine et validation du Conseil constitutionnel ; de l'autre côté, le projet de loi de ratification qui a été déposé devant le Parlement est toujours en attente d'examen. Ce qui ne veut pas dire que dans l'intervalle, nous n'ayons pas commencé à travailler sur la partie réglementaire d'application de ce texte, puisqu'il y a effectivement un volet réglementaire à trois composantes. La composante classique de tout ce qui est règles, dispositions en matière de vote, les dispositions sur le vote électronique et les dispositions sur le vote par correspondance.

La partie dispositions classiques sur le vote a été préparée par le ministère de l'Intérieur, revue par nos soins, est actuellement au ministère de l'Intérieur pour être à nouveau revue. Elle est très compliquée, volumineuse, lourde. Nous n'avons pas aujourd'hui une version finalisée stabilisée. En tout état de cause, cette partie du décret ne peut sortir que quand le projet de loi aura été effectivement ratifié par le Parlement, parce que nous prendrions le risque d'écrire un décret qui pourrait être en décalage par rapport à la loi, s'il y avait des amendements en cours de route, ce qui n'est pas exclu.

La partie vote par correspondance n'est pas écrite. Nous attendions pour cela les conclusions du commissaire du gouvernement en séance publique au Conseil d'Etat du 6 ou 7 mai dernier et surtout, les décisions du Conseil d'Etat, pour voir quels étaient les éléments évoqués, pour faire une rédaction qui tienne compte de l'ensemble des données les plus proches possible, pour éviter des difficultés.

S'agissant du vote électronique, comme je l'ai évoqué hier au comité de suivi du vote électronique, nous commencerons l'écriture de cette partie réglementaire lorsque ses modalités auront été définies. Nous ne pouvons écrire un texte que quand nous savons vers quel schéma nous évoluons. Pour ce faire, avec le ministère de l'Intérieur, maître d'œuvres et responsable de l'élection des députés, s'agissant d'une élection nationale, nous avons lancé une prestation d'aide à la décision, pour nous permettre de disposer de l'ensemble des éléments permettant de prendre, que ce soit pour la partie amont du vote électronique, pour la partie vote électronique elle-même et pour la partie aval une fois le vote terminé, de choisir entre différentes options en fonction de l'analyse de l'existant, de ce qu'en ont pensé tous les acteurs, notamment pour le vote électronique de juin 2009.

Dans ce cadre, un marché a été passé avec une entreprise extérieure, qui auditionnera le comité de suivi du vote électronique, le jeudi 10 juin dans la matinée, afin que le comité de suivi du vote électronique - et donc l'Assemblée des Français de l'étranger, puisque ce comité est une émanation de l'Assemblée - puisse effectivement faire valoir son point de vue quant aux éléments sur lesquels il apparaît nécessaire d'évoluer ou de compléter, dans tous les sens du terme. En effet, nous

sommes sur une élection d'un autre niveau, puisque de niveau national, avec un volume d'électeurs plus important et donc des enjeux différents.

Voilà, rapidement, le point. Sur la partie mise à jour des listes électorales, nous avons en préparation – ce télégramme n'est pas parti, parce que nous avons encore un tout petit point informatique à vérifier – un télégramme pour l'ensemble des postes. Nous pourrions en faire passer la teneur aux membres de l'Assemblée sous forme de note dès qu'il sera parti, précisant pour tous nos postes, quelle procédure devra être mise en œuvre pour mettre à jour les listes électorales, l'objectif étant que non seulement, la commission administrative se réunisse de façon plus fréquente, mais que l'on fasse en sorte que l'on utilise tous les relais qui existent localement, pour être certains que des personnes que l'on radie de la liste électorale sont bien des personnes absentes et que l'on ne radie pas par erreur des personnes encore là. Il nous reste un point à compléter en termes informatiques, pour pouvoir envoyer de façon automatique des lettres de relance. Ce sera fait en début de semaine prochaine, l'objectif étant que nous aboutissions pour janvier 2011, à une première mise à jour avec un gros travail à compter d'août - septembre ; échanges ensuite, bilan avec les postes pour un échange des bonnes procédures. Certains postes ont des idées que d'autres n'ont pas. Il s'agit de voir comment faire bénéficier tout le monde des idées qui marchent, pour ensuite mettre en place, à nouveau sur l'année 2011, une mise à jour encore plus fréquente de la liste électorale.

Nous voulons éviter que la liste électorale ne soit mise à jour qu'à la commission administrative de fin d'année et que cette commission se retrouve avec un énorme volume de situations individuelles à vérifier. L'objectif est donc véritablement de faire une mise à jour au fil de l'eau, en donnant un certain nombre de procédures.

Je ne sais pas si j'ai répondu...

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée.

Monsieur François NICOULLAUD

Merci beaucoup de ces explications.

Je me préoccupe de ce qui pourrait être une préfiguration de l'élection de 2012, c'est-à-dire de devoir recommencer l'élection dans les circonscriptions contestées. Nous n'avons pas encore la décision du Conseil d'Etat, je le sais bien, mais il faut voir que le jour où elle interviendra, une quinzaine de jours après, vous devrez sortir l'arrêté de convocation des électeurs. Ce qui veut dire que si nous voulons éventuellement réussir, les chances sont de 90 % que le Conseil d'Etat suive les conclusions du commissaire du gouvernement. Si l'élection devait être faire, avez-vous l'intention de mener cette élection partielle à droit constant ? Le droit va-t-il évoluer ? Il y a vraiment deux sujets préoccupants : la traçabilité des votes par correspondance dont nous avons déjà longuement parlé ; l'existence de signatures de référence. Quelles mesures comptez-vous prendre dans l'hypothèse où il conviendrait de refaire des partielles, sachant que la question se reposera en 2012 ? Ces deux sujets sont vraiment très importants pour la réussite du vote par correspondance papier.

Monsieur le Président le remercie donne la parole à Madame François LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN

Au sujet des votes par correspondance, nous avons eu ce problème en 2009 sur les signatures. Dans certains consulats, au Brésil, nous avons fini par faire envoyer par fax les photocopies des cartes d'identité, avec la signature de la personne. N'est-il pas possible, en cas de nouvelle élection par correspondance, de demander que dans l'enveloppe, les personnes mettent la photocopie de leur carte d'identité ou de leur passeport, où figure leur signature ?

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Dans l'hypothèse d'une éventuelle annulation, le commissaire du gouvernement a conclu à l'annulation des élections sur deux circonscriptions. Nous verrons ce que donnera la décision finale, délibéré qui a été annoncé d'ici quatre à cinq semaines, ce qui veut dire que le jugement ne serait pas notifié avant le 20 juin. Dans ce schéma d'une annulation de l'élection dans quelques circonscriptions, nous avons un délai de trois mois pour refaire une élection. Ce délai figure traditionnellement dans la décision de justice, et nous obligera à convoquer les électeurs quasiment le lendemain de la notification de la décision de

justice. Cela fait une élection aux alentours de la deuxième quinzaine de septembre. Il faut regarder à quel week-end cela correspond, je ne l'ai plus en tête.

Quand il y a annulation d'élection et obligatoire de refaire une élection, surtout dans un délai contraint, il n'y a pas d'autre schéma que de refaire l'élection, à condition juridique constante, sauf si dans sa décision, si décision d'annulation il y avait, le Conseil d'Etat nous donnait des préconisations. Là aussi, je ne peux vous le dire aujourd'hui. Mais, sauf indication spécifique du Conseil d'Etat sur la façon de traiter telle ou telle question en cas d'élections partielles, nous devons « jouer » l'élection à modalités juridiques constantes.

Cela signifie qu'il y aura un vote à l'urne, un vote par correspondance et un vote électronique. S'agissant du vote par correspondance, nous avons anticipé une éventuelle difficulté, en demandant à l'ensemble des postes des six circonscriptions concernées par le recours, de révéifier la présence des signatures dans leur fichier. Nous sommes allés jusqu'à faire des extraits – ce qui était assez compliqué – du fichier mondial, pour leur faciliter le travail sur la question de savoir s'ils ont effectivement toutes les signatures. De façon expresse, il leur a été demandé de faire en sorte de mettre à jour leur fichier de signature, quelle que soit l'issue.

Je n'ai pas d'autres éléments à vous donner aujourd'hui. Sur le vote par correspondance, la question des signatures a été anticipée. Sur la traçabilité, sauf recommandations ou prescriptions particulières du juge dans sa décision, nous ne pouvons de toute façon faire qu'à conditions juridiques identiques. Même si nous souhaitions faire à conditions juridiques différentes, je vois mal comment nous pourrions, dans un délai aussi rapide, mettre au point un nouveau dispositif sur le vote par correspondance, qui puisse passer l'étape du Conseil d'Etat, surtout dès lors que nous sommes enfermés dans ce délai de trois mois. Supposons que nous ayons une décision d'annulation le 20 juin, le 21, je lance un arrêté de convocation des électeurs. Or, les électeurs doivent être convoqués sur la base d'un texte qui existe.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Rien ne vous interdit de demander que désormais, pour les personnes qui déposent des enveloppes, leurs noms et leurs signatures soient enregistrées. Cette décision de l'administration dépend d'un simple arrêté ou d'une simple directive. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur NICOULLAUD.

Concernant cette question d'actualité, je signale aussi que j'ai le sentiment que les chefs de chancellerie consulaire ont l'information grand public que les députés des Français de l'étranger et souvent pas beaucoup plus. Aujourd'hui, il serait souhaitable qu'ils puissent recevoir au moins un niveau d'information équivalent à ce que nous avons, parce qu'aujourd'hui, nous leur communiquons, nous savons beaucoup plus de choses sur la situation, que ce qui risque de poser problème, même dans la phase de mise en place du décret et en particulier par rapport à l'expérience qu'ils ont eue en 2009, pour la zone qui a été renouvelée cette année.

Sur les listes électorales, au-delà même du nettoyage, il est important que les adresses soient correctes et les adresses électroniques nombreuses, pour pouvoir ensuite communiquer, éventuellement dans les pays où les gens déménagent beaucoup.

Enfin, dans ma question d'actualité, j'avais également une question sur la mise en place de bureaux de vote décentralisés sur lesquels il faut travailler dès maintenant, en particulier dans les pays dans lesquels cela ne s'était pas fait, pour des raisons que le pays n'acceptait pas. Cela sera encore plus fondamental que pour les élections précédentes, en vue de maintenir un taux de participation intéressant, surtout au second tour, lorsque le vote par correspondance sera difficile à gérer, compte tenu des délais postaux.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Quand je parlais de la révision de la liste électorale, de sa mise à jour, c'est bien de toutes ses composantes, y compris de l'adresse. Cela étant, pour la partie adresse électronique, si ma mémoire est bonne, nous l'avons pour 40 % des électeurs environ. J'exagère peut-être, mon chiffre est peut-être un peu élevé. Nous ne l'avons pas pour la totalité des électeurs, loin de

là, mais moins de la moitié d'entre eux. Mais, l'électeur n'est pas obligé de donner son adresse électronique. La loi organique précise bien :

Le cas échéant.

Nous n'avons pas le moyen de contraindre l'électeur de nous donner son adresse électronique.

Pour les bureaux de vote décentralisés, bien entendu, nous allons travailler sur le sujet, étape par étape. Il y a des étapes qu'il faut faire dès à présent, si effectivement nous ne voulons pas être en retard pour l'échéance 2012. Les deux étapes essentielles sur lesquelles nous devons effectivement travailler sont l'étape des textes et l'étape du vote électronique. Ce que j'ai oublié de mentionner, c'est que notre objectif, avec le ministère de l'Intérieur, était de faire, fin 2011, un vote électronique à blanc en grandeur nature, de façon à véritablement nous assurer que le dispositif fonctionne et que nous ayons, entre fin 2011 et l'élection, le temps de faire les adaptations nécessaires. C'est la raison pour laquelle nous nous y prenons dès maintenant et que la partie des bureaux de vote décentralisé – dont j'ai bien conscience que nous avons tout à fait besoin – sera traitée un tout petit peu après, parce que nous avons quand même des choix stratégiques à faire, notamment sur le vote électronique et sur les textes.

Monsieur le Président la remercie et indique que l'on passe à la question n°3.

Question d'actualité n°3 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative à la baisse de l'euro : impact sur les allocations de solidarité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER

Merci, Monsieur le Président, Madame la Directrice.

Je suis bien confus, voire consterné par la réponse, sachant que les études de postes faites pendant les commissions CCPAS travaillent, préparent leurs dossiers et expliquent pourquoi ils proposent tel ou tel taux. Par exemple, quand on propose 330 € en Arménie, ce n'est pas parce que l'on pense que les gens vont super bien vivre, mais parce que ce sont des minimums que l'on peut considérer vitaux. Quand l'électricité, le chauffage, les transports augmentent de 25 à 40 % d'une année sur l'autre, on peut imaginer que demander un simple + 8 % a été quelque chose de censé et surtout, d'étayé. Or, je suis en train d'expliquer que malheureusement, on a demandé + 8, on a eu - 8 ; on prend un effet change d'environ 20 %. Vous pouvez imaginer la situation dans laquelle les gens vivent. Ce sont 25 000 € économisés pour le budget, tant mieux, mais peut-être que l'année prochaine, il faudra revoir la refonte de toutes ces grilles. Dans certains pays, les CCPAS ont commencé il n'y a que dix ans, sont partis avec des taux très bas. Il n'y a pas eu de revalorisation nécessaire et ainsi, l'on arrive, en taux de descente, sans espoir, avec le seul espoir que certaines personnes – et c'est le cas, par exemple, en Arménie, ce mois-ci, où nous avons eu deux morts – dégagent des budgets pour pouvoir aider les autres. Cela est mesquin.

Merci Madame.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à cette question, pour le cas des pays que vous évoquez, la commission pour l'aide sociale qui s'est réunie en mars juste après l'Assemblée plénière, a appliqué, pour l'ensemble des pays, le même mécanisme, c'est-à-dire ce que l'on explique dans la réponse : l'évolution du taux d'inflation, du taux de change, sachant que les allocations sont versées en monnaie locale et non en euros. En bonne logique, dans le cas qui nous préoccupe, nous devons arriver à une revalorisation en monnaie locale de l'allocation. Nous avons même imaginé, pour la première fois cette année, pour éviter des baisses trop importantes d'allocations, un plafonnement à la baisse des allocations.

Nous avons proposé et la commission en avait été d'accord, de plafonner le rapport change/prix à 0,92 et de ne pas tenir compte de toutes les évolutions inférieures à 0,92. C'était effectivement le cas dans lequel se trouvaient, de mémoire, les pays que vous évoquez.

Ce que je comprends de votre intervention, c'est qu'effectivement, en appliquant ce mécanisme général, nous n'avons peut-être pas suffisamment tenu compte de situations particulières, dont nous n'avons peut-être pas pris conscience et qui ne nous

ont pas été signalées en cours de commission. Pour l'an prochain, il faut effectivement que nous nous penchions sur ces pays, pour que nous voyons si, effectivement, il n'y a pas quelques ajustements à faire. Ce que je proposerais, tout simplement, dans l'intervalle, puisqu'il n'est pas question de refaire une commission, car nous n'en avons pas les moyens, c'est en revanche de demander aux postes concernés, lorsqu'il y a effectivement des situations de précarité trop importantes, des personnes en difficulté, de verser à ces personnes des secours exceptionnels.

Chaque poste a reçu une dotation pour des secours exceptionnels. Nous n'avons pas du tout d'objections à ce que, en plus de l'allocation, il y ait, au cas par cas, si nécessaire, pour tenir compte des situations individuelles, une allocation exceptionnelle, sachant que là encore, nous sommes dans un contexte budgétaire très contraint, mais normalement, chaque poste a une petite marge de souplesse. Je suis prête à le revoir avec chacun des postes concernés, si besoin est.

Monsieur le Président la remercie et indique que l'on passe aux questions n° 4 et 5.

Question orale n°4 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux documents visas d'entrée en Chine.

Question orale n°5 de Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok, relative au renforcement des exigences des Consulats et Ambassades chinois pour l'entrée des ressortissants français.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Oui, Monsieur le Président.

Question d'actualité brûlante, puisque, effectivement, depuis le 10 mai, les conditions d'octroi du visa pour l'entrée en Chine se sont passablement durcies. Les gens initiés ont pensé que cela était certainement dû à la tenue de l'exposition universelle de Shanghai, puisque les Chinois ont l'habitude de resserrer les boulons, à l'occasion des grands événements qui peuvent poser des problèmes de sécurité. Il n'en est rien, puisque nous nous sommes aperçus par ailleurs que cela ne concernait que les ressortissants français, ce qui est d'autant plus étonnant que le passage du Président en Chine a été une véritable lune de miel.

La réponse, en termes extrêmement diplomatiques, correspond plus ou moins à ce que nous avons entendu à table, de la bouche de l'Ambassadeur de France. Je demande à nos services concernés, au MAEE, de prendre des dispositions assez fermes, puisque tout ceci entraîne d'importantes difficultés dans le milieu des affaires, pas seulement Hongkongais, puisque de nombreux Français travaillent à Shenzhen et avaient l'habitude de passer la frontière très facilement, mais aussi, mon collègue Marc VILLARD vous le dira, des personnes de toute la sous-région et en particulier d'Asie du Sud-Est, qui ne peuvent plus regagner leurs unités de production facilement, comme elles le faisaient auparavant.

J'attends, après cette question d'actualité, une phase de négociations ferme avec les autorités chinoises, au profit de la communauté d'affaires de la sous-région.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok

J'ai posé la même question et j'ai eu à peu près la même réponse que Monsieur NIZET.

Juste une précision, quand vous nous annoncez que cela rallonge les délais de quatre à cinq jours, ce n'est pas tout à fait vrai, dans la mesure où il faut désormais obtenir une lettre d'invitation visée par l'ambassade de Chine, par le gouvernement chinois à Pékin, c'est quand même beaucoup plus compliqué et nous sommes loin du délai de quatre, cinq jours.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci beaucoup.

Effectivement, nous avons bien perçu la gêne importante occasionnée par ces mesures, d'autant plus surprenantes qu'elles interviennent à peine l'avion du Président décollé. Depuis ce moment, nous nous sommes mobilisés pour parvenir à un retour sur ces mesures. D'une part, nous avons fait part aux autorités chinoises par divers canaux, du fait que nous ne comprenions pas ces mesures et qu'elles étaient finalement pénalisantes pour nous, mais aussi pour eux, puisque le développement des relations franco-chinoises, et notamment dans le domaine économique est un objectif mutuel. D'autre part, nous avons sollicité des réactions de solidarité de nos partenaires. Il n'est pas acceptable d'être traités de façon discriminatoire. Nous en sommes là. Nous poursuivons les discussions. Bien sûr, nous avons bien conscience que tout ceci produit une gêne importante, d'autant plus désagréable qu'en réalité, sur ces questions de visa migratoire, la compétence est européenne. Pourquoi nous pénaliser nous sur une question bruxelloise ? Nous en sommes là et nous faisons jouer tous les arguments nécessaires.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Il nous reste à examiner le projet d'ordre du jour de la Session de septembre 2010. Auparavant, je demanderai à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne, de nous faire un rapide compte-rendu de la réunion l'Europe en mouvement, de l'immigration à la citoyenneté, organisée par le Conseil général des Italiens de l'extérieur, à Rome, le 30 avril dernier.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne.

COMPTE RENDU DE LA REUNION « L'EUROPE EN MOUVEMENT, DE L'IMMIGRATION A LA CITOYENNETE », ORGANISEE PAR LE CONSEIL GENERAL DES ITALIENS DE L'EXTERIEUR, A ROME, LE 30 AVRIL 2010

Monsieur le Président VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne

Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas vous ennuyer à cette heure-ci et vous parler d'Europe, parce que vous aurez l'impression que je ne parle que de la même chose, à une période où l'Europe est un peu en déperdition, du moins sur le plan économique. Lorsque nous avons créé l'Europe en mouvement, il y a deux ans de cela, nous avons comme but l'idée que cette manifestation serait reprise par d'autres pays. Pendant les deux années qui ont suivi, je n'ai eu de cesse d'essayer, à la fois avec les Suédois, qu'avec l'Espagne récemment, de voir cette journée reprise, parce que j'avais toujours peur – je l'ai dit plus d'une fois – que ce soit une journée qui ait une première, mais jamais de suite.

A Noël, les Italiens nous ont proposé de refaire cette journée et tous ceux qui l'ont organisée à Paris avons sauté de joie. C'était enfin l'occasion de remettre en marche ce système. A Rome, étant donné que l'Italie n'était pas au moment d'une présidence tournante, ils ont eu beaucoup plus de difficultés à inviter et avoir avec eux, un nombre relativement important de représentants, élus ou non, des autres pays. Il n'y avait en fait qu'une cinquantaine de représentants des autres pays hors Italie, avec le Conseil général des Italiens de l'étranger, soit une réunion d'environ 150 personnes.

Cela a été un bon moment. L'Italie a dit que la Déclaration de Paris faisait déclaration de référence sur le sujet, fait honneur à la France et à notre Assemblée toute entière, en disant vraiment que le travail qui avait été fait à Paris, de cette Assemblée des Français de l'étranger, avait été un travail qui laisserait une trace dans l'histoire des Européens expatriés en Europe.

Quel devenir à tout cela ? Il y aura certainement d'autres réunions de ce genre dans les années à venir. Mais, le travail que nous allons faire maintenant est un travail de lobbying. Les Italiens nous ont dit qu'il y aurait environ cinq millions d'Européens expatriés au sein de l'Union européenne. C'est un paramètre que l'on ne peut ignorer. Or, lorsque l'on nous parle constamment de citoyenneté européenne, nous avons ici des personnes qui sont, elles, dans l'Union européenne, qui vivent l'Union européenne de l'intérieur et qui sont tout à fait aptes à comprendre qu'un certain nombre de petits problèmes qui peuvent être solutionnés, pourraient effectivement l'être si nous avons une synergie entre un certain nombre de pays.

Il n'est pas forcément facile pour nous, par exemple, Assemblée des Français de l'étranger ou une commission, d'avoir un poids suffisant auprès du Parlement européen. Mais, si les Portugais qui ont des représentations élues de leurs expatriés, si les Espagnols, si les Italiens, tous ensemble, essayons de faire quelque chose, alors, ce serait une approche tout à fait différente et beaucoup plus prometteuse de succès et de réussite.

Donc, ce que les Italiens nous proposent d'organiser, c'est une rencontre qui aura vraisemblablement lieu au troisième trimestre de l'année, entre octobre et décembre, à Bruxelles, où un certain nombre – réduit – de représentants élus portugais, français, italiens et quelques Espagnols pourraient se retrouver à une table, peut-être pour une journée ou deux, avec des députés européens, de façon à mettre à plat cette problématique et tous les éléments qui peuvent poser problème quand on est un Européen expatrié au sein de l'Union européenne. Que ce soit dans tous les domaines, un domaine social, un domaine éducatif ; ils ont beaucoup insisté sur le problème éducatif. Nous n'avons pas beaucoup insisté, contrairement à ce que nous avons prévu, sur le problème des programmes ; une certaine harmonisation des programmes scolaires ; la littérature européenne de façon à ce que nos jeunes gens aient une idée un peu plus large du continent dans lequel ils habitent, dans lequel ils vont vivre. Et ils seront, pour la plupart d'entre eux, obligés de voyager et de travailler, dans les décennies à venir. Nous allons donc véritablement essayer de faire du lobbying à Bruxelles, de présenter notre sujet.

Quel but ultime à tout cela ? Il s'agit de peut-être, un jour, arriver à une sorte de Conseil supérieur, de Conseil général, d'Assemblée ou autres, non pas simplement des Italiens, des Français, etc., mais des Européens expatriés hors de leur pays d'origine. Ce serait une force importante et je pense que, à ce moment-là, nous aurions un poids beaucoup plus important sur le Parlement européen, sur les institutions européennes. C'est une démarche longue. C'est quelque chose qui, peut-être, se fera un jour ou ne se fera pas. En tout cas, de notre côté, Italiens et Portugais, nous ferons tout pour que cela puisse se faire. Ce sera peut-être l'occasion de faire, à notre petite échelle, avancer la machine européenne et en tout cas, la citoyenneté européenne.

Les Italiens ont très bien organisé cela. Nous avons été extrêmement heureux du travail accompli. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président. Nous allons désormais travailler à une coordination des représentations institutionnelles des Européens qui vivent hors de leur pays d'origine, entre les pays qui en disposent dans l'Union européenne.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 2010

Monsieur le Président

Cette Assemblée se déroulera du 6 au 11 septembre 2010. Le projet d'ordre du jour vous a été distribué. Nous avons donc comme invités proposés – ce qui ne veut pas dire que cela est acquis – Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'éducation nationale, qui avait indiqué son accord pour intervenir en mars, mais ne souhaitait pas intervenir au moment des élections régionales ; Madame Roselyne BACHELOT qui, semblerait-il, aurait confirmé sa disponibilité à Madame KAMMERMANN ; Monsieur François BAROUIN, Ministre du budget, que nous allons inviter ; ainsi que Madame ANCEL, de la DFAE, qui nous a fait l'amabilité d'accepter, compte tenu de la charge du programme, aujourd'hui, de repousser son intervention à septembre. Cela pour les interventions en plénière.

En ce qui concerne l'organisation des travaux, nous avons retenu des commissions temporaires qui se réuniraient le lundi 6 septembre et le mercredi 9* septembre dans la matinée, de manière à leur permettre d'avoir deux demi-journées de travail, même si la première risque d'être courte compte tenu de la session d'ouverture de notre Assemblée. Il y aura une cérémonie de ravivage de la flamme dont la date n'est pas encore fixée ; il serait souhaitable d'éviter le vendredi soir où traditionnellement, malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de participants en provenance de l'Assemblée. Nous devrions trouver un autre jour de la semaine où il n'y aura pas collusion avec un autre événement, de manière à faire en sorte que l'Assemblée soit plus présente à cet événement.

Enfin, grâce à notre ami et collègue Dan BRIGNOLI, l'ensemble de l'Assemblée sera invité à la Mairie de Paris à 18 heures 30, le mercredi 8 septembre. Nous le remercions de cette initiative.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Je vois que le Président de la Caisse des Français de l'étranger n'est pas là, mais je pense que le lundi 6 septembre au soir, il y aura une manifestation pour fêter le 125° anniversaire de la Caisse, place de la Concorde, comme nous l'avions fait pour le 120° anniversaire. Vous recevrez une invitation en bonne et due forme très rapidement.

Monsieur le Président

Merci, Madame la vice-Présidente de la Caisse.

Le Secrétaire général note cette information.

Monsieur le Président

Chers Collègues,

Je vous remercie pour votre assiduité, malgré l'horaire tardif et les modifications d'emploi du temps, cet après-midi. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon été – ou un bon hiver.

La séance est levée à 18 h 45.